

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 12 octobre 2018

- | | | |
|--|----------------|---------------|
| - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| 1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 – Approbation. | Page 6 | Mme le MAIRE |
| 2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT – Compte rendu. | Pages 6 à 8 | Mme le MAIRE |
| 2A - Voeu – Climat : Il nous faut agir aujourd'hui, demain il sera trop tard. | Pages 9 à 16 | M. BOLO |
| 3 - ZAC Caserne Mellinet – Dossier de réalisation – Programme des Équipements Publics – Accord sur le principe de réalisation des équipements – Approbation. | Pages 16 à 24 | M. ROBERT |
| 4 - Nantes Erdre – ZAC de l'Eraudière – Suppression. | Pages 24 et 25 | M. ROBERT |
| 5 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024 – Avis. | Pages 25 à 29 | M. ROBERT |
| 6 - Quartier Dervallières-Zola – Restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire – Validation du projet – Lancement des consultations – Approbation. | Page 30 | Mme NAËL |
| 7 - Quartier Nantes Nord – Extension de l'école primaire Françoise Dolto – Validation du projet – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation. | Pages 31 à 33 | Mme NAËL |
| 8 - Subventions au titre des actions éducatives – Conventions et avenants – Approbation. | Pages 46 à 49 | Mme NAËL |
| 9 - Politique publique petite enfance – Multi-accueils – Conventions – Approbation. | Pages 50 et 51 | Mme RODRIGUEZ |
| 10 - Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Expérimentation d'une application numérique – Approbation. | Pages 51 et 52 | Mme RODRIGUEZ |

- | | | |
|--|-------------------------|--------------|
| 11 - Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Pages 52 et 53</i> | M. MARTINEAU |
| 12 - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Approbation. | <i>Pages 54 à 56</i> | M. MARTINEAU |
| 13 - Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Approbation. | <i>Page 56</i> | M. MARTINEAU |
| 14 - Structures culturelles conventionnées – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation. | <i>Page 57</i> | M. SEASSAU |
| 15 - Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Conventions – Avenant – Approbation. | <i>Pages 57 à 59</i> | M. SEASSAU |
| 16 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation. | <i>Pages 59 à 62</i> | M. CHATEAU |
| 17 - Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation. | <i>Pages 66 et 67</i> | Mme BASSAL |
| 18 - Prise en charge des migrants du square Daviais – Etat des lieux et perspectives – Information. | <i>Pages 67 à 89</i> | Mme BASSAL |
| 19 - Égalité réelle : rapports annuels 2017 – Présentation – Politiques publiques lutte contre les discriminations, Égalité femmes - hommes, migration - intégration. | <i>Pages 89 à 95</i> | Mme BASSAL |
| 20 - Égalité réelle : rapport annuel 2017 – Présentation – Politique publique accessibilité universelle. | <i>Pages 95 à 98</i> | M. BLINEAU |
| 21 - Centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences – Validation du projet – Lancement des marchés de travaux d'aménagement intérieur – Approbation. | <i>Pages 98 à 102</i> | Mme BASSAL |
| 22 - Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation. | <i>Pages 102 et 103</i> | M. MARTIN |
| 23 - Associations Vie Étudiante – Quatrième répartition de subventions – Approbation. | <i>Pages 103 et 104</i> | M. SALECROIX |
| 24 - Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Pages 62 à 66</i> | M. REBOUH |
| 25 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions et Avenant – Approbation. | <i>Pages 104 à 106</i> | M. MARTINEAU |
| 26 - Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation. | <i>Pages 106 et 107</i> | M. MARTINEAU |
| 27 - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>Pages 107 et 108</i> | M. HUARD |
| 28 - Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière – Convention de partenariat – Approbation. | <i>Pages 108 et 109</i> | M. CHATEAU |

- 29 - Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation. *Pages 109 et 110* M. CHATEAU
- 30 - Transactions immobilières diverses – Approbation. *Page 110* Mme LEFRANC
- 31 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. *Pages 110 et 111* Mme LEFRANC
- 32 - Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes - Rapport de la commission mixte – Approbation. *Pages 111 et 112* M. BOLO
- 33 - Rapport d'activité 2017 de Nantes Métropole – Information. *Pages 112 à 114* M. BOLO
- 34 - Accueil périscolaire dans les écoles publiques – Association Nantes Action Périscolaire – Mission d'information et d'évaluation – Communication du rapport de la Mission. *Page 114* M. BOLO
- 35 - DM 2018 n° 2 – Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. *Pages 114 et 115* M. BOLO

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Convoquée le vendredi 5 octobre 2018

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme MEZIANE, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. SALAÛN, Mme BERTU, M. BOUTIN, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER.

Sont absents et excusés : Mme PIAU (pouvoir à Mme Bassal), Mme SOTTER (pouvoir à Mme Meyer), M. SOBCZAK (pouvoir à M. Trichet), M. DEMIREL (pouvoir à M. Belhamiti), M. JUNIQUE (pouvoir à M. Martineau), Mme HOUEL (pouvoir à M. Reneaume).

Est également absente : Mme GHENAÏ.

Secrétaire

Mme Lefranc est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

IV– 6

La séance débute à 9 heures.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer. Merci. Je vais faire l'appel.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose Elisabeth Lefranc. Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. S'il n'y a pas de remarque sur ce procès-verbal, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Deuxième point : nous avons à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Madame Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. Je voulais intervenir sur cette délibération, dans laquelle nous avons trouvé deux pourvois en appel qui concernent l'aménagement du square Fleuriot. Nous n'avons jamais eu l'occasion de nous exprimer au sein de cette assemblée sur ce gros projet d'aménagement urbain du secteur Fleuriot – Commerce. Nous n'avons jamais eu de délibération pour échanger sur cela. Il y a eu quelques lignes présentées il y a maintenant plusieurs mois en Conseil métropolitain et je crois qu'il est important que nous puissions évoquer ce dossier, qui est l'un des aménagements phares que vous vous proposez de mettre en place sur le secteur du centre-ville.

J'ai envie de vous dire, Madame le Maire, en ce début de matinée, avec toute l'estime que je vous porte, que je ne sais pas comment vous avez pu aller chercher un projet pareil pour le cœur du centre-ville. Il y a des choix esthétiques qui, franchement, interrogent beaucoup, beaucoup, beaucoup les Nantais. La façade patrimoniale qui longe le square Fleuriot, mise en face du bâtiment que vous nous présentez aujourd'hui dans les maquettes que l'on peut voir, pose beaucoup de questions. Je vous invite à aller voir les commentaires des Nantais sur les réseaux sociaux, sur la page Facebook de la Ville de Nantes, et vous verrez que les interrogations sont nombreuses sur le choix esthétique vous avez fait.

Deuxième choix qui nous paraît contestable, celui du choix fonctionnel, puisque vous choisissez d'en faire un espace commercial alors qu'à 200 m de là, nous avons le bâtiment du Carré Feydeau, que vous avez toutes les peines du monde à remplir de commerces et dont vous avez d'ailleurs vous-même reconnu, il y a quelque temps, qu'il s'agissait d'une erreur d'urbanisme. Voilà pourquoi ce choix commercial reste aujourd'hui un grand mystère pour tout le monde. Est-ce que vous pourriez nous l'expliquer ?

IV- 7

Dernier point, vous faites le choix aussi de détruire un espace de respiration dans lequel, vous le savez – tous les Nantais connaissent cet endroit –, il y avait un bassin, il y avait des platanes, il y avait des hortensias... Et nous voyons, au fur et à mesure que se déroule ce projet urbain, que de nombreux arbres seront détruits pour permettre l'aménagement que vous souhaitez. En termes de nature en ville, qui est un discours qu'il semblerait que vous souhaitez porter, aujourd'hui, là aussi, nous avons de grosses interrogations.

Je voulais vraiment avoir ce point d'éclairage avec vous, parce que beaucoup de Nantais rejoignent les interrogations que nous portons sur ce projet d'aménagement urbain.

Je voudrais terminer, vous me le permettez, par l'enquête qui est sortie récemment, l'enquête de l'IFOP, que vous avez peut-être entendue, les uns et les autres, qui nous dit que 81 % des Français plébiscitent la vie à la campagne. Je ne sais pas si vous avez entendu cette enquête. Je crois qu'elle est sortie mardi dernier. Je crois donc qu'en tant qu'élus que nous sommes tous, ici, de la sixième ville de France, un chiffre comme celui-là a matière à nous faire réfléchir.

Vous parlez beaucoup, Madame le Maire, de nature en ville, mais aujourd'hui, ce que les Nantais voient concrètement, ce sont des grues qui poussent. Et nous entendons le nécessaire besoin de construire des logements, mais les Nantais voient beaucoup de grues qui poussent partout dans leur ville, voient beaucoup d'espaces naturels qui sont détruits, voient des immeubles de plusieurs étages s'implanter dans tous les quartiers et voient des maisons individuelles qui disparaissent. C'est vrai sur Saint-Joseph-de-Porterie, c'est vrai, bien sûr, sur l'Île de Nantes, c'est vrai aussi, si l'on pense au projet que vous préparez (nous aurons l'occasion d'en reparler) sur le site de la Beaujoire, et plus vous parlez de la métropole dans son jardin, plus les Nantais constatent, nous l'avons déjà dit, la métropole dans ses parpaings. Je voudrais donc vraiment vous alerter là-dessus.

Je vous soumets pour terminer cette belle formule d'Alphonse Allais, qui est évidemment un peu humoristique, Alphonse Allais qui nous disait : « il faudrait construire les villes à la campagne ». Eh bien, je crois qu'il faut au moins se donner la peine de réfléchir à cet enjeu pour s'assurer que demain, nous aurons une ville respirable, aérée, verdoyante et qui répondra aux attentes des Nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Cela fait beaucoup de digressions par rapport à l'objet de la délibération, puisque la délibération consiste simplement à autoriser la Ville de Nantes à se défendre dans deux actions contentieuses et à partir de là, nous avons eu droit, de votre part, à un discours extrêmement généraliste, peu étayé, peu argumenté, je suis désolé de vous le dire, un peu du genre « café du commerce », je suis désolé. Maintenant, ce n'est plus le café du commerce. On aurait dit cela dans le temps. Maintenant, c'est « café de Facebook ». C'est un peu cela, votre attitude.

Moi, le problème, c'est que je vais revenir aux faits, Madame Garnier, et au contenu du dossier. Je suis tout de même assez étonné que vous sembliez découvrir ce projet et que vous disiez que nous n'avons jamais eu l'occasion d'en parler. Mais si, nous avons eu énormément l'occasion d'en parler.

D'abord, vous savez qu'en effet, et vous l'avez là, le seul point avec lequel je suis d'accord avec vous, c'est qu'en effet, nous l'avons évoqué à travers une délibération de Nantes Métropole, puisque le site a été vendu à un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un projet commercial. Cela, c'est vraiment l'acte fondateur de ce dossier.

Mais en fait, auparavant, nous en avons très largement débattu à travers un document d'urbanisme qui s'appelle le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville. Et que prévoyait ce plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville dans ses grandes orientations ?

IV – 8

Sa première grande orientation, c'est en effet le patrimoine, c'est faire en sorte que le patrimoine bâti et historique de cette ville demeure préservé. C'est totalement l'esprit de la loi Malraux qui a fondé les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Et il y a un deuxième élément, qui est apparu dans ce dossier de manière totalement innovante et très volontaire de notre part, qui est de dire qu'au lieu de construire un centre commercial, comme certains l'avaient peut-être envisagé, à une certaine époque, et je pense en particulier à la Chambre de commerce et d'industrie, qui poussait à la roue pour construire un centre commercial sur la place de la Petite Hollande – c'est un projet qui remonte à quinze ou vingt années à peu près –, l'orientation nouvelle qu'il fallait dessiner était de trouver, sur l'hyper centre de la ville de Nantes, les possibilités de densifier commercialement le centre-ville. Car vous le savez très bien, l'un des points de faiblesse du centre-ville sur le plan commercial, par rapport aux périphéries, c'est la faiblesse de sa densité commerciale.

Et combien de fois ai-je entendu, dans cette assemblée, venant de vos rangs, le fait qu'il soit souligné que justement, le centre-ville souffrait d'une faiblesse commerciale ? Dans le cas du PSMV, en effet, il y a un travail extrêmement important qui a été fait pour identifier les sites pouvant accueillir des entités commerciales nouvelles de moyenne surface, permettant d'accueillir de nouvelles enseignes qui n'existent pas dans le centre-ville et qui, faute de propositions, pourraient trouver leur place en périphérie.

C'est dans ce cadre que le square Fleuriot a fait l'objet d'un débat. Dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur, et qu'il a été identifié comme étant potentiellement un site très intéressant permettant d'accueillir une surface commerciale. Pourquoi ? Parce que le site était à l'interstice de la place Royale, de la place du Commerce et également, de l'allée Branca. Et qu'à l'occasion du grand et vaste projet que nous lançons entre le nord de Feydeau et l'allée Branca et la place du Commerce, nous pouvions tout à fait envisager, alors que ceci était en bordure d'un écran d'espace vert très important qui va être réalisé au nord de Feydeau, il pouvait s'insérer au cœur d'un projet global marqué en effet par le paysage. Puisque vous savez que c'est Jacqueline Osty, une paysagiste, qui a été choisie pour réaliser ce projet.

Il se trouve que le promoteur en question est venu avec une proposition satisfaisante permettant à une enseigne internationale assez réputée, qui correspond bien à une attente des Nantais, de s'implanter sur ce site. Le projet a été réalisé. Il a fait l'objet de réunions publiques, avec le grand public et également avec les commerçants, et ce projet, en effet, se déroule selon le calendrier prévu. Tout a démarré évidemment autour de la mise en valeur des vestiges archéologiques, parce que ce projet va nous permettre aussi de mettre en valeur les vestiges archéologiques qui se situent à cet endroit.

En résumé, ce projet suit son cours. Je suis étonné que vous ne lui apportiez pas un soutien enthousiaste, puisque nous sommes nombreux à le soutenir. Je pense à l'association Plein Centre, à la Chambre de commerce et d'industrie. Mais nul doute qu'à chaque fois que nous prenons initiative, il est logique que l'opposition s'y oppose. Mais vous pourriez, à mon avis, trouver des sujets de prédilection qui correspondent mieux aux attentes véritables des Nantais. Et je suis absolument sûr que cette offre commerciale nouvelle rencontrera un succès certain.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix.

Le Conseil prend acte.

Je donne la parole à Pascal Bolo pour nous présenter le vœu que nous proposons ce matin sur la question extrêmement importante que nous partageons autour du climat.

IV– 9

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu – Climat : il nous faut agir aujourd'hui, demain, il sera trop tard

M. BOLO, Adjoint – Oui, redevenons sérieux...

En 2018, le dérèglement climatique n'est plus un concept lointain et abstrait. Le constat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport publié lundi dernier, est sans appel.

Oui, l'être humain et son mode de développement actuel sont responsables du dérèglement climatique. Ses conséquences directes sont déjà vécues par des millions de personnes dans toutes les régions du monde : sécheresses, inondations, cyclones, canicules, montée des eaux, fonte des glaces, disparition d'espèces. Les écosystèmes sont fragilisés et impactent nos sociétés.

Le rapport du GIEC met aussi l'accent sur des conséquences plus indirectes dont on parle peu : sous les tropiques et dans les pays de l'hémisphère sud, le dérèglement climatique est souvent une question de vie ou de mort à très court terme : les inégalités s'accroissent, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau sont en jeu, la lutte pour les ressources joue sur les équilibres économiques, provoque l'instabilité politique et les conflits armés explosent.

On ne peut plus ignorer ces appels répétés de la communauté scientifique. Le GIEC n'en finit pas de tirer la sonnette d'alarme. Leur dernier rapport, sans surprise, décrit les conséquences dramatiques d'un réchauffement climatique au-delà de 1,5 °C et alerte sur la fenêtre de tir qui se réduit chaque jour un peu plus.

Les accords de Paris, qui visaient à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 °C, ne suffiront pas.

Pourtant, on constate amèrement que les États peinent déjà à suivre les objectifs initiaux et à mettre en œuvre leurs engagements. Les discours ne manquent pas, mais les politiques nationales ne suivent pas assez vite.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole, aux côtés des citoyens, font et vont continuer à faire leur part. Les territoires consomment plus de 80 % de la production nationale d'énergie. La Métropole nantaise prend ses responsabilités et met en œuvre des accélérations ciblées, notamment à travers la feuille de route « transition énergétique » : 100 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments, 1 milliard pour les mobilités durables, la structuration de systèmes économiques relocalisés et moins carbonés, notamment dans le champ alimentaire et le BTP, ou encore la création de forêts urbaines pour augmenter les capacités de captage de CO₂. D'ici 2030, nous sommes mobilisés pour faire baisser de 50 % les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Devant les conséquences inéluctables d'un réchauffement à + 1,5 °C, nous sommes également prêts à nous adapter aux événements climatiques extrêmes et aux évolutions des écosystèmes locaux, grâce à notre plan « Climat, air, énergie » territorial. Nous savons maintenant qu'il faudra être encore plus ambitieux pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, et nous sommes prêts à relever ce défi. Car c'est aussi et surtout dans nos villes que la transition énergétique se joue.

Le rapport du GIEC est clair. Pour réussir à ne pas dépasser les 1,5 °C, l'action doit être concertée et coordonnée à toutes les échelles : internationale, nationale, régionale et locale, et entre tous les secteurs et surtout, avec tous les acteurs publics, économiques et citoyens. L'État doit être exemplaire devant la communauté internationale, agir en propre et faciliter l'action des acteurs non étatiques avec des moyens adéquats.

IV – 10

Monsieur le Président de la République française, les élus de la Ville de Nantes marcheront aux côtés des citoyens, ce samedi 13 octobre, pour le climat. Ils demandent au gouvernement de suivre les recommandations du GIEC et d'engager la France dans un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 45 % à l'horizon 2030 et de neutralité carbone à l'horizon 2050. Ils vous demandent également d'agir au plan international pour que chaque pays s'engage à hauteur des défis.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais donc mettre ce vœu aux voix. Madame Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, merci, Madame le Maire. Je voulais d'abord remercier le groupe des élus écologistes d'avoir pris l'initiative de porter ce vœu. Il me semble que l'initiative vient d'eux.

Mme HAKEM, Adjointe – Tout le monde y pense...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Mais tout le monde y pense, Abassia. Mais je pense que c'est simplement une initiative qui vient des élus écologistes, me semble-t-il.

Mme le MAIRE – Nous vous écoutons. Je vous invite à finir votre intervention, Madame Garnier, il me semble que le sujet est important.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Que dois-je comprendre ? Vous ne voulez pas nous dire de quel groupe, mais ce n'est pas grave.

Bien sûr, que tous les élus y pensent, qu'ils soient de votre majorité, écologistes ou non, je rassure Abassia, et également, élus de la droite et du centre. Nous savons tous, je crois, au sein de cette assemblée, que ces vœux ont une portée qui est malgré tout relativement limitée, mais ils ont le mérite de réaffirmer l'engagement de nos territoires sur ces questions de dérèglement climatique qui pèsent sur la planète.

Vous avez cité, Monsieur Bolo, dans le texte du vœu, le récent rapport du GIEC, qui est effectivement alarmant, à un certain nombre d'égards.

Je voudrais faire un certain nombre de remarques, mais avant tout, dire que nous ne contestons pas le fait que la Métropole nantaise se mobilise sur ces enjeux, comme le font, du reste, l'ensemble des métropoles françaises qui sont, je crois, bien conscientes de la pollution et des difficultés qu'elles-mêmes, génèrent, dans leur fonctionnement même, pour l'environnement.

Je disais qu'il y avait un certain nombre de points de méthode sur lesquels nous ne vous rejoignons pas, que je voudrais vous donner rapidement. D'abord, je crois qu'il est important de réaffirmer que la prise en compte de ces enjeux écologiques, qui est nécessaire, qui est indispensable, n'implique pas nécessairement la décroissance chère à certains élus et que nous pensons, au sein du groupe de la droite et du centre, que nous pouvons travailler à une croissance verte qui soit à la fois respectueuse des hommes et de leur environnement.

Ensuite, je voudrais pointer un certain nombre de sujets qui concernent votre politique de déplacements, que ce soit en termes de transports en commun ou en termes de transports individuels. Vous avez une politique de déplacements que vous affichez comme volontariste, mais avec des coûts qui ne le sont pas. Ce n'était pas le cas il y a encore dix ans, mais c'est le cas aujourd'hui des transports en commun, qui sont parmi les plus chers de France. Je vois que M. Bolo fronce les sourcils, mais nous pourrions vous transmettre nos chiffres, et qu'ils sont même les plus chers de France pour les jeunes. Il y a tout un comparatif qui a été fait, qui est porté par des associations et qui montre que votre tarification est la plus élevée de France pour les jeunes, et nous le regrettons, parce qu'en termes de nouveaux usages, nous pensons que c'est une tranche de la population qui est tout à fait à même et même demandeuse d'adopter des attitudes vertueuses en matière de respect de l'environnement.

IV – 11

Une question de circulation automobile, aussi, qui est une réalité, à Nantes : des embouteillages qui augmentent chaque jour, et les Nantais ne nous parlent que de cela... Là aussi, nous avons un vrai sujet : les embouteillages, la saturation automobile, cela génère aussi de la pollution atmosphérique.

Le dernier point concerne l'urbanisation de la métropole et la bétonisation affichée d'un certain nombre d'espaces du territoire. Je n'y reviens pas, nous en avons parlé précédemment, mais je pense évidemment au secteur de la Beaujoire et en particulier, au secteur de l'Île de Nantes : la façon dont vous bétonnez cette Île de Nantes ne nous semble pas vraiment de nature à lutter contre l'imperméabilisation des sols, qui est en train de devenir un véritable enjeu, à Nantes comme ailleurs.

Nous voterons donc en faveur de ce vœu, parce que nous rejoignons la mobilisation qui est la vôtre pour lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences, mais vous comprenez bien que ce n'est pas un quitus donné à l'ensemble des politiques publiques que vous conduisez sur le territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais juste d'abord vous confirmer que je voterai ce vœu. Je ne reviendrai pas sur les constats faits par le rapport du GIEC et sur l'urgence. Nos deux collègues, Laurence Garnier et Pascal Bolo, ont bien souligné la nécessité de nous engager.

Ce que je retiens, moi, dans ce rapport du GIEC, c'est la coordination, à tous les échelons et aux bons échelons. Je veux effectivement saluer à la fois l'engagement de la Ville et de la Métropole, de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs, citoyens, économiques, des collectivités du Département et de la Région.

Et puisque nous parlons de coordination, je voudrais rapidement souligner aussi les bonnes nouvelles qui sont celles que nous pouvons partager à travers le projet de loi de finances 2019, puisque le gouvernement nous annonce plus d'un milliard d'euros de budget sur la transition écologique.

Bonne nouvelle, puisqu'en plus, sur les questions de circulation et de transport, notamment, avec l'augmentation de la fiscalité sur l'essence et sur le diesel, c'est une bonne chose, mais c'est une bonne chose en plus parce que cela ne va pas impacter négativement le pouvoir d'achat, parce que vous savez que parallèlement à l'augmentation de cette fiscalité, il y a une augmentation de 50 % du budget pour la conversion des véhicules, un maintien de la prime pour les véhicules propres, les véhicules électriques, ou le plan vélo.

Je voulais souligner cette nécessaire articulation et reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient locaux ou nationaux.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, je voulais intervenir, puisque l'heure est effectivement grave, nous le soulignons dans ce vœu, et il était important, aujourd'hui, que le Conseil municipal s'engage concrètement. En effet, le rapport du GIEC est alarmant. On a laissé entendre, avec la COP 21, d'essayer de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, voire 2, mais nous voyons bien que nous glissons assez vite sur les 2 °C. Et le rapport du GIEC nous pointe avec acuité que chaque dixième de degré supplémentaire a des conséquences dramatiques et irréversibles. Il nous faut donc aujourd'hui prendre la mesure de ce qui est en train de se passer. C'est un réchauffement climatique avec des conséquences non pas lointaines, mais qui vont nous impacter, et des bouleversements que nous allons vivre.

IV– 12

Donc oui, Madame Garnier, sur la question du modèle économique, de la transition écologique dans le modèle économique, il faut faire décroître tous les secteurs qui sont émetteurs de carbone, il faut aller vers un autre modèle économique, et c'est vrai que les élus écologistes ont souvent été dépeints comme un peu farfelus, utopiques, mais aujourd'hui, on voit bien que la responsabilité, c'est d'agir pour permettre un modèle de développement qui est différent. Les solutions existent et nous essayons de les déployer dans nos territoires.

Parce que l'on parle d'un plan d'isolation des bâtiments, le premier levier de transition énergétique, aujourd'hui, dans une métropole comme Nantes, dans une ville comme Nantes, c'est la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments et dans les logements. Pour cela, il faut des moyens concrets. Il faut que l'État puisse reconnaître le rôle des Villes pour agir concrètement avec des leviers concrets et puisse flécher des financements, notamment avec la contribution « climat – énergie », qui est portée par mon collègue Ronan Dantec.

Ensuite, s'agissant des déplacements, oui, sur les déplacements, il faut une rupture forte. Ils sont responsables d'une grande partie de nos émissions de gaz à effet de serre. Un sondage IFOP est sorti récemment et indique que 85 % des Français ont peur du réchauffement climatique. 93 %, quand il s'agit des 18-24 ans, ont peur, voire très peur du réchauffement climatique.

Ce qui est encourageant, c'est que dans un certain nombre de domaines, les Français sont prêts à s'engager, à faire des efforts, à mieux trier leurs déchets, à laisser leur voiture pour prendre leur vélo, à abaisser la température dans leur logement, à réduire ou à changer leur régime alimentaire pour consommer moins de viande... Tous ces signaux sont là. Il faut que nous nous en saisissons et que nous infléchissions les choses dans la manière dont nous concevons les choses. Le développement économique, la croissance, doivent être différents. Il faut qu'ils soient déconnectés du carbone.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. À quelques jours d'une nouvelle marche pour le climat, le Conseil municipal de Nantes adopte un vœu à l'unanimité pour encourager le Président de la République à tenir bon sur les objectifs internationaux de réduction des gaz à effet de serre. Un diagnostic est partagé sur les causes du dérèglement climatique. Un pronostic qui est partagé sur les risques que court l'humanité si elle n'agit pas assez rapidement ni assez résolument. Un objectif consensuel chiffré de réduction des gaz à effet de serre, même s'il doit beaucoup à la pression de la réalité ou au constat des conséquences dramatiques des hausses de température partout dans le monde. Le consensus affiché par le Conseil municipal de Nantes, ce vendredi, est, pour tous ceux qui ont fait du combat écologique un fondement de leur engagement politique un motif de satisfaction.

À quelques jours des nouvelles marches citoyennes pour le climat, cette unanimité est une bonne nouvelle. Elle illustre une prise de conscience collective après les dernières conclusions des experts du GIEC. Elle constitue pour les décideurs nationaux un encouragement à accélérer la transition écologique, et ce n'est pas simple, car le temps est compté, effectivement, cela vient d'être dit. Car le monde est en retard dans cette course contre la montre et certains pays, à l'instar des États-Unis, continuent à pratiquer une politique de l'autruche à proprement parler suicidaire.

En votant ce vœu, les élus de Nantes démontrent que les différences partisanes qui existent et qui sont saines sur les moyens n'empêchent pas de partager le même constat sur les mêmes objectifs. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques années et nous devons nous en réjouir, parce que nous ne pourrions rien faire de concret si nous ne sommes pas capables de mesurer

IV– 13

le chemin parcouru. Soyons donc fiers, mes chers collègues, de la mobilisation des Français sur le climat, et soyons fiers des progrès enregistrés et des choix la France.

Nous ne partageons pas le même jugement sur la politique du gouvernement, ce n'est pas une surprise, mais reconnaissons que lorsqu'il s'agit de fixer de nouveaux objectifs de réduction des émissions automobiles au niveau européen face au lobby des constructeurs, face à certains pays producteurs automobiles, la France est là. Reconnaissons, et réjouissons-nous de ce que lorsqu'il s'agit de restaurer la biodiversité en réintroduisant dans les Pyrénées une espèce en voie de disparition, la France est là. Reconnaissons que lorsqu'il s'agit de supprimer l'utilisation des néo-nicotinoïdes tueurs d'abeilles, la France est là, en avance sur ses partenaires européens. Même chose pour le glyphosate, dont l'arrêt, dans notre pays, précédera de deux ans l'interdiction sur le continent. Reconnaissons aussi, Messieurs dames, reconnaissons aussi, mes chers collègues, que par ces décisions parfois douloureuses, mais qui permettent de préserver les zones humides indispensables à la résilience de nos territoires face aux conséquences du réchauffement, la France sait être là.

Tout n'est pas parfait, sans doute, mais des accords existent, entre nous, sur le rythme et le contenu des avancées, probablement. Mais le vote unanime d'aujourd'hui signifie en conscience, une conscience commune, que face à l'enjeu, il n'y a pas de place pour les calculs partisans.

Alors le 13 octobre, Madame le Maire, nous serons, comme beaucoup de Nantais, dans la rue, tous unis pour partager le même diagnostic, les mêmes inquiétudes et les mêmes objectifs, chacun avec ses convictions. Les Nantais seront là. Pour notre part, nous y serons pour encourager et mener à bien les changements engagés.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Que dire ? Moi, je me réjouis tout d'abord de l'annonce du vote de ce vœu à l'unanimité. C'est une bonne chose. Je suis un peu plus interloqué par les interventions du député en marche et du « ministre des relations avec le Conseil municipal » Hervé Grélard...

(Rires et applaudissements)

... sur leur analyse de ce qui est en train de se passer. Sur la réduction des gaz à effet de serre et le transport routier, j'ai quand même souvenir des cars Macron qui, je crois, ne sont pas la meilleure nouvelle qui pouvait nous être apportée : la mise en concurrence avec le ferré, le ferré et le fluvial, qui sont les deux modes de transports les moins polluants et qu'il faut, je crois, encourager.

Je ne serai pas très long, parce que je crois que nous débordons déjà un peu sur notre ordre du jour et sur les thématiques qui sont les nôtres, mais simplement, je rappelle que l'on ne peut pas, je crois, se féliciter d'un projet de loi de finances qui, à nouveau, est basé sur les cadeaux fiscaux aux plus riches (5 milliards d'euros, c'est nettement plus que l'augmentation du budget du ministère de l'Écologie...) Ces 5 milliards seraient là bien utiles, et je veux rappeler qu'ils bénéficient aux 5 034 Français les plus riches, qui, eux, vont économiser 2 530 000 € tous les ans. Je vous laisse calculer votre feuille de paie : combien il vous faut d'années pour gagner tout cela.

Mais voilà le sens de la politique de ce gouvernement, et s'il y a une résilience à chercher, ce serait bien dans la conquête de nouvelles recettes locales pour nous permettre, ici, à Nantes, comme nous le faisons, je crois, et puisque nous votons ce vœu à l'unanimité, d'engager les transitions nécessaires.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

IV– 14

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais, en complément de cette présentation du vœu, rappeler qu’effectivement, nous sommes aujourd’hui sur un enjeu majeur, le GIEC le rappelle, et je trouve, Madame Garnier, que pointer du doigt le débat sur la décroissance n’est pas, loin de là, le meilleur moyen d’engager aujourd’hui le combat sur le climat. La question n’est pas celle de la décroissance. Elle est celle de trouver les solutions concrètes qui permettent de sortir de ce développement issu des 30 Glorieuses et de proposer des solutions qui permettront concrètement, demain, de construire différemment, de se déplacer différemment, de manger, de consommer différemment. Et c’est, je crois, aujourd’hui, très concrètement, le rôle des collectivités locales dans les solutions qu’elles peuvent apporter et démontrer.

C’est ce que nous faisons dans le débat sur la transition énergétique, qui nous permet de montrer que oui, demain, une action différente est possible. C’est ce que nous démontrons depuis des années. Je pense que Pascal Bolo ne le démentira pas, sur la trajectoire que nous portons en termes de déplacements collectifs. Puisque nous avons depuis longtemps une trajectoire en augmentation du nombre de passagers, qui nous permet d’atteindre nos objectifs en termes de réduction des gaz à effet de serre.

C’est ce que nous faisons par notre politique de construction, car oui, il est plus efficace, en termes de climat, de proposer des logements qui sont situés au cœur des villes, à proximité des services de transport, parce que la lutte contre l’étalement urbain est un vrai combat important. Et les collectivités peuvent faire en sorte de le gagner.

Et parce que toutes les solutions que nous proposons sur la feuille de route « économie circulaire », que je reprends, que nous avons présentée la semaine dernière en Conseil métropolitain, ce sont des solutions concrètes qui font que l’on peut changer de mode de vie et qui feront que l’on pourra, demain, trouver des solutions et réduire efficacement les gaz à effet de serre.

Il est donc plutôt intéressant d’inviter à cette marche pour le climat, samedi (et nous étions un certain nombre d’élus, dans les éditions précédentes, il y a quelques mois ou quelques semaines), qui a montré que les citoyens, les Nantais, comme d’autres citoyens en France l’ont démontré, sont en attente d’une mobilisation. Celle du gouvernement, eh bien, nous verrons concrètement ce qu’il fera, et en l’occurrence, il ne s’agit pas seulement du gouvernement français, mais bien de l’engagement de l’ensemble des États dans le monde. Parce que, de la même manière, il s’agit de montrer le chemin, de montrer une mobilisation, une envie d’agir, et d’avoir une action qui soit une action politique. L’engagement des citoyens qui réclament des actions de leurs élus nationaux ou internationaux est une demande d’action politique et demain, ce que nous montrons par ce vœu, c’est que nous demandons et que nous supportons cette démarche.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, je ne peux pas laisser passer le « gloubi-boulga » de Madame Garnier, de décroissance, comme vient de l’expliquer Thomas, en tarif des transports publics. Je voudrais quand même vous inviter à lever le nez des argumentaires démagogiques et à constater que si l’agglomération nantaise est, avec celle de Strasbourg, celle où les transports en commun sont les plus utilisés, au regard de la population, ce n’est pas tout à fait par hasard.

Si aujourd’hui, nous sommes regardés avec envie par tous les grands réseaux qui n’ont plus les moyens d’investir pour poursuivre l’augmentation régulière que nous connaissons, à Nantes, du nombre de personnes fréquentant nos transports en commun (je vous rappelle qu’en 2008, nous atteignons 113 millions de voyages et que nous considérons cette performance comme exceptionnelle, qu’aujourd’hui, nous sommes à 137 millions et que la future DSP de la SEMITAN

IV – 15

fixe un objectif de 160 millions de voyages), comment voulez-vous faire cela sans une politique cohérente de développement de l'usage, qui passe non pas par le fait de proposer de monter gratuitement dans un tram déjà plein, mais qui consiste justement à renforcer les capacités de notre réseau ?

Nous allons investir, c'est dit dans le vœu, des centaines de millions d'euros sur les transports publics et sur les mobilités alternatives à la voiture dans l'agglomération nantaise dans les années qui viennent. Pour cela, oui, il faut un modèle économique qui soit équilibré et oui, effectivement, nous revendiquons et nous disons que le fait que l'utilisateur soit sollicité à hauteur de 40 % et le contribuable, à hauteur de 60 %, c'est un bon équilibre, qui permet le développement durable des transports publics.

J'ajouterai que vous oubliez en permanence, et ce n'est pas un détail, et ce n'est pas un hasard, que la solidarité existe aussi dans notre grille tarifaire et que tous les jeunes, notamment depuis la réforme de la tarification solidaire qui a été faite il y a quelques mois, tous les jeunes en situation de précarité, quel que soit leur statut, étudiants, jeunes travailleurs, chômeurs, bénéficient de cette tarification sociale. Tous leurs ayants droit en bénéficient également. Par conséquent, notre politique est une politique d'efficacité, de développement durable du transport public, de développement des mobilités douces (il ne faut pas les opposer) et de justice sociale. C'est cela, la réalité, et vos argumentaires démagogiques n'y changeront rien.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots avant de mettre ce vœu au vote. Plusieurs l'ont rappelé, la situation est alarmante. Je crois qu'il faut le dire de manière très claire et que c'est de notre responsabilité, aujourd'hui, de voter ce vœu, parce que c'est d'abord notre responsabilité d'agir. Nous pouvons parler, nous devons parler parce que nous agissons concrètement et que nous devons le faire demain encore davantage.

À quel niveau une grande ville agit-elle sur ces sujets ? Je crois que c'est toute sa force : c'est que l'échelle locale est l'échelle qui nous permet d'intervenir du plus local, de la plus grande proximité, jusqu'aux discussions internationales. Je voudrais simplement prendre quelques exemples.

Si je parle de la plus grande proximité, c'est l'échelle du quartier. Je regarde Abbassia Hakem : quand, à Bellevue, nous ouvrons l'éco-appartement pour accompagner les familles les plus précaires dans leur économie d'énergie, oui, nous agissons sur ce sujet.

Quand, à l'échelle de la Ville, je regarde Julie Laernoës et Myriam Naël, nous agissons dans nos écoles pour que le patrimoine scolaire, chaque fois que c'est possible, intègre la question de la rénovation énergétique des bâtiments, oui, nous agissons concrètement.

Quand, à l'échelle de la Métropole, on ne crée pas à part une politique publique sur le climat, mais que l'on intègre cette donnée à la fois dans notre feuille de route sur la transition énergétique, à la fois, la semaine dernière, en votant le projet alimentaire territorial, à la fois en avançant sur l'économie circulaire, oui, nous agissons sur le climat.

Quand on dépasse l'échelle de la Métropole en signant prochainement avec le pays de Retz un contrat de réciprocité pour dire, par exemple, que sur les sujets de mobilité, il y a des enjeux à jouer l'alliance des territoires pour avancer sur le climat, là, nous agissons concrètement.

Quand on assume le « porte-parolât » de CGLU, sujet que Ronan Dantec connaît par cœur, et que l'on porte la voix, pas simplement de Nantes, la voix des Villes dans les questions de climat, nous agissons. Je crois que c'est notre responsabilité de le faire, que c'est absolument indispensable.

J'ai deux points de désaccord, au-delà de ce que Pascal a dit, avec vous, Madame Garnier. Sur le fond, je ne veux pas revenir sur la polémique. Premièrement, vous dites que toutes les Métropoles agissent sur le sujet. Presque toutes, pas toutes, et surtout pas de la même

IV – 16

manière. Nous, nous faisons un choix, un choix politique et assumé comme tel. Dans cette Métropole, nous mettons la transition écologique au service de la lutte contre les inégalités.

Quand en 2020, dans notre métropole, les logements sociaux, pour 50 %, seront chauffés aux énergies renouvelables, nous le faisons parce que nous faisons le choix de conjuguer les enjeux climatiques et les enjeux de donner les clés de l'émancipation aux ménages les plus précaires, à Nantes. Je connais des Métropoles, ailleurs, qui font de la transition écologique, mais qui font un autre choix : un éco-quartier bien doté, bien nourri, beaucoup de matériel, 7 % de la population... Ce n'est pas le même projet de territoire, ce n'est pas le même projet de société.

La deuxième différence que nous avons, et je le dis même si cela peut sembler un peu technique, mais je crois que ça ne l'est pas, c'est la preuve du « dire » ou « faire ». Quand j'ai porté la voix de Nantes, notamment dans les discussions qu'il y a eu autour de la COP 21, les gens qui sont engagés sur ces questions m'ont parlé d'une action nantaise, qui s'appelle BASEMIS. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose, Madame Garnier. BASEMIS, c'est l'outil qui a été créé ici et inventé pour mesurer concrètement nos progressions sur les émissions et donc, sur le climat.

Et ailleurs en France, ailleurs en Europe, on nous regarde, parce que l'on sait que nous nous sommes organisés, pas simplement pour parler, mais pour agir, pour évaluer, pour donner les preuves, la traçabilité, la transparence de ces évaluations et demain, aller encore plus loin.

En conclusion, évidemment, je vous invite non seulement à voter ce vœu à l'unanimité, mais je vous invite aussi, je vous invite à être très nombreux demain à 14 heures pour la marche pour le climat. Je voudrais saluer les acteurs de la société civile qui ont pris cette initiative. Je crois que sur ce sujet que comme sur beaucoup d'autres, nous avons besoin de conjuguer des initiatives citoyennes et des volontés publiques fortes et empreintes de nos convictions.

Je mets donc aux voix ce vœu qui nous est présenté.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Ce vœu est donc adopté à l'unanimité et je m'en réjouis.

(Applaudissements)

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

ZAC Caserne Mellinet – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Accord sur le principe de réalisation des équipements – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'approuver, à travers cette délibération, le programme des équipements publics liés au dossier de réalisation de la ZAC Caserne Mellinet. Vous connaissez tous cet ambitieux projet que nous avons sur ce site, qui a été libéré par les militaires. Vous savez dans quelles conditions nous avons pu faire l'acquisition de ce site. Il s'agissait d'une initiative très forte et qui va rester un peu emblématique, au niveau national, puisqu'à l'occasion de la cession de ce site par l'État, nous avons bénéficié d'une décote très importante sur la vente de ce site, nous permettant d'y développer une politique d'habitat extrêmement ambitieuse, permettant de répondre à tous les publics : un tiers de logement privé, un tiers de logement social et un tiers de logement abordable.

À partir de là, nous avons, avec l'équipe d'urbanistes, travaillé sur le projet global d'aménagement urbain de ce site, en concertation très étroite avec tous les acteurs du projet et les riverains du quartier, qui se sont mobilisés très fortement et ont suivi ce projet. Nous allons donc passer de l'esprit caserne jusqu'à la création de sept hameaux, à l'intérieur de ce site.

IV– 17

D'ores et déjà, samedi dernier, les Nantaises et les Nantais, malgré le temps, par centaines, se sont déplacés sur site et ont pu découvrir la richesse et la diversité du programme qui est proposé. D'abord, les fouilles archéologiques, qui ont permis d'identifier un certain nombre d'activités qui méritaient d'être mises à jour, justement, à l'occasion de ces fouilles, d'autre part, la préservation du patrimoine, puisque nous avons négocié avec les services spécialisés de l'État le maintien de 20 bâtiments qui vont rappeler la mémoire des lieux et notamment, des bâtiments d'architecture militaire, qui peuvent être reconvertis aisément, et également, tous les équipements publics qui vont venir et qui vont se développer sur ce site.

C'est l'objet plus précisément de cette délibération. La Ville de Nantes doit en effet donner son accord par rapport à la réalisation de ces équipements publics sur ce site de la caserne Mellinet, puisque puisqu'il s'agit de faire un vrai quartier où les gens pourront trouver, à proximité, les équipements publics dont ils ont besoin. Je vais vous les énumérer et cela vous donnera un peu l'idée de l'ampleur des équipements qui vont être réalisés, au-delà des infrastructures, évidemment, puisque le site sera desservi par différentes voies et par des allées.

Cela concerne, dès l'été 2019, l'ouverture, d'abord, de la Maison du projet, qui prendra place dans l'ancien bureau de commandement, avec des espaces qui sont dédiés au dialogue citoyen et aux échanges sur le projet urbain. C'est pensé avec les habitants du quartier et c'est animé par le collectif associatif « La Générale », qui a été retenu à la suite d'une mise en concurrence et d'un choix auquel nous avons participé, David Martineau, en tant qu'adjoint de quartier, et moi-même.

Fin 2019, début 2020, ce sera l'aménagement du parc de l'Infirmier, qui intégrera des jardins familiaux et des jeux pour enfants.

En mai 2020, ce sera l'ouverture des ateliers d'artistes dans les anciennes écuries, un site extraordinairement pittoresque, au sud-ouest de la caserne Mellinet.

En mai 2021, ce sera l'ouverture de la crèche Bambou, avec 45 places et bien sûr, cela ne suffira pas, à terme : nous ouvrirons une seconde crèche associative au sud du quartier, en fonction de l'urbanisation progressive du site.

En septembre 2021, ce sera l'ouverture de l'école. Vous le savez, nous avons délibéré, nous avons lancé le programme, nous avons retenu une équipe d'architectes pour réaliser cette magnifique école, qui prendra place dans la partie nord-est du site.

En 2022, une friche culturelle s'implantera dans le Bâtiment 63, qui regroupera également des associations et des espaces de diffusion.

Dès 2020, d'autres activités s'implanteront également, avec l'ouverture, d'abord, d'un restaurant culturel, place du 51^e Régiment d'infanterie, dans l'un des deux pavillons d'entrée. Le gestionnaire a été choisi par Nantes Métropole Aménagement. On pourra y livrer également une cour artisanale, car vous savez l'importance que nous attachons au retour des artisans dans le cœur de la marque métropole. Puisque nous en avons besoin et qu'il n'est pas normal que, du fait de l'urbanisation et d'une forme de spéculation sur les bâtiments artisanaux, ceux-ci, au fil des années, aient quitté le territoire nantais. C'est une opportunité de réinstaller des artisans de proximité. Et dès 2020, il y aura également l'aménagement du parc des Chantiers.

Enfin, nous n'oublions pas le volet économique, avec la livraison d'un hôtel d'entreprises. Le lauréat du concours permettant de reconverter un bâtiment de casernement militaire a été choisi et l'on pourra accueillir un certain nombre de start-ups tertiaires, qui pourront s'implanter sur ce site.

Voilà tous les ingrédients qui font de ce projet un projet vraiment emblématique, dans lequel le désir d'habiter est déjà manifeste. Nous l'avons déjà vu samedi dernier, puisque parmi les trois premiers projets immobiliers, il y a un programme de logements sociaux porté par Nantes

IV – 18

Métropole Habitat et deux programmes de logements abordables portés par deux partenaires, qui sont le CIF et le groupe GHT. Et sur ces deux programmes de logements abordables, nous avons senti une véritable appétence d'un public très diversifié, quelles que soient ces générations qui font le choix d'habiter en cœur de ville, qui font le choix d'apporter d'habiter à proximité de tous les services qui peuvent leur être proposés. Quelle meilleure réponse peut-on apporter à l'étalement urbain, que citait à juste titre Thomas Quéro, que d'offrir la possibilité à des gens de toutes les générations et quel que soit leur revenu, d'habiter au cœur d'un des quartiers les plus enviés de Nantes ?

Aussi, je vous demande d'approuver le principe de réalisation des équipements publics, qui sera préalable à l'approbation, par Nantes Métropole, du dossier de réalisation de la ZAC de la caserne Mellinet.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. À entendre la présentation d'Alain Robert sur ce projet de la ZAC Mellinet, j'ai envie de dire : « que de chemin parcouru ! » Que de chemin parcouru entre un départ non souhaité des militaires de Nantes, par un plan qui a malheureusement concerné Nantes au-delà de notre volonté, et le fait de saisir l'opportunité d'un site exceptionnel en centre-ville, qui va permettre de développer une politique de ville moderne, de ville verte, de ville durable, de ville des courtes distances, et un site qui va pouvoir, Alain Robert l'a dit, grâce aux proportions très importantes de logements à prix abordable et de logements sociaux accueillis sur le site, puisque ce sont 35 % de logements sociaux et 35 % de logements abordables qui seront installés sur le site, permettre aux familles nantaises, familles modestes et familles moyennes, de trouver là des opportunités.

Et Alain Robert en témoignait, la présentation des deux premiers programmes immobiliers qui sont proposés par le CIF et GHT, ce samedi, a connu un succès inégalé. Il faut reconnaître, nous pouvons nous le dire entre nous, que ces programmes non seulement présentent des tarifs et des typologies d'appartements absolument extraordinaires comme opportunités au centre de la ville, mais aussi que ce sont des projets immobiliers magnifiques.

Que de chemin parcouru entre ce moment où, au lancement de la concertation, Mellinet pouvait être vu par certains comme l'épouvantail pour un certain nombre de voisinages, qui pouvaient craindre l'installation sur ce site, qui, jusqu'à présent, avait toujours vécu refermé sur lui-même, d'un nouveau quartier de ville. Les citoyens et le voisinage étaient inquiets, je crois, mais c'est finalement naturel, quand on voit son quartier subir des transformations. L'engagement la municipalité aussi, l'engagement de Nantes Métropole dans la concertation, qui, je crois, a été exemplaire sur le site depuis le départ, et qui va bien évidemment, sur les dix années d'urbanisation à venir, se poursuivre, à travers particulièrement un centre névralgique, qui est la Maison du projet, qui verra le jour en mai 2019, animée par le collectif « La Générale », comme l'a dit Alain Robert.

Et que de chemin parcouru, quand on voit comment les niveaux d'équipement, la finesse de l'urbanisation en termes de hameaux, va permettre en effet de répondre non seulement aux besoins des habitants qui viendront rejoindre la ZAC Mellinet, mais qui, aujourd'hui, attire ce voisinage, justement, qui pouvait paraître inquiet il y a quelques années. Ce sont 500 ou 600 personnes qui sont venues en masse, parfois sous des halberdes qui tombaient ce samedi après-midi, pour découvrir le site dans une ambiance totalement apaisée et avec un esprit de construire ensemble, de continuer à construire ensemble ce quartier.

Je dois dire que l'adjoint de quartier et l'ensemble des élus du quartier Malakoff Saint-Donatien, Ghislaine Rodriguez, qui était aussi avec nous samedi après-midi, ont été frappés par cette capacité à construire la ville ensemble, à affirmer de façon solide des politiques publiques. Quand on réalise là 45 nouvelles places de crèche et que cela permet aussi à la Ville de tenir

IV – 19

ses promesses sur les 400 places de crèche à ouvrir, quand on réalise une nouvelle école, qui, non seulement, va offrir 16 classes qui permettront de répondre aux besoins du quartier, mais une école modulable, une école qui va présenter des espaces extérieurs qui seront partageables par la population, je crois que l'on peut évidemment être très fier de cette délibération et des équipements publics qui sont proposés.

Et un dernier mot, que l'adjoint la culture ne peut pas s'empêcher de prononcer pour conclure cette intervention : évidemment, la présence d'artistes sur le site, qui viendront s'installer dans ce magnifique petit hameau des anciennes écuries, et d'une friche culturelle à venir, ne fera que renforcer à la fois la vie du quartier, les propositions qui seront faites aux habitants, mais aussi renforcer notre volonté de continuer à dire que dans cette ville, dans cette ville qui évolue, les artistes continuent d'avoir toute leur place et ne sont pas rejetés en périphérie, mais continuent d'animer la ville, en plein cœur de nos quartiers. Je crois que cela, c'est une immense fierté. Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – La délibération que vient de nous présenter Alain Robert est une nouvelle étape dans ce long processus, David vient de nous le rappeler. C'est en avril 2013 qu'avait eu lieu la concertation publique préalable à la création de la ZAC, comme quoi, le temps des projets est aussi un temps long et qu'il est important de se redire quelques points.

Pour ma part, je voudrais souligner trois points concernant l'historique de cette création de ZAC, puisque les élus écologiques et citoyens avaient soutenu, lors de la création de cette ZAC, les aspects innovants de ce projet.

Tout d'abord, le fait, qui n'est pas commun, de ne pas s'appuyer sur un programme prédéfini, mais un programme qui s'est inspiré de l'histoire et de la spécificité du site pour créer un nouveau quartier en s'inspirant du tissu existant et en s'insérant dans le tissu existant, avec entre autres 35 % de logements sociaux.

Deuxièmement, et Alain l'a bien expliqué, la démarche de participation qui a été conduite avec un panel de citoyens au cours de nombreux ateliers de co-production. Et là-dessus, les adjoints de quartier, et David l'a bien souligné, vous vous y êtes aussi investis énormément, mais cela a bien porté ses fruits, avec cette histoire de hameaux.

Enfin, la volonté affichée de réemploi des matériaux issus des démolitions dans les futurs espaces publics. Nous avons ici un moyen innovant de faire des économies, mais aussi de préserver la singularité du lieu. Nous avons là une déclinaison concrète de la feuille de route de l'économie circulaire qui a été présentée à notre dernier Conseil métropolitain par notre collègue Mahel Coppey.

Nous avons également souligné les aspirations des citoyens et des acteurs qui s'étaient exprimés lors des ateliers de co-production. Ils souhaitaient des espaces naturels préservés et valorisés, une mixité des usages, une diversité des logements offrant à chacune et à chacune la possibilité de se loger, mais bien sûr aussi les projets associatifs et culturels que David a énumérés. Bref, je crois que nous pouvons vraiment le dire avec fierté, et l'adjoint à l'urbanisme l'a indiqué en présentation, un vrai morceau de ville durable.

Nous pouvons dire aussi que ce programme d'équipements publics proposé dans la délibération traduit concrètement cette volonté d'innovation, ce souci d'intégration du développement durable dans l'aménagement de la ville. Le succès des visites de samedi dernier comme des autres précédentes l'a également montré.

Juste un petit mot pour me joindre à la satisfaction des adjoints de quartier et de l'adjoint à l'urbanisme, en tant que Présidente de Nantes Métropole Aménagement (NMA), je voudrais dire aussi toute ma satisfaction sur ce projet et en profiter pour remercier et saluer l'investissement

IV – 20

des équipes de NMA, avec une dédicace particulière à David Blondeau, le chargé d'opération, qui ne limite ni ses heures pour l'engagement personnel, ni le travail acharné avec les différents acteurs, puisqu'en effet, faire la ville autrement demande aussi une autre méthode et beaucoup de temps.

Un dernier mot pour terminer enfin, Madame le Maire, sur les déplacements doux, et notamment les déplacements à vélo, puisqu'à l'occasion de la réalisation de cette ZAC, mais aussi comme dans toute nouvelle construction de logements, nous pouvons également en profiter pour améliorer la vie quotidienne des riverains aux alentours. Nous le voyons avec le travail sur les hameaux. Nous aurions ici une meilleure acceptation des projets, qu'ils soient petits ou grands. Nous pourrions également en profiter pour repenser l'organisation des déplacements dans les rues avoisinantes, longues et étroites, qui ne permettent pas actuellement un usage sécurisé et massif du vélo pour les déplacements du quotidien.

Je pense en effet à la réflexion qui a eu lieu dans le cadre de l'étude de déplacements réalisée sur le quartier Malakoff Saint-Donatien en 2016, 2017. Nous avons pointé plusieurs rues, à l'époque : le boulevard Dalby, les rues du Général Buat et la rue de Coulmiers. C'était une demande des habitants et cela permettrait, là encore, de renforcer la porosité urbaine autour de ce projet de ZAC, avec, encore une fois, l'idée évidemment essentielle de faciliter la vie pour les habitants et les futurs habitants de ces nouveaux hameaux.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, rapidement, je ne vais pas souligner et revenir sur les qualités et les enjeux de ce projet. Moi, il y a un sujet sur lequel je suis mobilisé depuis le début de ce mandat, vous le savez, c'est l'accession à la propriété. Je pense qu'il y a vraiment nécessité de s'engager et je reconnais que, pour le coup, la Ville et la Métropole s'engagent et tentent d'inverser la tendance, tentent d'offrir des produits aux ménages les plus modestes, aux ménages moyens, pour leur permettre d'accéder à la propriété.

Je voulais vous interroger sur un dispositif, et là, je ne suis pas le porte-parole du gouvernement, puisque c'est un dispositif qui existe depuis 2016. Je vais chercher les bonnes idées là où elles sont et bien au-delà des clivages politiques. Ce sont les offices fonciers solidaires. Vous savez que la problématique d'accès à la propriété est la problématique du prix, du coût d'accession, qui ne cesse d'augmenter du fait des normes, etc. Je sais que lorsque ces offices fonciers solidaires sont mis en place, ils permettent d'impacter à la baisse de 20 à 30 % le prix de sortie du logement et permettent à des ménages modestes d'accéder à la propriété.

Je voudrais savoir si à travers le projet Mellinet, on va enfin pouvoir, à Nantes, expérimenter ce mécanisme de baux réels fonciers solidaires, de manière à baisser le prix de sortie des logements neufs et à permettre à des publics et des familles qui n'ont aujourd'hui pas accès à la propriété d'y accéder à un moindre coût.

Mme le MAIRE – Merci. D'autres demandes d'intervention ? Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je rejoins les interventions des uns et des autres sur ce site. Beaucoup de choses ont été dites, notamment par M. Robert et M. Martineau. Je ne reviendrai pas sur les aspects positifs du projet, qui sont réels : vous avez parlé de jardins familiaux, David Martineau a parlé de la dimension culturelle du projet...

Moi, j'aurais quelques questions vraiment précises à vous poser sur ce projet, puisque vous avez dit que nous entrons dans une phase de réalisation. Quelques éléments : sur la question des commerces, la délibération évoque l'implantation d'un certain nombre de commerces. Ce n'est pas très précis. Est-ce que vous pourriez nous dire combien de commerces vous envisagez

IV – 21

sur le site et leur implantation éventuelle, si ce sont des éléments dont vous avez d'ores et déjà connaissance ou auxquels vous avez réfléchi (ce dont je ne doute pas) ? C'est le premier élément.

Sur la question des déplacements, est-ce que vous pourriez nous dire comment vous envisagez la desserte du site en termes de transport en commun, sachant que nous avons globalement une configuration d'espace avec un certain nombre de rues qui sont étroites et qui ne facilitent pas la prise en compte de ces enjeux, qui nous paraissent pour autant essentiels, puisque vous avez fait le choix de construire une place de stationnement pour un logement construit. On sait qu'un certain nombre de nos concitoyens ont deux voitures. Il y aura donc un véritable sujet à traiter, auquel, j'imagine, les transports en commun vont participer. Pouvez-vous nous préciser la façon dont vous envisagez les choses à ce niveau-là ?

Dernier point, vous avez souligné la création d'une école, ce qui est toujours une bonne nouvelle. Vous avez souligné la création de crèches. Je voudrais rappeler aussi que nous sommes au cœur d'un quartier où la problématique des personnes âgées et isolées est importante. Vous connaissez le secteur. C'est Michelle Meunier qui en parlait lors d'un précédent mandat et qui insistait sur le fait que dans le secteur de Saint-Donatien Malakoff, nous avons une population vieillissante, avec de véritables problématiques d'isolement.

Je rappelle qu'à Nantes, 52 % des ménages sont constitués d'une personne seule. Bien sûr, le fait d'habiter seul n'est pas toujours synonyme d'isolement, mais on peut penser qu'il y a des liens entre ces deux réalités. Je regrette donc qu'il n'y ait pas, sur le site, d'après ce que vous nous avez présenté aujourd'hui, de réflexion autour de l'accueil de maisons de retraite ou autres sites qui pourraient accueillir nos seniors, et je trouve dommage que l'on ne bénéficie pas de la réalisation de ce projet d'aménagement urbain, qui est vaste, puisqu'il fait 13 hectares, pour réfléchir à des projets d'habitat intergénérationnel qui voient le jour dans beaucoup de territoires, aujourd'hui.

Mme le MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci. Je crois que c'est un très beau projet, il faut insister sur ce point. J'insisterai personnellement sur un aspect, c'est-à-dire qu'il allie à la fois le respect du patrimoine et la modernité, avec tous les éléments de la modernité : une école, des commerces et en même temps, un lieu qui est un lieu tout de même particulier, un lieu chargé d'histoire. Je crois que c'était évidemment une opportunité qu'il fallait saisir. Il n'y a pas énormément de foncier disponible en ville, aujourd'hui. Je me réjouis donc bien entendu de toute cette proposition. Ce respect du patrimoine, tu l'as montré, Alain, dans le fait que la plupart des bâtiments militaires vont être maintenus et que l'habitat se fera à l'intérieur de ces bâtiments, qui sont très beaux.

Je note aussi, je crois que c'est aussi une certaine ironie de l'histoire, mais dont nous pouvons tous nous féliciter, à savoir que beaucoup d'anciens bâtiments militaires sont certes repris pour des logements, mais aussi pour des bâtiments culturels. Cela se fait dans beaucoup de villes. J'appelle cela un peu une ironie de l'histoire : on n'aurait jamais pensé que ces bâtiments, au départ, auraient cette vocation. Nous pouvons tous nous en réjouir. C'était une remarque particulière que je faisais.

La deuxième question est la suivante : est-ce que ce passé militaire, éventuellement aussi dans le cadre d'un projet culturel, pourrait être marqué de façon un peu plus symbolique par un signe particulier ? Nous pouvons tous réfléchir à ce signe. Cela peut être une place, cela peut être éventuellement un petit monument, enfin, quelque chose d'assez petit, mais qui rappelle effectivement ce passé (le monde combattant en particulier y est très attaché), mais cela peut aussi être des noms de rues... Je crois qu'il faut intégrer de façon peut-être encore plus prononcée ce passé dans le projet et dans sa modernité.

IV – 22

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Merci de vos témoignages et de vos interventions positives sur la mise en œuvre de ce projet. Je crois que nous avons tous travaillé collectivement pour le faire avancer dans le bon sens et en lien étroit, c'est vrai, avec la population qui habite le quartier.

Je reviens plus précisément aux questions qui m'ont été adressées.

Monsieur Grélard, s'il y a bien un exemple, en France, où, justement, en cœur de ville, dans un quartier prisé, nous réussissons à permettre l'accession à la propriété de personnes aux revenus moyens ou modestes, c'est bien Mellinet. C'est Mellinet, parce que, je vous le rappelle, c'est la seule ZAC de Nantes, le seul quartier, donc, où nous allons réaliser 35 % de logements abordables.

Je rappelle que le logement abordable, c'est permettre à des Nantaises et des Nantais qui sont intéressés pour venir habiter dans ce quartier d'accéder à la propriété à un prix n'excédant pas 2 500 € le mètre carré. C'est déjà élevé, mais c'est nettement moins que ce que l'on peut trouver, sur le quartier, dans les programmes neufs dans le privé, qui doivent avoisiner à mon avis le double de ce prix. Et comment arrivons-nous à ces 2 500 € ? Nous y arrivons simplement parce que la collectivité fait un effort particulier sur le coût du foncier, qui est cédé à des conditions avantageuses pour les promoteurs qui réalisent ce type d'opération, en l'occurrence, ici, le CIF et le groupe GHT, qui proposent de type ce produit.

Bien évidemment, je rappelle qu'il y a une clause anti spéculative qui interdit la revente d'un bien acheté dans de telles conditions dans un délai de sept ans. Si jamais, pour des raisons liées à la vie familiale ou professionnelle, il y a nécessité de revendre, la personne qui doit racheter le bien à la suite du premier occupant doit remplir les mêmes conditions que le premier occupant. Tout cela se fait selon une procédure d'agrément sous l'autorité de Nantes Métropole. Pourquoi pouvons-nous réaliser cela à Mellinet ? Je le rappelle, c'est parce que l'État avait décidé, en son temps, de mobiliser le foncier public qui lui appartenait au service d'une politique ambitieuse pour le logement.

Or, Monsieur Grélard, vous qui avez un lien de proximité assez étroit avec le gouvernement, j'ai le regret de vous informer que cette semaine, nous avons eu l'officialisation de la suppression de la Foncière publique solidaire, qui était un outil qui avait été mis en place justement pour développer cette politique de mobilisation du foncier de l'État au profit d'une politique de logement social et abordable. Elle a été purement et simplement rayée de la carte voici quelques semaines. Et l'enjeu foncier, pour l'État, est désormais abandonné.

J'en veux pour preuve que j'avais organisé une réunion publique avec Cécile Bir sur le devenir du site de l'ex-école d'architecture en présence des représentants de la Foncière publique solidaire et que ce dossier est désormais abandonné par l'État. Vraisemblablement, l'État, en l'occurrence Bercy, va donc se comporter comme n'importe quel propriétaire foncier et vendre certainement le site au plus offrant. Heureusement, nous avons encore la capacité, avec les règles d'urbanisme, de maîtriser ce qu'il fera. Mais je pense qu'il y a là un vrai problème.

Ensuite, vous évoquez les Offices fonciers solidaires, et cela, nous y sommes tout à fait favorables, puisque je vous le rappelle, dans le programme local de l'habitat, il est prévu une expérimentation qui est déjà engagée avec un certain nombre de partenaires. Et Pascale Chiron pourrait vous fournir des explications plus étayées. Nous nous engageons dans cette voie. Mais n'oublions pas quand même que l'État est le premier, aujourd'hui, à tourner le dos à l'accession à la propriété au logement abordable par l'abandon de la Foncière publique solidaire, outil qui venait d'être mis en place.

Sur les questions de Mme Garnier, s'agissant de la question du commerce, en fait, si vous voulez, pour nous, c'est très clair : le pôle commercial du quartier, c'est boulevard du Général

IV – 23

Buat. Il a toujours été prévu que ce projet devait au contraire consolider le pôle commercial existant, voire le développer par l'adjonction de nouveaux commerces, mais en aucun cas, le concurrencer. Il est donc prévu, en effet, un nombre limité de commerces sur le site de Mellinet, mais qui soient vraiment des commerces d'hyper proximité. Nous pensons évidemment par exemple à un espace de boulangerie – restauration, qui pourrait à la fois accueillir les salariés le midi et en même temps, répondre à des besoins de proximité. On peut envisager aussi des initiatives autour de commerces de proximité, et nous pouvons évidemment penser à des AMAP, à un petit marché solidaire... Toutes ces choses-là sont assez envisageables.

Le commerce est certainement la question qui est la plus difficile à régler, puisqu'en effet, le commerce est ce qui arrive en dernier dans un quartier, puisqu'il ne peut fonctionner que dès lors que les habitants vivent sur le site, y sont installés et sont en nombre suffisant pour assurer l'équilibre économique. Par conséquent, oui, il est prévu du commerce, mais ce sera du commerce d'hyper proximité et dont la nature ne viendra pas en concurrence avec ce qui existe actuellement à côté et que nous souhaitons conforter.

Vous avez également abordé la question des déplacements et des mobilités. Je note, c'est vrai, que vous avez l'air très attachée aux futurs propriétaires de logements qui vont garder leurs deux voitures (pourquoi pas trois, d'ailleurs ?) dans la caserne Mellinet. J'avoue que c'est un petit peu contradictoire avec le vote que nous venons de faire précédemment, parce que lorsque l'on fait le choix d'habiter un quartier en centralité, c'est un choix. Ce n'est pas un choix d'habiter en périphérie. Et en général, pour la majeure partie des nouveaux arrivants qui font ce choix d'habiter en centralité, cela se traduit assez rapidement par la suppression de la deuxième voiture, dans des quartiers qui sont très bien desservis par les transports publics, qui vont proposer des offres alternatives. Je crois donc qu'il faut aussi que le développement durable, les changements de comportements, cela passe par des responsabilisations individuelles. Et je n'ai aucun doute sur le fait que les personnes qui feront le choix d'habiter ce quartier auront des comportements certainement beaucoup plus vertueux, parce que le quartier s'y prête et parce qu'on leur aura offert l'opportunité d'avoir ces comportements vertueux.

Nous avons d'une certaine façon anticipé cette question par la mutualisation des parkings. Cela signifie que sur les trois premiers projets immobiliers, il n'y aura qu'un seul et unique parking pour les trois ensembles de projets : il y aura une gestion dynamique de ce parking. Il existe maintenant des formules qui permettent de cumuler la réponse à des besoins pour des salariés des associations ou des entreprises qui seront installées et qui auront peut-être besoin d'avoir quelques places de véhicule et en même temps, les besoins des habitants qui rentreront uniquement le soir. Il faut penser maintenant à un nombre de places de parking qui soit géré de manière beaucoup plus dynamique, et ce quartier en fera l'expérimentation en tout premier lieu.

Concernant les transports publics, le quartier est en effet bien desservi déjà à travers la ligne de Chronobus qui passe par le boulevard du Général Buat. Bien évidemment, les services de la direction de la mobilité de Nantes Métropole et la TAN sont associés à l'élaboration du projet et au fur et à mesure de la montée en puissance du quartier, apporteront les solutions permettant de répondre de manière encore plus pertinente aux besoins avérés qui seront constatés. Je pense en effet, vous avez raison, à la partie sud, à l'aménagement de la rue de la Mitrie. C'est une rue qui est plutôt austère, actuellement, et qui doit bénéficier du renouvellement du quartier. On pourrait envisager un traitement beaucoup plus attractif de cette rue, avec notamment, pourquoi pas, en effet, une desserte de transport public par le sud qui viendrait compléter fort avantageusement la desserte par le nord.

En ce qui concerne les équipements, vous avez tout à fait raison de souligner la place que nous devons apporter aux seniors, aux retraités, aux personnes âgées dans la ville. Mais en même temps, cela ne peut pas se traduire, sur ce quartier, par un équipement public en tant que tel,

IV – 24

dans la mesure où vous savez que pour des questions de financement, l'État stoppe la création des maisons de retraite. Il faut donc plus s'orienter vers des formes d'habitat adapté et là, dans le cadre des nombreux programmes immobiliers qui sont envisagés, nous espérons bien trouver des opérateurs qui pourront développer des concepts innovants de ce point de vue et qui pourront en effet correspondre à notre attente d'accueillir un public très intergénérationnel et en particulier, les retraités du quartier qui seraient tentés d'abandonner leur maison devenue trop grande dans le quartier pour pouvoir intégrer un programme immobilier innovant sur l'habitat senior et l'habitat des personnes âgées qui pourraient être semi-dépendantes. C'est en effet quelque chose sur quoi nous allons travailler, mais cela s'intégrera dans les programmes de logements à venir.

Voilà les réponses que je voulais apporter. Sinon, pour souligner l'importance de ce que Christine Meyer a eu tout à fait raison de rappeler. Elle sait que nous y travaillons. Il y a un groupe de travail qui travaille sur la mémoire des lieux et qui réunit notamment tous les experts dont nous disposons autour des services de DPARC (je me tourne vers Olivier Chateau), pour que bien évidemment, les mémoires militaires des lieux soient non seulement préservées, mais honorées dans le cadre de ce futur projet.

Mme le MAIRE – Merci à Alain Robert pour l'ensemble de ces éléments, de ces précisions. Je crois que cela fait très largement consensus : ce projet est un très beau projet, un projet qui a du sens, un projet qui dit la ville que nous voulons imaginer ensemble, et les habitants ne s'y sont pas trompés. Il est vrai que samedi, malgré la pluie, il y avait une ambiance tout à fait chaleureuse et une diversité de générations présentes au moment des visites qu'il faut souligner.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister sur le fond, c'est que c'est aussi l'un des quartiers sur lesquels nous allons mettre en mouvement la logique de réemploi à laquelle nous sommes attachés. Nous l'avons évoquée vendredi dernier au Conseil métropolitain avec la feuille de route « économie circulaire ». Mahel Coppey avait, à ce moment-là, parlé du projet de la ZAC des Isles à Pirmil, et à raison, parce que ce sera le lieu démonstrateur de cette ambition, mais à Mellinet, il y a également une démarche extrêmement intéressante sur le sujet, avec, en plus, une capacité de pédagogie des acteurs auxquels nous avons confié ce sujet. Je vous invite donc à le regarder, parce qu'il y a là vraiment matière à dire la ville de demain à Nantes, comment elle est, à quoi il ressemble et surtout, comment elle est utile et facile pour les Nantais.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Nantes Erdre – ZAC de l'Éraudière – Suppression

M. ROBERT, Adjoint – Nous venons de lancer une nouvelle ZAC, qui fait consensus, et je m'en réjouis. Maintenant, nous allons en supprimer une, qui est très ancienne. Il s'agit d'une délibération qui est très formelle. Il revient à la Ville de Nantes, qui est à l'origine de la création de cette ZAC, d'en proposer la suppression. Il s'agit de la ZAC de l'Éraudière. Elle a été créée en 1985. La réalisation a été confiée à la Société nantaise d'aménagement en 1986. Son échéance est arrivée en 2002. Elle est d'une superficie de 41,5 ha et elle a eu pour vocation la création de bâtiments à usage d'habitat et le développement d'activités tertiaires et commerciales. Cette ZAC est terminée maintenant depuis bien longtemps et il convient donc de la supprimer par cette délibération.

IV – 25

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024 – Avis

M. ROBERT, Adjoint – Il nous est demandé d'émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un document qui est prévu par les lois Besson sur l'habitat des gens du voyage et qui prévoit les engagements de l'ensemble des partenaires autour de l'accueil de la population des voyageurs. Ce schéma départemental est inscrit sous l'autorité du Préfet et du Président du Conseil départemental. L'ensemble des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique y ont été associées et il est maintenant soumis aux différentes délibérations des collectivités.

Ce document a donc pour objet de définir des actions à mettre en œuvre sur le territoire en matière de stationnement, d'habitat et d'accès aux droits des gens du voyage. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce document, qui est assez volumineux et qui concerne toute la Loire-Atlantique. Je voudrais simplement souligner plutôt les spécificités nantaises de ce document.

La première orientation consiste à achever la couverture territoriale en aires d'accueil. Vous savez que pour ce qui concerne Nantes, nous disposons actuellement de deux aires d'accueil. Nous avons pris l'engagement, au titre du précédent schéma, de réaliser celle de Nantes Chantrerie : 12 emplacements, soit 24 places avec un seul titulaire par emplacement. Après beaucoup de débats, de modifications, de rencontres avec les habitants du secteur et notamment, nos voisins de Carquefou, le site en a été défini et désormais, nous pourrions lancer l'opération à partir de l'année prochaine, pour une livraison en 2020 ou 2021.

Le deuxième axe est l'amélioration de l'accueil des groupes stationnant dans le cadre de l'hospitalisation d'un proche. Le nouveau schéma demande à Nantes Métropole la création d'un terrain spécifique dédié à cet accueil. En effet, nous avons déjà un site qui est prévu près de Saint-Herblain, à proximité immédiate de l'Institut de cancérologie de l'Ouest. Il faut réfléchir d'ores et déjà à l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes. Nantes Métropole doit donc s'engager à rechercher un site qui sera sans doute en sud Loire, en proximité de l'offre de soins. Les modalités d'accueil sur ces terrains spécifiques seront travaillées en étroite collaboration avec le centre hospitalier.

Enfin, il est question de réaliser les aires de grands passages. C'est pour les périodes estivales. L'objectif est de privilégier des terrains pérennes à l'échelle de Nantes Métropole, qui favorisent ainsi l'optimisation des coûts et leur acceptabilité par les usagers.

Le deuxième axe est le développement de l'offre d'habitat adapté. Nous avons été engagés, au niveau de la Ville de Nantes, par de nombreuses opérations d'habitat adapté. Je pense à celles qui ont été réalisées notamment route de Paris, route de La Chapelle et dans le secteur de Chantenay. Une dernière est en cours actuellement sur le secteur de Boisbonne, avec la livraison prochaine, sur le secteur de Boisbonnière, plus précisément, de logements adaptés portés par notre bailleur social Nantes Métropole Habitat. Il s'agit d'offres spécifiques qui permettent aux familles de voyageurs qui n'ont plus les moyens de voyager ou qui souhaitent véritablement s'ancrer dans le territoire de trouver des solutions à leurs besoins en termes d'habitat. Cela passe évidemment par une évolution du mode de vie et notamment, l'abandon de l'habitat caravane.

IV– 26

Il y a ensuite le développement d'actions socio-éducatives et d'insertion. La Ville de Nantes participe très fortement à l'insertion, notamment des enfants du voyage, avec une politique de scolarisation qui est extrêmement soutenue et ambitieuse. Cela passe par des actions spécifiques. Je pense en particulier au transport scolaire, qui a été mis en place depuis des années dans le secteur de la Prairie de Mauves. Est également citée une action originale de groupement d'intérêt économique sur la récupération des métaux, qui a été mise en place à titre expérimental et qui rencontre un certain succès, sous l'autorité de Nantes Métropole, notamment au niveau de la déchetterie de Rezé.

Voilà donc, brièvement résumé, ce document sur lequel je vous propose d'émettre un avis favorable. Nous avons désormais, à l'échelle de Nantes Métropole, une politique ambitieuse en la matière. La communauté des gens du voyage, je crois, reconnaît les efforts qui sont entrepris. Dans le même temps, nous savons que ce n'est pas un dossier extrêmement simple. Cela a été souligné lors du dernier Conseil de Nantes Métropole. Mais plus la volonté politique des collectivités s'exprimera pour apporter des réponses spécifiques au mode de vie de cette communauté, plus les difficultés s'apaiseront et permettront un « vivre ensemble » qui sera développé à l'échelle de tous nos quartiers et de tout notre territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, ce schéma départemental consacré aux gens du voyage est l'occasion de concrétiser notre volonté d'être une métropole accueillante.

Notre responsabilité est de répondre à leurs besoins spécifiques, et c'est bien à l'ensemble des communes, et non plus aux seules communes en obligation de créer une aire d'accueil, de leur proposer des solutions satisfaisantes. Une étape importante est franchie avec la prise en compte des familles dans un ancrage territorial, dans l'intérêt de tous.

Par le passé, à Nantes, nous avons pu faire l'erreur de concentrer ces familles sur certains secteurs. Nous savons aujourd'hui que cela ne fait que créer des tensions. Pour les éviter, nous devons avant tout veiller à la mixité sociale dans l'habitat. Refusons toutes les formes de ghettos et soutenons l'animation de la vie sociale, les activités qui favorisent la rencontre de l'autre et apaisent les craintes. En ces temps de repli sur soi, agissons pour éviter à tout prix ce cercle vicieux : l'ignorance qui mène à la peur, la peur qui mène à la haine...

Par ailleurs, Alain Robert l'a dit, soyons ambitieux pour l'accès au droit commun des gens du voyage : scolarisation, domiciliation, loisirs, participation citoyenne...

Le régime d'exception sous lequel vivaient près d'un demi-million de nos concitoyens a pris fin en novembre 2016 seulement ! Les députés ont rétabli un article du projet de loi « égalité et citoyenneté », abolissant la discrimination ancienne qui touchait les gens du voyage. Derrière ce vocable administratif, des citoyennes et citoyens français n'étaient pas traités comme les autres. Il n'y a plus de livret de circulation, plus de quotas, plus d'entraves administratives : désormais, le droit commun s'applique à tous et c'est notre fierté. Je rappelle que nous devons cette avancée majeure au député Dominique Raimbourg.

Toutefois, nous devons redoubler nos efforts pour que cette égalité d'accès soit bien réelle. Combien d'enfants du voyage sont inscrits dans un centre de loisirs ? Combien de gens du voyage participent à nos démarches de dialogue citoyen ? Quel regard portons-nous encore sur eux ?

Enfin, il nous faut imaginer davantage de diversification des modes d'habiter. Réservons une part de nos ZAC, de nos opérations d'aménagement, pour inventer des manières d'habiter autrement, tout en défendant l'idée d'une approche globale et égalitaire de l'accès au logement.

IV – 27

Pour cela, faisons appel à l'inventivité des designers, des architectes, qui ont déjà pensé et même réalisé ces nouvelles formes d'habiter.

Pour finir, je le rappelle : un toit c'est un droit, c'est la condition sine qua non de l'autonomie, c'est le point de départ de toute vie sociale et de tout engagement dans la vie de la cité.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci. Madame le Maire, chers collègues, vous nous proposez, dans cette résolution, d'approuver le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et notre groupe votera cette délibération. Toutefois, la rédaction de cette délibération nous interpelle sur deux points. Vous indiquez, je cite, « Nantes Métropole s'engage à rechercher un lieu à proximité de l'offre de soins », donc en lien, bien sûr, avec le futur CHU. Pourtant, le projet du futur CHU prévoit déjà de réunir, sur un site de 10 hectares, le site de Laennec, 49 hectares, le site de l'Hôtel-Dieu, de 12 hectares, et l'ICO, comme vous le savez, qui devait y être intégré, n'y sera pas. L'équation nous semble donc compliquée. Ma question est de savoir si ce lieu que vous allez rechercher fera partie de ces fameux 10 hectares dédiés au futur CHU.

Par ailleurs, et malgré les difficultés d'accueil qui peuvent se poser lors de l'hospitalisation d'un membre de la communauté du voyage, et dont nous avons bien évidemment conscience, cet aménagement dédié relève-t-il d'une obligation légale ? Car à défaut, d'autres communautés ou citoyens ne seraient-ils pas endroit d'en faire la même demande ?

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage que nous avons validé lors du dernier Conseil métropolitain porte des enjeux majeurs. Il appelle cinq remarques de notre part, qui sont le fruit de nos rencontres et échanges avec eux.

Première remarque : si l'ambition affichée est porteuse d'espoir et d'avenir pour les gens du voyage, permettez-moi de rappeler que ce schéma demeure un document consultatif pour les collectivités. Pourtant, nombreux sont les exemples qui attestent de la nécessité d'engager des mesures à minima incitatives, voire contraignantes, dans certains cas.

Deuxième remarque : alors que nous évoquons la situation de citoyennes et citoyens français à part entière, ce schéma, qui encadre la vie d'une partie de la population française, ne saurait être un carcan qui handicape l'accès au droit commun pour ces familles. Le mal-logement se pose de la même façon que pour les autres familles populaires et doit permettre d'activer l'accès aux mêmes droits. Alors que l'accès aux droits sociaux et universels, la CAF de Loire-Atlantique n'accorde pas d'aide au logement aux familles en résidence mobile, au prétexte qu'elles sont mobiles.

Troisième remarque : le schéma propose de développer le nombre de places en aires d'accueil. Bien que ce type d'accueil soit parfois vécu comme des ghettos par les usagers, nous souscrivons à cette avancée. Mais des attentes fortes s'expriment pour le développement de terrains familiaux de secteur, de taille et de capacité d'accueil limitées, locatives ou en propriété. Cette question concerne l'ensemble des communes du département. Elle doit s'engager pour répondre à cet enjeu.

Quatrième remarque : le schéma fait état de la nécessaire harmonisation des documents et d'un rapprochement du fonctionnement des aires d'accueil. Il y a en effet urgence à harmoniser le prix du stationnement journalier sur l'ensemble du département. Comment expliquer

IV– 28

autrement qu'une commune fixe un tarif à 7 € par jour quand notre Métropole est autour de 1 € par jour, sinon par une volonté de limiter la présence d'une population sur un territoire ? De même, parce qu'il s'agit d'une mesure d'égalité, les tarifs des fluides doivent être identiques pour les gens du voyage et pour les habitants du territoire concerné. Contrairement au mythe de la gratuité, il n'est pas rare de constater que les gens du voyage payent plus cher l'eau et l'électricité que la population autochtone.

Cinquième remarque : le schéma préconise l'élaboration d'un projet social pour chaque aire d'accueil, avec l'objectif de développer l'accès aux droits et de faciliter la scolarisation des enfants. Avec la semi-sédentarisation, nous constatons une amélioration dans ce domaine, que la Cour des comptes tempère toutefois, notamment pour l'école primaire et le secondaire. Parmi les points de progrès, demeure celui de la prise en compte des stationnements illicites, dont la population n'entre pas dans le cadre des obligations. Ce type de stationnement est très souvent lié au manque de place. Parmi les évolutions de la demande d'offre d'habitat spécifique, les collectivités auront à répondre à la question du vieillissement, à la mobilité réduite. Enfin, il nous faut agir avec détermination pour répondre à une demande qui fait écho dans la société et répondre à cette vieille revendication des gens du voyage : pas d'expulsion sans solution.

Madame le Maire, chers collègues, pour être pleinement efficace, pour répondre aux besoins, pour qu'un climat de confiance partagée s'instaure, la gouvernance de notre schéma départemental doit être à la hauteur des enjeux, doit faire vivre pleinement la co-construction, la cogestion des réponses. C'est ce que nous attendons de la commission consultative.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Je remercie les collègues qui ont enrichi la présentation de ce dossier à travers leurs différentes interventions et je répondrai plus précisément M. Stekr-Ridel sur les questions qu'il m'a posées.

Concernant le terrain spécifique pour les groupes stationnant dans le cadre de l'hospitalisation d'un proche, il est tout à fait normal que ce schéma, qui prévoit l'organisation de l'accueil des gens du voyage au niveau de la Loire-Atlantique, tienne compte de l'évolution de la carte sanitaire. Et dans la mesure où le transfert du CHU est annoncé pour 2026, il est tout à fait logique que le document du schéma départemental y fasse référence.

En effet, quand une personne de la communauté des gens du voyage est en fin de vie, la tradition, qui est importante, consiste à ce que tout le clan familial, qui peut venir de loin, puisse se rassembler, et cela peut durer un certain temps, à proximité du lieu où est hospitalisée la personne. C'est quelque chose à quoi Saint-Herblain est évidemment très habituée, mais dès lors que ce n'est pas organisé, cela peut poser de grosses difficultés. C'est en particulier le cas, vous l'avez vu à de nombreuses reprises, sur les parkings du Zénith et de la zone tertiaire Ar Mor. D'où l'idée d'avoir un site dédié à Saint-Herblain, à proximité de l'ICO, qui reste, en l'état actuel, à Saint-Herblain, et d'avoir une réflexion par rapport à la venue du CHU à l'horizon 2026, et de réfléchir à un site.

Qui dit proximité ne dit pas adjacent. Il n'est pas question, évidemment, d'implanter un tel équipement d'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de l'Île de Nantes, puisque l'on est dans la centralité urbaine et qu'en effet, vous l'avez souligné, le foncier est rare et important. De fait, il n'est pas question de l'envisager à cet emplacement.

Par contre, à partir du moment où vous avez un accès très facile et simplifié à travers le pont des Trois Continents, on peut tout à fait envisager que cette future aire d'accueil dédiée à l'hospitalisation puisse trouver sur les trois communes adjacentes. C'est-à-dire Nantes, qui

IV – 29

continue aussi dans la partie sud Loire, mais également Rezé, bien évidemment et la troisième, qui est Bouguenais.

Sans vouloir préjuger de l'étude qui sera conduite sous l'autorité des services de l'État et du Conseil départemental, en lien avec Nantes Métropole, on peut bien évidemment penser que c'est dans ce secteur-là que se situera la future aire d'accueil.

Il y a quand même du temps pour réfléchir, puisque 2026, ce n'est quand même pas pour demain, mais je trouve qu'il était important, et en tout cas, c'était un souhait que j'avais formulé au nom de la Ville de Nantes, que dans le cadre de ce schéma départemental, on puisse quand même évoquer ce sujet, parce que l'on nous reprocherait de ne pas y avoir pensé en anticipation. Il vaut donc mieux prévenir que guérir et trouver une solution avant de gérer les problèmes d'occupation illicite.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Stekr-Ridel ?

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur Robert, pour ces explications très précises, et vous l'aviez évoqué lors de notre commission, d'ailleurs. Le sujet n'est vraiment pas de remettre en question cette tradition que vous évoquez. Sur les autres points, vous avez répondu. Néanmoins, ce qui m'interroge, c'est l'opportunité pour d'autres communautés ou citoyens, comme je le disais, qui pourraient dire : pourquoi est-ce que nous, nous n'aurions pas une zone proche de ce CHU pour accompagner nos pairs qui sont hospitalisés ou en fin de vie ? Cela peut ouvrir la porte à d'autres demandes de cette sorte.

Deuxièmement, j'ai bien compris qu'il s'agissait d'une initiative et non pas d'une obligation légale. Je ne dis pas que c'est une mauvaise initiative, mais je le précise.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Je ne sais pas si dans notre assemblée, il y a beaucoup de personnes qui utilisent l'habitat caravane. C'est tout simplement cela le problème. Nous avons des réponses. C'est évidemment tout le travail qui doit être fait en matière d'hôtellerie. Je prends un exemple que je trouve assez remarquable. Je sais que c'est contesté par certains, mais la maison qui a été réalisée par la fondation McDonald's, qui permet d'accueillir des familles d'enfants hospitalisés, est une réponse, et elle est assez satisfaisante. On peut imaginer aussi des hôtels à caractère social qui permettraient d'offrir une capacité d'accueil qui pourrait être gérée par des associations et qui permettraient d'accueillir des familles à moindre revenu, qui n'auraient peut-être pas la solution d'hébergement sur le site. À ce sujet, n'ayez pas d'inquiétude.

À la fois les entités hospitalières, mais également tous leurs partenaires qui gravitent autour de la question des droits des malades et de leur accompagnement en fin de vie, y travaillent, et bien évidemment, à l'échelle cette fois-ci de la ZAC Île de Nantes, sur le territoire, il faudra trouver des réponses tout à fait adaptées pour les familles qui accompagnent des patients. Je pense évidemment aux enfants, mais aussi à des personnes en fin de vie qui nécessitent une présence de la famille sur de longues périodes, qui pourraient venir d'ailleurs. À cet égard, il n'y a donc aucun problème.

Là, nous parlons du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et c'est le problème de l'habitat caravane. Vous savez bien que l'habitat caravane peut déboucher sur de l'occupation illicite. Il vaut donc mieux, comme je le disais, prévenir que guérir et essayer d'anticiper ce phénomène plutôt que le subir.

Mme le MAIRE – Merci je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 30

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Quartier Dervallières-Zola – Restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire – Validation du projet – Lancement des consultations – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, je vous rappelle que nous avons voté un large plan d'investissement et de développement des écoles et du patrimoine de notre ville pour accueillir les enfants dans les cinq prochaines années. Nous en sommes à la mise en œuvre, avec la restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier, avec ici une délibération qui vous propose de lancer la consultation et de valider le projet pour un nouveau groupe scolaire dans ce quartier. Nous ne sommes là ni dans une extension, ni dans la création d'une nouvelle école dans le cadre d'une ZAC, comme c'était le cas tout à l'heure, en accompagnement de la ZAC Mellinet. Il s'agit là d'un site de cœur de ville et nous avons besoin à la fois de créer de nouveaux espaces pour accueillir les enfants et de permettre aux écoles qui sont aux alentours, je pense par exemple à Boccage, Ampère ou encore André Lermite et Lamoricière, de pouvoir, elles, voir leurs effectifs scolaires baisser un peu et retrouver de meilleurs espaces.

Ce projet, comme aujourd'hui, dans la manière dont on conçoit nos écoles, a plusieurs pôles : un pôle accueil, pour l'ensemble des personnels, à la fois de direction, mais aussi salle des maîtres, santé scolaire, RASED, un espace maternelle avec l'ensemble des locaux dédiés, je pense, notamment aux salles de sieste ou encore à la BCD, mais également la partie élémentaire et évidemment, la question des espaces de restauration scolaire, avec une salle à manger maternelle distincte de la salle à manger élémentaire.

De la même manière, dans la conception de ce programme, nous avons travaillé les espaces périscolaires et extrascolaires, avec certains espaces qui pourront être mutualisés. Je pense par exemple aux salles de motricité, qui peuvent être à la fois utilisées pendant le temps périscolaire et pendant le temps scolaire.

Pour répondre en cohérence avec notre vœu de ce matin, nous avons recherché ce qu'il était possible de faire pour être dans nos engagements de réduction de gaz à effet de serre. Nous serons ici dans une mise en conformité réglementaire avec une isolation totale de ce bâtiment, qui a la particularité d'être un vieux patrimoine, donc avec une qualité architecturale, mais aussi une dépense énergétique importante. Nous misons donc sur la question de la réduction de l'énergie. Nous avons cherché, de façon très pragmatique, à regarder comment nous pouvons aussi faire de la production énergétique. Malheureusement, l'installation de panneaux photovoltaïques à cet endroit n'est pas possible en raison de l'exposition de ce patrimoine et de sa hauteur, ainsi que de la « vieillesse » de ce bâtiment.

Sur la question de la temporalité, la livraison est prévue pour la rentrée 2020. Nous avons une enveloppe prévisionnelle de coût de travaux de 7 740 000 €.

Cette délibération vous propose donc de lancer la phase de travaux de restructuration pour une nouvelle école sur ce site à l'horizon de 2020. Il s'agit d'une maîtrise d'œuvre interne organisée par le bâti et vous avez en annexe la décomposition des lots, pour que nous avancions dans les travaux.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 31

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Quartier Nantes Nord – Extension de l'école primaire Françoise Dolto – Validation du projet – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Nous nous trouvons là dans le grand quartier de Nantes Nord, avec une école pour laquelle nous avons besoin de prévoir une extension, non pas dans le cadre du schéma directeur des écoles et du plan d'investissement. Si vous vous posez la question, elle ne faisait pas partie des 15 écoles étendues que nous avons annoncées en janvier. Mais nous avons besoin de retrouver des espaces de respiration, puisqu'il s'agit là d'une école de REP+ et que nous avons accompagné le développement des CP et des CE1 et le dédoublement dans l'ensemble de la ville.

Il est à noter que depuis l'année dernière, nous avons dédoublé 39 classes en septembre 2017 et 44 en cette rentrée, parce que cette mesure fait preuve d'efficacité pour la réussite des enfants. Les premiers résultats nous arrivent maintenant et nous voyons que les enfants entrent mieux dans les apprentissages scolaires, et c'est extrêmement important.

Néanmoins, je souhaite remercier l'ensemble des équipes, puisque dans l'urgence de la décision, il a fallu trouver des espaces dans l'ensemble des écoles et que nous maintenons et assumons qu'une école est un endroit où l'on doit avoir des salles de classe, mais aussi des salles pour tous les autres temps, afin que les enfants se trouvent accueillis avec qualité pendant tous les temps de vie et que les professionnels qui sont dans les écoles, qu'ils soient enseignants, agents de la collectivité ou animateurs du périscolaire ou de l'extrascolaire, soient dans des conditions de travail correctes.

Je remercie donc sincèrement toutes les équipes qui ont travaillé durement cet été. Sur Nantes Nord et sur l'école Françoise Dolto, nous avons besoin de récupérer deux espaces pour créer deux classes réelles. Aujourd'hui, c'est la seule école, sur les 44 dédoublées à la rentrée, qui a un projet pédagogique particulier travaillé avec la directrice d'école et l'Éducation nationale. Il nous faut donc demain recréer deux salles de classe et nous en profiterons pour refaire une partie des sanitaires. En fait, très concrètement, nous avons une solution, puisqu'il y avait encore des logements de fonction dans cette école qui étaient occupés par une association, que nous avons accompagnée par un relogement.

Il vous est proposé de voter une phase de travaux qui durera un an, avec une enveloppe prévisionnelle de 850 000 €, pour qu'à la rentrée prochaine, l'école Françoise Dolto soit dans de meilleures conditions de travail et d'accueil.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous voterons cette délibération. Je le disais tout à l'heure : les créations, les extensions, les rénovations d'écoles sont de bonnes nouvelles et des investissements nécessaires.

Je voulais saisir l'occasion de cette délibération pour revenir sur les événements qui ont eu lieu cet été dans le quartier du Breil, et qui font d'ailleurs encore parler d'eux ce matin, dans la presse locale. C'est le premier Conseil municipal que nous vivons depuis les émeutes urbaines qui ont eu lieu au mois de juillet dernier dans ce quartier de Nantes et qui nous ont tous laissés assez interloqués par la situation dans les quartiers nantais.

Mme le MAIRE – Excusez-moi, Madame Garnier. Je vous interromps un instant parce que sauf erreur de ma part, cette école n'est pas située dans le quartier du Breil. Elle est située dans le quartier de Nantes Nord.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Nous sommes d'accord. Il touche le quartier du Breil. Je vous laisse, si vous voulez, procéder au vote...

IV – 32

Mme le MAIRE – Ce que je vais faire, Madame Garnier...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – ... mais je pense important que nous puissions ensuite échanger de ce sujet.

Mme le MAIRE – Je vois bien que vous voulez vous saisir de cette délibération pour parler d'un sujet absolument majeur. Par conséquent, au vu de l'importance du sujet, je vous donnerai volontiers la parole. Mais je crois que tous les enfants, tous les enseignants et tous les personnels de l'école Françoise Dolto méritent bien que nous leur consacrons une minute de notre propre attention pour pouvoir procéder au vote. Je redemande donc s'il n'y a pas d'intervention sur cette délibération importante. Nous parlons en plus d'une école, je le souligne au passage, et je leur adresse un salut, où il y a une équipe pédagogique particulièrement mobilisée, particulièrement attentive à la diversité des parcours scolaires, à la formation des maîtres enseignants. Je crois que c'est la moindre des choses que nous puissions leur consacrer totalement cette délibération.

Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je vois que Mme Garnier, « Laurence » Garnier...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Mais oui, « Mounir » Belhamiti !

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Oui, parce que vous appelez Abbassia Hakem par son prénom. J'ai remarqué cela tout à l'heure. Permettez-moi donc de vous emboîter le pas en vous appelant aussi par votre prénom. Je trouve que c'est particulièrement déplacé, mais bon, passons...

Cette délibération, Madame Garnier, c'est du concret. Ce n'est pas une polémique. C'est du concret pour les élèves de Nantes Nord. Vous profitez de cette délibération pour polémiquer sur les émeutes, qui n'ont même pas eu lieu dans ce quartier, pour cette école. Vous parlez du Breil. Cette délibération, c'est le résultat de l'action du dédoublement des classes de CE1 et de CP en REP+, qui est faite avec efficacité dans notre ville et je pense que cela, il faut le saluer.

Au même titre que dans ce quartier, il y a un grand projet, qui s'appelle le « grand projet global de Nantes Nord », qui est un grand projet de rénovation urbaine, et la Ville et la Métropole bénéficient d'un soutien de plus de 150 M€ pour ce projet, pour ces projets de rénovation urbaine. Et cela, Madame Garnier, c'est du concret, ce n'est pas de la polémique. Au même titre que dans ces quartiers, Madame Garnier, on permet, à Nantes, l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien. Ce n'est pas la polémique, Madame Garnier, c'est du concret. C'est du concret !

Qui, Madame Garnier, a démantelé la police de proximité ? Qui ? Ce n'est pas ici, Madame Garnier. Ce n'est pas nous, de ce côté-là, qui avons permis et qui avons soutenu le démantèlement de la police de proximité !

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, pardonnez-moi, je croyais que nous parlions de l'école...

Mme le MAIRE – Excusez-moi, je ne vous ai pas donné la parole, Madame Garnier. Je laisse la parole à M. Belhamiti.

(Réaction hors micro de Mme Garnier)

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Madame Garnier, calmez-vous... Vous allez avoir la parole dans quelques minutes.

Mme le MAIRE – Chers collègues, excusez-moi. Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, chers collègues, que ce Conseil municipal est public. Je rappelle qu'il y a des Nantais qui regardent ce

IV – 33

Conseil municipal, ici ou dans la retransmission vidéo. Je demande donc à chacune et à chacun de se mettre en situation de responsabilité par rapport à ceux qui regardent ces débats. Je souhaite que ces débats conservent une certaine tenue et sur le fond, et sur la forme. Nous pouvons échanger de manière courtoise. Je vous invite à continuer à vous taquiner amicalement quand vous prendrez un café en sortant de cette salle. C'est votre vie. Ce qui intéresse les Nantais, ce sont les sujets de fond. Je demande donc à chacun de garder un peu de concentration et d'intérêt sur ces sujets de fond. Je redonne la parole à M. Belhamiti avant de mettre cette délibération aux voix.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Tout cela pour dire que notre action, à Nantes, c'est du concret, Madame Garnier et ce n'est pas de la polémique. Et moi, je me réjouis et je voudrais vraiment saluer l'action des services du bâti, des services de l'école Françoise Dolto et l'action de Myriam Naël pour l'efficacité de cette action. En deux rentrées, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés et il faut le saluer. Et je voudrais avoir un mot pour la directrice de cette école, parce que je représente la Ville de Nantes au conseil d'école de Françoise Dolto et je sais combien elle est mobilisée pour les actions au sein de cette école, les actions pédagogiques, les actions du projet d'école, et vraiment, je voudrais saluer Mme Gillot, pour la nommer, au nom du Conseil municipal ici, aujourd'hui.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire, de me donner la parole sur un quartier qui a connu aussi un certain nombre de difficultés et qui jouxte celui du Breil, qui a connu les émeutes urbaines que nous avons tous à l'esprit, au mois de juillet dernier.

Je salue, bien évidemment, mais je l'ai déjà dit, les travaux qui seront réalisés au sein de l'école Françoise Dolto, qui servent aussi au dédoublement des classes de CP, CE1. Mais je voudrais quand même que nous nous prenions un moment, au sein de cette assemblée, pour parler de la sécurité, qui est un sujet concret et qui concerne l'ensemble des Nantais.

Nous venons de vivre un été compliqué. Je ne vous cache pas, Madame le Maire, quand je vous ai entendue dire, sur France Bleu, au moment de la rentrée scolaire, que l'été avait été calme, je me suis dit qu'il en fallait certainement beaucoup pour troubler votre tranquillité estivale.

Nous avons plusieurs points, aujourd'hui, à Nantes. D'abord, nous entendons de partout que la situation est à nouveau très tendue dans les quartiers de Nantes que sont Bellevue, Malakoff, le Breil et les Dervallières. Ce sont des quartiers que nous connaissons, dans lesquels nous allons. Si nous l'entendons, c'est aussi par les habitants qui y vivent. Nous aimerions avoir votre point de vue sur ce sujet. Est-ce que vous partagez le constat que les tensions sont en train de monter à nouveau d'un cran dans ces quartiers de la ville ?

Par ailleurs, la presse, dans les colonnes de *Presse Océan*, s'est fait l'écho récemment de l'ampleur des trafics d'armes qui gangrènent un certain nombre de nos quartiers. Je crois que ce qui se passe est grave. On voit aujourd'hui des jeunes qui sortent des armes pour un oui ou pour un non, pour quelqu'un assis sur le capot d'une voiture ou pour d'autres faits divers de ce type-là. Les échanges de coups de feu, qui étaient rarissimes, il faut bien le dire, dans nos quartiers, il y a encore quelques années, sont aujourd'hui de plus en plus réguliers. Que faites-

IV – 34

vous, Madame le Maire, en lien, bien sûr avec les services de l'État, dont c'est la responsabilité, pour lutter contre ces trafics d'armes ?

Et plus largement, si l'on regarde au niveau de l'ensemble de la ville, la sécurité, vous le savez sans doute comme nous, est en train de devenir la question numéro un pour les habitants de Nantes. Vous avez beaucoup promis, Madame le Maire, sur ce sujet de la sécurité. Aujourd'hui, les résultats ne sont pas là et rien n'est réglé dans les quartiers nantais. Je crois que tout le monde ici le sait parfaitement.

Je voudrais vous donner deux chiffres, et c'est du concret, ce n'est pas de la polémique... Le département de la Loire-Atlantique, c'est plus 15 % de criminalité en cinq ans. C'est le premier département de France en matière d'augmentation de ces faits de criminalité. Le vice-procureur de la République a évoqué récemment, dans les colonnes de *Ouest-France*, c'était au mois de septembre, la hausse (ce sont ses termes), la « hausse spectaculaire des violences crapuleuses à Nantes ».

Mme le MAIRE – En fait, Madame Garnier, vous vouliez parler sécurité. Je le fais remarquer, quand même.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, si vous me le permettez, j'ai attendu la fin des interventions...

Mme le MAIRE – Non, pour l'instant, je ne vous le permets pas. J'ai la police de l'assemblée, donc je vais vous faire cette remarque. Je pense que sur le fond, elle est importante.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, si vous considérez que la sécurité n'intéresse pas les Nantais, j'arrête mon intervention.

(Réactions dans la salle)

Mme le MAIRE – Madame Garnier, vous ne prendrez personne à ce petit jeu ridicule, je me permets de vous le dire très clairement.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Alors, laissez-moi terminer mon intervention. Je la termine.

Mme le MAIRE – Non. J'ai la police de l'assemblée, je ne vous donne pas la parole, je vous la reprends et je vais vous la redonner juste après, en vous expliquant pour quelles raisons. Nous avons un règlement intérieur, dans cette assemblée. Il a été voté en début de mandat. Vous utilisez une délibération pour parler d'un autre sujet.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – C'est ce que j'ai annoncé au début de mon intervention.

Mme le MAIRE – Absolument. Je vous dis donc que nous nous concentrons sur cette délibération. Vous me dites : « Madame le Maire, je souhaite parler de ce qui s'est passé dans les quartiers populaires à Nantes ». Et parce que ce sujet est majeur, parce que ce sujet est déterminant, je fais le choix, au-delà de notre règlement intérieur, de vous redonner la parole. Je me rends compte, dans votre intervention, que vous abordez un sujet éminemment important, chacun ici en conviendra, déterminant, préoccupation première des Nantais, et Gilles Nicolas aura l'occasion d'y revenir, qui est la sécurité.

Mais je remarque deux choses. Premièrement, sur la forme, vous nous annoncez une intervention sur la politique de la ville, vous utilisez ce sujet, alors qu'en fait, vous voulez parler de sécurité. Sur le fond, et permettez-moi de vous dire que cela dit votre conception en matière de politique de la ville, vous faites une adéquation totale entre le sujet de la politique de la ville et le sujet de la sécurité. Alors, est-ce que la question de la sécurité est déterminante pour les Nantais ? Oui. Est-ce que nous y travaillons ? Oui. Est-ce que nous aimerions trouver davantage

IV – 35

l'État à nos côtés sur ce sujet ? Trois fois oui. Gilles Nicolas rappellera l'engagement, y compris financier, qui est le nôtre sur ce sujet.

Deuxième chose : est-ce qu'il y a des questions de sécurité dans nos quartiers ? Oui. Est-ce qu'il faut les traiter avec grande attention ? Oui. Est-ce que nous y mettons toute notre détermination ? Oui. Est-ce qu'une seule fois, au sein de ce Conseil municipal...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Si vous faites les questions et les réponses Madame le Maire...

Mme le MAIRE – Est-ce qu'une seule fois, dans ce Conseil municipal, je laisserai les quartiers populaires accolés uniquement et exclusivement à la question de la sécurité ? Non, parce que ces quartiers doivent aussi parler développement économique, transition écologique, culture, éducation. Nous avons donc un désaccord de fond sur ce qu'est le sujet. Ces précisions importantes ayant été faites, je vous redonne la parole.

(Applaudissements)

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je trouve désolant, vraiment désolant, que nous ne puissions pas avoir un échange serein sur ce sujet. Les chiffres que je vous donne ne sont pas les chiffres de l'opposition nantaise, Madame le Maire. Soit vous faites le choix de ne pas les entendre, soit vous les prenez en compte et vous acceptez que la situation, aujourd'hui, est préoccupante. Parce qu'elle l'est. Et parler de cette situation préoccupante ne veut pas dire que l'emploi, l'éducation, la culture et tous ces sujets n'ont pas tout à fait leur place dans une politique urbaine vis-à-vis de ces quartiers.

Maintenant, je vais terminer mon intervention. Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a un vrai problème de sécurité dans les quartiers à Nantes, et quand je le dis, ce n'est pas pour faire de la polémique, c'est parce qu'il y a beaucoup d'habitants, dans ces quartiers, qui aimeraient juste pouvoir vivre tranquillement, sans craindre le coup de feu pour leur gamin qui joue dans l'aire de jeux ou dans le square. Si nous acceptons qu'il y a un problème de tranquillité dans nos quartiers et dans l'ensemble de la ville de Nantes, il faut que nous prenions les moyens de régler ou en tout cas, de nous attaquer sérieusement à cette question-là.

Vous avez dit que vous souhaiteriez avoir l'État à vos côtés, je vous rejoins là-dessus et je voudrais d'ailleurs vous poser une question qui sera aussi pour notre député de la nation, M. Belhamiti « Mounir ». C'est une question, ce n'est pas de la polémique : où sont aujourd'hui les renforts policiers promis par le Premier ministre après les émeutes au Breil ? Où sont-ils ? Sont-ils arrivés ? Combien sont-ils ? Où sont-ils dans nos quartiers ?

Enfin, dernier point, Madame le Maire, vous avez annoncé, et c'est une bonne chose, des procédures d'indemnisation des victimes. Je pense notamment à tous ceux qui ont eu leur voiture brûlée ou des biens dégradés dans le cadre de ces émeutes. Vous avez fait état publiquement de votre souhait de pouvoir indemniser ces personnes. Les Nantais qui ont été victimes de ces faits nous remontent des procédures compliquées. Est-ce que vous pourriez nous faire un point sur le nombre de dossiers que vous avez reçus et le nombre d'indemnisations qui ont été octroyées par la Ville ?

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh, puis Aymeric Seassau, puis Gilles Nicolas, puis Myriam Naël.

M. REBOUH, Adjoint – Je suis quand même élu du quartier des Dervallières, Madame Garnier, vous le savez bien. Vous dites que vous y allez, nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer. Cela aurait été avec plaisir, en tous les cas.

Je voudrais rappeler les éléments de contexte. Les émeutes ne sont pas venues comme cela du jour au lendemain. Elles sont venues parce qu'il y a eu un incident dramatique, que nous

IV – 36

regrettons tous, et dont nous regrettons aussi les conséquences qu'il y a eues derrière. On ne répond pas à la violence par la violence. C'est la première des choses. Ce n'est pas une insurrection qui est venue du jour au lendemain. C'est aussi lié à un incident regrettable et sur lequel, nous, nous avons été, dans notre quartier des Dervallières, impactés directement par l'incendie des commerces.

Aujourd'hui, lorsque je vais dans le quartier, les gens ne me parlent pas exclusivement de l'insécurité ou des incivilités qu'ils peuvent vivre au quotidien, parce que certes, il en existe. On ne peut pas dire le contraire.

Pour autant, de quoi me parlent-ils, aujourd'hui ? Ils demandent comment l'on fait pour avoir des commerces de proximité et comment l'on fait pour avoir une place qui a un rôle essentiel, dans ce quartier, et qui permet aux gens de se croiser, de se retrouver.

Et je ne peux pas laisser entendre ce que vous dites, parce que c'est quand même une image caricaturale que vous pouvez avoir des quartiers. Dire que l'on vit dans une insécurité permanente, c'est faux, Madame Garnier. C'est extrêmement faux. C'est faux ! Les gens que je rencontre, moi, sont attachés à leur quartier. Lorsqu'ils sont venus le lendemain matin, après le deuxième soir des incendies, il y avait des gens qui avaient des larmes aux yeux. Des larmes aux yeux parce qu'ils sont attachés à leur quartier, parce que l'image que l'on renvoyait de leur quartier n'était pas l'image qu'ils véhiculent eux-mêmes.

Vous savez, il y a beaucoup de gens, lorsqu'il y a eu des rénovations urbaines dans ce quartier, qui nous demandaient de rester dans ce quartier. C'est aussi l'un des indicateurs, dont on ne parle pas suffisamment.

Alors oui, certes, il y a des problèmes. Nous sommes conscients des problèmes qui sont liés à l'insertion, des problèmes qui sont liés à l'éducation, des problèmes qui sont liés à la précarité et que nous n'allons pas nier. Mais pour autant, on ne peut pas faire d'un incident qui est extrêmement grave... Et c'est vrai que ces émeutes ont été dures pour nous aussi, en tant qu'élus, puisque nous y étions, avec Madame le Maire, à 3 heures du matin et que nous avons vu des commerces incendiés et que nous étions à côté des commerçants, c'était extrêmement dur. Mais je pense qu'aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, en tous les cas, c'est de faire en sorte que nous puissions retrouver cette solidarité et accompagner ces habitants qui nous demandent d'être leurs côtés.

Par conséquent, ne caricaturez pas de manière un peu simpliste la vie dans un quartier, parce que quand même, nous avons des gens qui sont attachés à un quartier, sans nier, et je suis d'accord, les problématiques que l'on peut rencontrer. Mais moi, en tant qu' élu de ce quartier, je le défendrai toujours, parce que je ne peux pas laisser passer de tels propos, qui sont assez durs, quand on dit que dans les quartiers à Nantes, il y a que des problèmes de tranquillité, d'insécurité. Il y a quand même des gens qui font un travail exceptionnel, il y a des habitants qui sont extrêmement attachés et cela, il faut aussi le dire.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. À nouveau, je crois que l'on dérape un peu dans le débat, mais moi, j'ai un souvenir assez amer des expressions de votre famille politique, Madame Garnier, qui parlait à ce moment-là de laxisme, comme si ces événements étaient dus au laxisme d'une politique de gauche conduite depuis toutes ces années. Il y a un autre laxisme intellectuel ou d'un mouvement d'idées qui peut peser et nuire au débat, et je ne le souhaite pas.

Nous parlons là tout de même d'un sujet national. Je crois que le débat sur l'utilisation des forces de l'ordre, à Nantes, est un grand débat, qui mérite du temps, qui n'est peut-être pas de la responsabilité du Conseil municipal, mais qui mérite que nous nous y attardions. Moi, je me

IV – 37

pose la question de l'utilisation des forces de l'ordre à Nantes, que l'on voit très représentées quand il y a du maintien de l'ordre des manifestations, et que l'on sent un peu moins présentes sur des questions d'élucidation, qui sont nécessaires dès que des actes délictuels ou criminels sont commis, sans le moindre laxisme à ce propos.

Cela, c'est un premier grand sujet qu'il faudra que nous abordions. Les forces de l'ordre, dans cette ville, sont-elles bien utilisées ? Vous me permettrez d'en douter. Il faut donc que nous ayons ce débat-là. Quant à taxer de laxiste une politique municipale, imaginer que Johanna Rolland et Gilles Nicolas sont dans le laxisme vis-à-vis du recours à l'État pour obtenir les forces nécessaires, c'est tout de même assez fort de café. En tout cas, j'ai toujours entendu leur engagement déterminé.

Deuxième élément : moi, je suis bien content que nous ayons eu, parce que les Nantais l'ont choisie, Johanna Rolland comme maire pour affronter ces événements, pour tenir un discours de dignité plutôt qu'un discours de caricature, en rappelant premièrement qu'un homme était mort et en exprimant de l'empathie vis-à-vis de la famille (et nous avons été un certain nombre à participer à la marche blanche au Breil, qui a été particulièrement digne). Deuxièmement, pour appeler à l'apaisement. Troisièmement, pour condamner, et c'est nécessaire, chacune des violences qui ont été commises à ce moment-là. Mais aussi, pour interpeller le Premier ministre, comme elle vient de le faire à l'instant, en rappelant que nos quartiers tiennent et veulent garder la parole et qu'ils sont autre chose que des nids de délinquants.

De ce point de vue, je veux souligner le formidable élan de solidarité qui a eu lieu après que deux bibliothèques ont été incendiées. Nous avons choisi de l'accueillir à la bibliothèque municipale. Rien qu'à la bibliothèque municipale, ce sont 10 000 livres qui ont été recueillis, et ceci après tri. C'est-à-dire qu'il y en a eu peut-être deux à trois fois plus et qu'ils ont été triés. Ce sont ceux qui vont pouvoir être utilisés et exploités par les bibliothèques.

Mais il n'y a pas eu que l'élan des usagers, il y a eu des documents récoltés à la Cité des congrès, des offres de secteurs aussi divers qu'EDF, la BNP, des communes comme Marsac et Basse-Goulaine, et un formidable élan de solidarité qui s'est exprimé dans nos quartiers, en faveur de nos quartiers, après le choc qu'ont représentés ces événements.

Et je retiens de ce que vient de nous dire Ali Rebouh : ce sont des quartiers où les gens veulent vivre, continuer de vivre, continuer d'exprimer leur solidarité, leur engagement pour les politiques qui y sont conduites en matière culturelle. Et je crois qu'il est nécessaire de le rappeler dans ce débat.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, nous allons prendre un peu de temps, quand même, pour donner quelques explications. Moi, je n'ai jamais été dans le déni des situations d'insécurité que nous pouvons avoir dans nos quartiers ou que nous pouvons avoir dans le centre-ville.

Si vous regardez un peu ce qu'a fait la mairie, avec notamment le CATTP, nous visons notamment des secteurs très précis, des noms de rue, etc. Quand vous dites que nous sommes dans le déni, c'est curieux, mais j'ai un petit press-book, en bas dans mon bureau. J'ai tout de suite demandé à mon assistante de me le faire parvenir.

Sécurité, *Presse Océan*, 15/12/2016 (15 décembre 2016) : « après les nouveaux coups de feu tirés lundi près de Malakoff, l'élu en charge de la sécurité demande un changement complet des méthodes de travail aux pouvoirs publics ». À l'époque, les pouvoirs publics, la DDSP, me répondaient : la priorité, ce sont les cambriolages. Je disais : « non, la priorité, ce sont les

IV – 38

armes ». Ce qui veut dire très concrètement que nous, nous nous battons sur ces questions-là, mais que d'autres, un peu moins, et qu'il faut quand même rappeler les responsabilités.

Je vais citer un autre article de presse, du *Figaro*. Ce n'est pas ma lecture favorite, mais on y trouve des articles intéressants, notamment sur la sécurité. *Le Figaro*, je peux vous donner la date, du 5 octobre 2018, donc beaucoup plus récent : « le dernier baromètre Fiducial Odoxa relève que seules 21 % des personnes sondées font confiance à l'exécutif pour assurer leur protection. C'est le plus bas niveau enregistré depuis Hollande » (où ce n'était déjà pas très brillant). *Le Figaro*, qui connaît un peu ces questions, pointe donc l'exécutif, pointe la responsabilité de l'État.

Alors, Madame Garnier, quand vous serez d'accord avec nous pour dire que prioritairement, c'est quand même à l'État d'assurer notre sécurité, nous pourrions causer de manière plus apaisée. Et quand mon collègue Aymeric Seassau parle de l'utilisation des forces de l'ordre sur un certain nombre de missions, cela, c'est également un vrai débat.

Cela ne veut pas dire que la municipalité ne fait rien. La municipalité a investi plusieurs millions d'euros, notamment dans la vidéo-protection, et j'y reviendrai, mais aussi dans du personnel : 20 agents policiers municipaux supplémentaires dans les périodes de restrictions budgétaires connues, c'est tout de même un effort significatif ! 18 agents supplémentaires au Centre de supervision urbain... C'est quand même également un effort notable. Cela en fait 38 !

Alors, vous me dites : les résultats... Mais Madame Garnier, ce n'est pas moi qui fais les enquêtes de police ! Savez-vous qu'aujourd'hui, le Centre de supervision urbaine (CSU), on pourrait vous le faire visiter, fonctionne bien et que tout le monde apprécie cette performance du CSU. Mais savez-vous, parce que moi, je vais le dire, maintenant, que les images ne sont toujours pas transmises au commissariat, parce que là-bas, ils n'ont pas de crédit pour avoir les images !!! C'est la faute de la municipalité ? Et c'est nous, les opérateurs du CSU, qui prévenons la police nationale de ce qui se passe.

Donc remettons bien les responsabilités de chacun. La municipalité a investi, que ce soit en termes d'hommes, de femmes ou en termes de moyens. De l'État, j'attends de la même manière qu'il fasse les mêmes efforts. Les mêmes efforts ! Où sont les effectifs promis ? Ils ne sont pas là. Où sont les méthodes renouvelées ? Je les attends. La PSQ (Police de sécurité du quotidien), parlons-en ! Ils l'ont présentée... Mme la Préfète, M. le DDSP, etc. Est-ce que la maire était présente ? Est-ce que j'étais présent ? Est-ce que nous étions invités ? Non !

Stratégie de l'État lui-même. Donc si l'État a sa propre stratégie, si l'État ne met pas les effectifs supplémentaires, si l'État ne met pas les moyens supplémentaires, c'est à l'État qu'il faut poser ces questions-là. Quant à nous, nous avons un bilan largement positif dans ce que nous pouvons faire et dans ce qui est de notre compétence.

Mme le MAIRE – Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Après les propos de Gilles, nous allons retrouver un ton un peu apaisé. On insiste beaucoup sur la question de la sécurité et l'enquête de la GUSP, sur la gestion urbaine et sociale de proximité, montre à quel point les habitants des quartiers que vous citez, Madame Garnier, se sont discriminés. Et je crois que le discours sur la question de la sécurité contribue à cette discrimination. Donc attention à vos propos, à ne pas résumer votre discours et votre lecture des quartiers uniquement sur une approche de la sécurité.

Bien sûr, les forces de police sont souhaitables, souhaitées, et la limite entre une police municipale et une police nationale, cela n'a rien à voir. Nous avons appelé depuis le 2016 et bien avant, d'ailleurs, la nécessité d'avoir des forces de l'ordre nationales qui fassent leur boulot et qui puissent se concentrer effectivement sur les trafics.

IV – 39

Et quand on parle de trafics, j'ai même envie de dire qu'entre le trafic de cannabis et le trafic d'armes, je crois qu'il y a des priorités à avoir et qu'effectivement, il y a beaucoup, beaucoup d'énergie qui est passée sur le trafic du cannabis et que l'on aurait peut-être mieux à faire en ayant une police, dont les moyens sont limités, qui soit centrée sur les priorités.

Je voudrais aussi rappeler, en termes de quartiers, le coup porté aussi par l'État sur la réduction des emplois aidés. C'est l'occasion de rappeler, parce que je pense qu'il ne peut pas y avoir de lien social affirmé sans un tissu social et associatif renforcé. Or aujourd'hui, force est de constater que ces associations ont de grandes difficultés à faire face à la réduction de ces emplois, qui, aujourd'hui, les fragilise, malgré les efforts de la mairie pour une aide, un soutien, et là encore, une substitution aux aides de l'État pour renforcer ces associations. Aujourd'hui, on mesure à quel point elles sont en grande difficulté.

Je terminerai sur la question de l'emploi, parce que je crois que la question des quartiers est aussi liée à la question de l'emploi et à la priorité de l'emploi dans ces quartiers. Et là, il y a aussi beaucoup de choses à faire en lien avec l'État. Il y a le plan « pauvreté », dont on pourrait se saisir pour renforcer les logiques d'insertion, des territoires zéro chômage, qui pourrait effectivement être expérimenté à Nantes.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un point de méthode. J'ai quatre inscriptions de parole : Guillaume Richard, Hervé Grélard, Ronan Dantec et Myriam Naël. J'annonce en amont que je ne prends plus d'inscriptions de prise de parole, puisque je signale que nous n'avons pas terminé, ne serait-ce que les délibérations sur l'éducation, et qu'il me paraît absolument important que nous puissions aussi y consacrer le temps nécessaire.

Je donne donc la parole à Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des débats. Moi, sur un sujet aussi important que celui de l'avenir des quartiers populaires, je crois qu'il faut être responsable, et mon attitude, dans ce Conseil, a toujours été d'être force de proposition. C'est dans ce sens-là que j'interviendrai rapidement, vous m'en excuserez : je ne vais pas décrire le dispositif.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer au cœur de l'été sur une des pistes que j'aurais souhaité voir explorées à Nantes, celle des groupements inter-bailleurs de sécurité. Ce dispositif permet d'apporter et de protéger les résidents dans les logements sociaux. On parle effectivement d'accès à la culture, au sport, et nous pouvons partager cet objectif-là. Effectivement, on ne peut pas stigmatiser uniquement sous l'angle de la sécurité des quartiers populaires. C'est une politique d'éducation et d'ouverture vers la société qui va permettre de redynamiser l'ensemble de ces quartiers, y compris sur le plan économique.

Mais un certain nombre de résidents en logement social nous disent qu'ils ne peuvent pas, à certains moments, accéder en toute tranquillité à l'ensemble de ces activités, parce que dans les escaliers, dans les halls d'immeuble, un certain nombre de groupes font pression et empêchent une circulation libre.

C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé de réfléchir, et je souhaiterais que nous puissions y réfléchir, à la mise en place de ces groupements inter-bailleurs de sécurité à Nantes, qui ont été mis en place par Bertrand Delanoë à Paris, qui sont aujourd'hui en cours d'étude à Toulouse, puisque Toulouse souhaite pouvoir expérimenter ce type de groupement.

Ce type de groupement vient apporter de la tranquillité dans les espaces privés que sont les escaliers et les halls d'immeuble, la nuit, alors qu'un certain nombre de dispositifs de proximité ne sont plus efficaces, et protéger ainsi les résidents.

IV – 40

Voilà. Je suis très court. Je pourrais évidemment alimenter beaucoup plus cette réflexion, mais je voulais être force de proposition et surtout, insister sur la nécessité que nous avons de protéger les résidents du parc social et de leur permettre d'accéder à l'ensemble des activités que nous souhaitons pouvoir développer dans ces quartiers populaires.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je crois qu'il était normal, aujourd'hui, de parler de ce sujet, puisqu'il s'agit, comme l'a dit Laurence Garnier, de notre premier Conseil après ce sujet de l'été, qui a été extrêmement lourd pour les habitants et pour les élus, je le sais bien. Simplement, aujourd'hui, nous, notre question, n'est pas de nous « cornériser » sur des positions toutes faites. Elle n'est pas de parler de l'après. Elle est de parler de l'avant, c'est-à-dire d'aujourd'hui par rapport à ce qui pourrait éventuellement se passer devant le futur, et de savoir comment progresser sur ces questions d'insécurité. C'est l'unique question de Laurence Garnier.

La question est donc de savoir, aujourd'hui, ce que vous avez fait, au niveau des demandes adressées à l'État. Nous avons parfaitement conscience des niveaux de compétence des uns et des autres. Simplement, aujourd'hui, qu'est-ce qui a été demandé à l'État ? Moi, quand je veux quelque chose, je harcèle. Et sur un sujet aussi important, je ne lâche pas. La question est de savoir combien de fois vous avez contacté le Premier ministre. Vous avez vu le président la République il n'y a pas longtemps. Que lui avez-vous dit ? Lui avez-vous parlé de ces sujets ?

Par ailleurs, Monsieur Nicolas, je crois que taper sur la police nationale n'est pas forcément utile. Ce n'est pas la meilleure des choses, dans la mesure où nous savons que la police nationale a fait son travail récemment, puisqu'elle a démantelé un réseau de trafic de drogue, et n'en déplaise à M. Martin, le trafic de drogue est à l'origine de tous les trafics d'armes, en tout cas pour une grande partie. Je me dis juste que nous aurions peut-être intérêt à nous occuper de l'action que nous pouvons mener envers le gouvernement pour le convaincre de s'atteler au sujet nantais.

Pour terminer, je crois que vous n'avez pas répondu à la question de Laurence Garnier sur l'indemnisation des victimes des drames de cet été.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Madame Garnier, il est toujours dangereux d'utiliser des chiffres, parce qu'à partir de là, on a tout à fait le temps d'aller voir des statistiques et l'on s'aperçoit qu'effectivement, il y a une augmentation des vols violents sans arme en Loire-Atlantique, c'est vrai, mais que par ailleurs, il y a une flambée des coups et blessures dans trois régions françaises, qui sont PACA, Hauts-de-France et Île-de-France.

Je n'en conclurai pas pour autant que dès que la droite prend une Région, cela part en vrille sur la sécurité. De plus, vous avez quand même oublié de remercier Pascal Bolo, parce que sur les vols dans les transports en commun, Nantes est l'une des villes de France qui a quand même enregistré la plus forte baisse de ces vols, et cela, vous l'avez oublié. Par conséquent, les statistiques, on peut souvent leur faire dire un peu tout et n'importe quoi et les tirer dans le sens que l'on souhaite.

Néanmoins, sur le fond, je suis dans l'action publique nantaise depuis longtemps, comme d'autres ici. Je veux rappeler ce qui a été fait à Nantes depuis que Jean-Marc Ayrault est arrivé pour faire en sorte que les quartiers bénéficient d'une part importante des investissements, avec l'arrivée du tramway prioritairement dans les quartiers, le travail remarquable qui a été fait à Malakoff. Et pourtant, nous sommes face à cette flambée de violence. Et pour des élus qui

IV – 41

sont là, dans l'action, depuis longtemps, cela ne peut que nous interpeller. Je crois que nous avons été nombreux à essayer de comprendre ce qui se passait.

Je voulais livrer deux ou trois éléments, nourris aussi des rencontres que j'ai pu faire avec un certain nombre d'acteurs. D'abord, Madame Garnier, il est totalement évident qu'il y a eu une catastrophe sécuritaire en France, qui s'appelle Nicolas Sarkozy, que la fin de la police de proximité, la disparition des îlotiers a été un véritable désastre. Et l'on ne peut pas comprendre ce qui se passe si l'on ne comprend pas cette disparition sur l'espace public de la police de proximité.

Ceci m'avait même amené (comme quoi nous sommes évidemment dans des débats), si vous vous rappelez bien, à prendre position et à marquer mon désaccord sur la vidéosurveillance, parce que je pense que c'est fondamentalement l'absence de l'humain. Je fais aussi écho à ce qu'a dit Nicolas Martin sur le fait que c'est l'humain, dans son ensemble, et le travail qui a été fait par le socioculturel nantais dans cette période a aussi été remarquable, qui permet de garder les quartiers. Ceci, c'est un point de consensus entre nous qui devrait être fort, sur le fait qu'il faut revenir sur cette décision absolument désastreuse prise par Nicolas Sarkozy.

Ensuite, quand on discute, on s'aperçoit quand même, et cela a aussi été dit tout à l'heure, que ce sont d'abord des questions de précarité sociale et que donc, nous sommes de plus en plus, à Nantes, je crois que nous devons en être conscients, dans un territoire riche. Et quand on est en grande difficulté, quand les minima sociaux ne progressent pas et que le territoire, lui, s'enrichit, alors, évidemment, les tensions sociales augmentent.

C'est donc bien aussi notre capacité de redistribution, notre capacité de réponse sur les questions sociales et d'accès à l'emploi, qui permettra d'éviter que cela se reproduise.

C'est un débat essentiel. Nous n'allons pas faire comme s'il ne s'était rien passé, dans un territoire qui a mis beaucoup de moyens sur la cohésion territoriale, mais, de grâce, n'essayons pas de tirer cela vers des approches très politiciennes. Il faut trouver des consensus, il faut expliquer, il nous faut un diagnostic partagé, aujourd'hui, de ce qui s'est passé. Je vous livre là ce qui me semble les deux éléments clés : le retour absolu de la police de proximité et effectivement, tant que l'on ne répondra pas à la précarité sociale, nous serons toujours sous la menace de flambées de ce type.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Que dire, après toutes ces interventions ? En fait, je suis complètement effarée, Madame Garnier, mais alors, complètement ! Vous utilisez une belle délibération, sur un beau quartier, dans une belle école, où l'on parle de l'éducation, qui est la première source d'émancipation de ces enfants... Je suis effarée : vous confondez Nantes Nord et le Breil. C'est votre grande connaissance de la ville...

(Réactions dans la salle)

Je suis effarée : vous parlez quartiers populaires pour parler sécurité... Je suis effarée : vous êtes de droite, nous sommes de gauche, donc forcément, vous, vous parlez sécurité, comme si nous, nous n'en avions rien à faire ! Je ne vais pas redire tout ce que les collègues ont dit, et notamment l'action de Gilles Nicolas. Monsieur Richard, pensez-vous sincèrement que nous ne faisons rien ?

M. RICHARD, Conseiller municipal – Est-ce que j'ai dit ça ?

Mme NAËL, Adjointe – Caméras, îlotage de proximité, accompagnement dans tous les dispositifs avec l'État, où nous essayons de pousser, pousser, pousser, la présence dans les cages d'escalier, le soutien aux habitants qui souffrent, dans certains endroits où effectivement,

IV – 42

des trafiquants et des délinquants ne veulent plus les laisser rentrer... Croyez-vous que nous ne connaissons pas ce sujet de la sécurité ?

Et je suis effarée parce que vous avez commencé par parler des événements de juillet. J'aurais été contente de vous entendre demander à l'assemblée, et vous auriez eu raison, sur où nous sommes des relogements, où sont les associations, ce qu'il en est de la Maison des Haubans, ce qu'il en est du centre commercial du Breil, si les médecins sont relogés... C'est cela, aujourd'hui, les questions que les habitants, aujourd'hui, nous posent dans l'ensemble de nos quartiers. Alors oui, nous, nous sommes tous mobilisés, et vous l'avez vu dans cette assemblée.

Est-ce que tout va bien dans les quartiers de la politique de la ville ? Évidemment non. Il serait complètement ubuesque que nous, élus de cette municipalité, ne reconnaissons pas que les gens vivent d'énormes difficultés. Quant aux événements du mois de juillet, ces événements malheureux, et permettez-moi d'avoir une pensée pour la victime et sa famille et l'ensemble des habitants qui ont eu une colère extrêmement importante, bien sûr qu'il faut condamner la violence ! On ne résoudra rien par la violence, absolument rien. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe dans le monde. Nous n'avons pas besoin de cela.

Et en même temps, l'ensemble des quartiers populaires de la ville de Nantes sont dans notre société. Il y a des sujets que notre société doit traiter. Il y a la question de la globalité. Nous étions, la semaine dernière, avec la Présidente-maire de cette ville, à défendre les quatre projets d'intérêt national (trois d'intérêt national, un d'intérêt régional) pour le renouvellement urbain de ces quartiers.

Nous avons porté la vision globale des quartiers au sein de la Métropole. Ronan Dantec l'a très bien dit : il y a eu des choix historiques, dans cette ville, qui font qu'aucun de nos quartiers, aucun de nos quartiers n'est derrière le périphérique. C'est extrêmement important, et il faut le redire parfois aux habitants qui ont ce sentiment de déclassement. Malgré tout, ils ne sont pas dans n'importe quel quartier populaire.

À nous de regarder les enjeux d'aujourd'hui : l'emploi, le développement économique, l'économie sociale et solidaire, la pérennité des acteurs associatifs et des bénévoles, la question d'accueillir de nouvelles entreprises et d'accompagner l'entrepreneuriat... Ce sont toutes ces questions qu'il nous faut traiter et qui nous permettront aussi d'avoir des réponses à la question de la sécurité.

Entre les lignes, il y a aussi des sujets sur lesquels nous, nous n'avons pas les manettes, permettez-moi de le dire. Ce sont les quartiers où aujourd'hui, la question des discriminations est réelle, réellement vécue. Il faut que la société prenne la question de l'intégration. Il n'est pas normal que dans ce pays, on regarde des jeunes qui ont un type basané ou pas la même couleur de peau, alors qu'ils sont aussi bretons que vous et moi et que cela dérange encore dans notre société.

Monsieur RICHARD, Conseiller municipal – C'est scandaleux !

Mme NAËL, Adjointe – Ce n'est pas scandaleux, c'est vécu, Monsieur Richard !

Mme le MAIRE – Je vous rappelle, chers collègues, que l'adjointe à la politique de la ville à la parole. Je vous demande donc d'avoir la courtoisie de l'écouter jusqu'au bout.

Mme NAËL, Adjointe – Le deuxième sujet, qui est un enjeu de société, qui n'est pas le sujet de notre assemblée, mais qui a des répercussions sur la vie des habitants et la question de la sécurité, c'est le trafic de drogues douces dans notre société. Cela, ce sont des sujets qu'il faut que notre société aborde. Ce n'est pas la Ville de Nantes, ce n'est pas Myriam Naël, ce n'est pas Johanna Rolland, ce n'est pas Gilles Nicolas tout seuls qui arriveront à régler ce problème.

IV- 43

Je finirai juste mon propos sur aujourd'hui. L'ensemble de l'équipe municipale est mobilisé à 300 % depuis le mois de juillet. Vous avez posé la question de l'accompagnement des habitants et sur l'indemnisation des victimes, notamment à en cas d'incendie des véhicules. Le bilan a été présenté au conseil d'administration, puisque c'est Abbassia Hakem qui suit les choses. Des gens qui, le lendemain, effectivement, ne pouvaient plus aller au travail parce que leur voiture avait été incendiée, ont été accompagnés, soit par de la location, soit par le paiement de cartes de transport pour se rendre au travail en bus, ou encore même du microcrédit, puisque le Crédit municipal est mobilisé pour accompagner concrètement les habitants, parce qu'aujourd'hui, c'est cela qu'ils nous demandent.

Nous travaillons aujourd'hui avec un très grand nombre d'acteurs associatifs. Nous avons besoin de changer également de paradigme, peut-être, sur certains sujets. C'est ce sur quoi nous sommes mobilisés aujourd'hui, et vous verrez prochainement qu'en parallèle des 500 M€ qui, effectivement, vont faire la rénovation urbaine de nos quartiers, demain, nous travaillerons aussi à de nouvelles solutions avec les acteurs. Mais par pitié, en se calmant un peu, et excusez mon engagement personnel sur ces quartiers-là, pas de démagogie !

La sécurité dans notre ville est une des priorités pour tous les Nantais. Tous les Nantais ont droit à la sécurité, que l'on habite à Hauts Pavés – Saint-Félix ou à Nantes Nord, et ne faisons pas de clivage gauche/droite sur cette question, parce que moi, femme de gauche, je crois au droit à la sécurité pour tous les quartiers et j'y travaille tous les jours.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques éléments pour finir sur cet échange. Je voudrais commencer par vous donner quelques informations concrètes, puisque Myriam Naël a parfaitement raison quand elle dit que les questions que les habitants nous posent aujourd'hui, très concrètement, ce sont : et le boulanger place des Dervallières ? Et le kiné au Breil ? Je regarde Cécile Bir... Etc.

D'abord, quelques informations précises à partager avec notre assemblée. Je voudrais vraiment saluer très sincèrement nos équipes, la mobilisation du service public. Sincèrement, je crois que vous ne pouvez pas imaginer la mobilisation qui a été celle de l'été pour que dans tous les quartiers, je dis bien dans tous les quartiers, l'ensemble des activités de service public qui étaient prévues soient maintenues en juillet ou en août. Elles ont parfois été délocalisées, elles ont parfois été proposées autrement, mais elles ont été tenues et je voudrais vraiment saluer très chaleureusement nos équipes, à la Ville, qui ont rendu cela possible.

Concrètement, comment cela se traduit-il ? À Malakoff, dans l'attente, vous le savez, des lourds travaux de réhabilitation que la Maison des Haubans pourra poursuivre, c'est le relogement de la ludothèque transitoirement à Ange Guépin. Je ne reviens pas sur ce qu'Aymeric Seassau a décrit tout à l'heure du formidable mouvement de solidarité pour les bibliothèques. Je peux vous dire que pour avoir rencontré à nouveau les bibliothécaires et les bénévoles qui sont à Malakoff, elles étaient étonnées et extrêmement sensibles de ce niveau de solidarité des Nantais, du réseau des bibliothèques, mais aussi d'autres communes de la Métropole qui sont venus soutenir cette démarche, du privé aussi, je le dis, puisqu'il y a une entreprise qui a elle-même fourni trois ordinateurs pour que la ludothèque puisse repartir.

Aux Dervallières, des solutions ont d'ores et déjà été trouvées pour la bibliothèque Émilienne Leroux, en rez-de-chaussée du Grand Watteau, pour ceux qui connaissent le quartier, et l'équipe de quartier est relogée. Elle devra réintégrer le pôle Daniel Asseray dès janvier, tout comme la Maison de l'emploi. Le boulanger, je le dis parce que nous savons, avec Ali Rebouh, que c'est un sujet majeur, devrait rouvrir ses portes entre la pharmacie et le bureau de tabac. Chacun des commerçants dans chacun des quartiers a été rencontré individuellement pour trouver avec lui les meilleures options et les meilleures solutions.

IV- 44

C'est dans le même état d'esprit que nous avons travaillé sur le quartier du Breil, avec, pour ne citer que cet exemple, un relogement du kiné, qui n'est que temporaire parce qu'il fallait trouver la meilleure solution pour ne pas avoir de rupture dans le service qui est proposé aux habitants et se laisser le temps de travailler pour la suite.

À Bellevue, dès le 5 novembre, un pôle de services publics en rez-de-jardin réunissant mairie de quartier, guichet CCAS, les équipes de la vie associative, mais aussi, des salles associatives, va rouvrir.

À Nantes Nord, la mairie annexe a rouvert ses portes et à la Bottière, les dégâts sur la classe d'Urbain Le Verrier ont été réparés. Depuis la rentrée, de ce point de vue, tout est relancé.

Voilà, pour commencer, les quelques informations précises, concrètes, qui sont le résultat de la mobilisation collective de celles et tous ceux qui travaillent sur ces sujets.

Un mot ensuite sur votre question précise : quelle indemnisation, combien de personnes concernées et quel type de mesures mises en place ? D'abord, je rappelle qu'une partie de ces indemnisations sont adressées à l'État dans le cadre des opérations du maintien de l'ordre. Je vous invite donc là aussi à vous adresser à qui est compétent. Nous, nous nous sommes positionnés sur un registre très précis, celui de celles et ceux qui sont dans des situations de fragilité et qui n'avaient pas de dispositions, y compris d'assurance, pour faire face à ce type d'événement. C'est donc sur ce public-là, puisqu'il n'y avait rien qui existait dans le droit commun, que nous nous sommes mobilisés, là aussi.

Pour être précis, ce sont une trentaine de personnes, dans un premier temps, qui ont été accompagnées, ce sont plusieurs voitures louées par Atao, pour remplacer la voiture, car quand on veut continuer à aller au travail, il faut trouver une solution tout de suite. Ce sont des tickets de transport, Myriam Naël l'a rappelé, qui ont été proposés. Ce sont deux aides « coup de pouce » qui ont été mises en place par le CCAS, quelques frais de remorquage, douze orientations vers le microcrédit et encore quelques-unes qui sont en cours d'instruction. Ceci peut répondre précisément à votre question sur ce volet.

Un mot sur la sécurité. Je précise que Gilles Nicolas, contrairement à ce qui a été dit, n'a pas attaqué la police nationale. Il a contesté la stratégie nationale en matière de sécurité. Je crois que c'est une nuance importante à relever. Oui, nous sommes candidats à la police de sécurité du quotidien. Je crois que c'est une bonne mesure et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de l'expérimenter.

Mais si l'on est sérieux, chacun sait bien que ce n'est pas la police de sécurité du quotidien qui va résoudre le trafic d'armes, pas plus que le trafic de drogue. Et d'ailleurs, ce n'est pas sa mission et ce n'est pas présenté ainsi par les personnes qui en ont la charge dans la démarche nationale.

Cela veut dire qu'une question reste entière : quels moyens, aujourd'hui, dans notre pays, sont consacrés à la police d'investigation ? Quels moyens se donne-t-on sur des sujets dont on sait qu'ils sont extrêmement lourds, extrêmement complexes et sur lesquels ce ne sera pas la police municipale, ni la police de sécurité du quotidien qui viendra apporter une réponse ? Il y a là un vrai débat sur la stratégie, aujourd'hui, en matière de sécurité.

Il y a un deuxième débat, je le dis quand même parce que nous en échangeons régulièrement avec mes collègues maires des autres grandes villes, qui est la répartition des effectifs de police entre l'Île-de-France et le reste du pays. Je vous invite à regarder ce sujet avec précision, avec attention. Je ne doute pas qu'un certain nombre d'entre vous pourront le relayer, parce qu'il y a sur cette question également de vrais sujets.

Un mot pour conclure, cette fois sur la politique de la ville. Oui, nous sommes allés chercher un budget important auprès de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Oui, nous sommes très

IV – 45

heureux d'avoir obtenu la plus grande enveloppe du pays, aujourd'hui, sur ces projets, parce que les projets le nécessitaient. Je rappelle néanmoins que si l'ANRU nous amène 130 millions et qu'au total, il y a un projet qui va mobiliser 500 millions, cela veut dire que le territoire mobilise 370 millions. Là aussi, chacun est devant ses responsabilités.

Je voudrais m'inscrire en faux contre une idée qui circule parfois : finalement, 30 ans de politique de la ville, est-ce que cela servi à quelque chose ? Tous ces millions dépensés dans les quartiers, est-ce que cela a servi à quelque chose ? Et il est normal de s'interroger sur ce sujet. Nous sommes tous les dépositaires de l'argent public.

Pour ma part, je crois que tous ceux qui connaissent les quartiers, tous ceux qui aiment profondément nos quartiers, dans leur diversité, savent que s'il n'y avait pas eu la politique de la ville, un certain nombre de sujets, un certain nombre de questions seraient encore plus dégradés. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas changer d'approche. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas renouveler notre regard. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas regarder les choses de manière très précise.

Je prendrai juste un exemple. Nous nous sommes battus avec l'ANRU, au sens positif du terme, sur le scénario que nous avons proposé pour la place Mendès-France à Bellevue. J'entre une seconde dans le détail, parce que c'est très important, parce que c'est aussi ainsi que l'on agit sur la sécurité. Nous avons proposé un scénario très ambitieux, avec des démolitions de commerces, avec une refonte totale de la place.

Au début, l'ANRU et les services de l'État nous disaient : est-ce que vous n'y allez pas un peu fort ? Est-ce qu'il y a vraiment besoin de ce scénario sur Mendès-France ? Et ils nous invitaient à un scénario intermédiaire. Nous avons fait la démonstration que si l'on voulait limiter les trafics sous les porches, à Mendès-France, pour être précis, il fallait avoir ce scénario ambitieux pour Mendès-France. Nous avons eu un dialogue intelligent avec les services en charge de ce sujet. Nous avons obtenu ce service le plus ambitieux.

Eh bien, c'est aussi en travaillant sur ces sujets que nous travaillons sur la question de la sécurité. Parce que je peux vous dire que toutes les mamans qui habitent autour de la place Mendès-France, et les papas aussi, naturellement, me disent trop souvent : pourquoi ces porches sont-ils des lieux trafics ? Je revendique donc que quand on mène une action ambitieuse en matière de politique de la ville, on met les sujets de sécurité au cœur de la politique de la ville, mais on ne les réduit pas. On ne les réduit pas !

Je voudrais donner quelques exemples concrets à ceux qui nous écoutent, parce que quand on évoque comme cela des millions, parfois, les habitants se demandent : mais moi, à quoi cela va me servir, dans ma vie ? Je voudrais donc finir par quelques exemples concrets. À Bellevue, cela permettra l'ouverture d'une maison de santé. On parle souvent de la désertification médicale dans le secteur rural, mais cela peut aussi exister dans les quartiers populaires. Nous devons y être extrêmement attentifs.

À Nantes Nord, cela permettra enfin de rénover le centre commercial de la Boissière, et là aussi, nous nous sommes battus, parce qu'au début, l'État nous disait : ce n'est pas tout à fait dans la zone prioritaire. Là aussi, nous avons eu un dialogue constructif qui nous a permis d'obtenir gain de cause sur ce sujet.

Sur le quartier des Dervallières, cela va nous permettre d'avancer, justement, sur la grande place des Dervallières, là où les incidents ont eu lieu cet été.

À la Bottière, cela nous permettra très concrètement de travailler à ce pôle, notamment autour de l'économie sociale et solidaire.

IV– 46

Je pourrais vous citer encore le centre d'affaires qui va ouvrir à Bellevue. Je pourrais vous citer la politique urbaine ambitieuse qui va être menée à Nantes Nord autour des tours, notamment, dont chacun sait qu'aujourd'hui, elles vivent particulièrement mal.

Vous le voyez, cette mobilisation va permettre d'avancer sur la santé. Elle va permettre d'avancer sur la transition écologique. Elle va permettre d'avancer sur la culture. À Bellevue, par exemple, nous avons fait le choix de garder la grande tour du Doubs, mais demain, nous aurons l'occasion d'y proposer un projet culturel de qualité.

Ces sujets sont importants. Ces sujets sont déterminants. Et en même temps, ces sujets sont difficiles. Je crois que nous devons les aborder avec autant d'ambition que d'humilité. Oui, il y a des difficultés dans nos quartiers. Oui, la question des principes républicains pour chacune et pour chacun doit être posée. Oui, il ne peut pas y avoir de réponse simpliste ou de réponse binaire.

Mais pour avoir travaillé sur ces sujets dans d'autres villes, pour regarder comment cela se passe dans d'autres métropoles, je revendique le fait que dans cette ville, les quartiers sont dans la ville, tous les quartiers, et pas à l'extérieur de la ville. Parce que je peux vous dire que dans les villes où vous avez le centre-ville, le périph et les quartiers derrière, vous pouvez bien faire ce que vous voulez en termes de politique de cohésion sociale, de politique éducative, de politique culturelle, il reste des frontières physiques.

Nous, nous avons des frontières dans les représentations, dans les têtes, et c'est ce à quoi nous travaillons. Quand on mène une action offensive sur les médiathèques et sur les bibliothèques de quartier, par exemple, c'est pour lever ces frontières.

Nous sommes sortis de cet été empreints d'une énorme détermination. C'est la raison pour laquelle nous avons veillé à ce que tous les services publics redémarrent, parce que dans certaines villes de France, certains quartiers n'ont plus un seul équipement public. Regardez ici le réseau d'équipements publics absolument exceptionnel qu'il y a dans nos quartiers !

Il ne s'agit sûrement pas de balayer tout cela d'un revers de la main pour dire que tout va bien, parce que tout ne va pas bien, parce qu'il y a des habitants en souffrance, parce qu'il y a des familles monoparentales en urgente difficulté, parce qu'il y a effectivement des gens qui nous disent que leur sécurité au quotidien n'est pas assurée, mais de grâce, cherchons des solutions, travaillons, travaillons, travaillons ! C'est ce que les habitants attendent de nous.

(Applaudissements)

Je vous invite, chers collègues, à reprendre le fil de nos délibérations et que nous puissions continuer à parler éducation. Je donne donc la parole à Myriam Naël pour la délibération 8.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Conventions et avenants – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Nous sommes là dans le cadre des subventions liées au projet éducatif de territoire. Vous avez une délibération avec notamment le complément de l'aide au fonctionnement des écoles. Je rappelle que notre assemblée donne 110 € par classe dans le cadre de l'aide au fonctionnement par année civile. Nous le votons en février, mais évidemment, à partir du moment où nous ouvrons des classes à la rentrée scolaire, il faut accompagner ces classes. Le montant de la subvention est de 6 600 € pour les 60 ouvertures de classes qui ont eu lieu à la rentrée scolaire.

IV- 47

Vous avez ensuite l'intégralité de l'accompagnement des acteurs associatifs sur les projets périscolaires, qu'ils soient de droit commun ou dans le cadre des 13 écoles avec des horaires atypiques.

Vous avez l'ensemble du montant, et je vais m'y arrêter une seconde, parce que cela fera résonance avec notre débat de tout à l'heure, pour l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la scolarité qui interviennent au cœur des quartiers de la politique de la ville, justement, pour accompagner la réussite éducative des enfants. Vous avez là une quinzaine d'acteurs associatifs. Je pense à l'Étoile du Cens, à Nantes Nord, qui, à la base, est un club de foot, mais qui fait aussi de l'accompagnement à la scolarité, pour ne citer que cet exemple. C'est vraiment un grand coup de chapeau aux bénévoles qui sont dans ces associations qui accompagnent les enfants qui vivent parfois avec plus de difficultés dans la relation à l'école. C'est notre travail de les aider au quotidien.

Vous avez ensuite l'ensemble des subventions pour les projets d'année sur les actions d'éducation artistique et culturelle. Je n'en ferai pas la liste exhaustive, mais vous avez aussi notre intervention en matière d'accompagnement aux usages du numérique, puisque vous savez qu'il nous faut travailler sur les enjeux du numérique, et, ce que fait très bien notre collègue Frankie Trichet pour le développement de notre métropole sur la question du numérique, le développement de de l'emploi et des start-ups, et en même temps, nous travaillons sur la question de l'open éducation et de la fracture numérique : comment, demain, tout le monde prend le positif de cette révolution sociologique ?

Vous avez ensuite l'ensemble des associations qui interviennent plutôt sur ce que l'on va appeler le temps libre. Je pense notamment aux P'tits Débrouillards, aux Francas, à Corto Loisirs ou encore à Môm'ouest, qui sont des acteurs associatifs qui interviennent dans des domaines qui permettent l'apprentissage de la citoyenneté ou encore, de la découverte scientifique, technique et culturelle dans des temps qui sont totalement en dehors de l'école.

Vous avez, pour finir, dans cette délibération, deux dispositifs spécifiques je souhaite souligner, avec des soutiens au PEP Atlantique pour accompagner les enfants qui rencontrent un problème de maladie supérieur à quinze jours afin de permettre qu'ils ne décrochent pas de l'école, ainsi que le soutien à la classe relais de Chantenay, qui est un dispositif qui fonctionne depuis très longtemps. Et comme pour beaucoup de choses dans la politique de la ville, il y a beaucoup d'expérimentations et d'innovations et il faut non seulement les soutenir, mais parfois les amplifier. C'est un vrai sujet.

Je vous propose donc de voter cette délibération avec le versement des subventions proposées pour un montant total de 319 993 € et d'approuver les conventions. Je rappelle que nous conventionnons avec les acteurs associatifs sur des objectifs communs et partagés autour de l'éducation des enfants nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Madame le Maire, je veux vous parler de vocabulaire et de choix des mots, de vocabulaire et de choix des mots pour cette délibération.

Dans le premier paragraphe de la première page, je cite : « la subvention "aide au fonctionnement de l'école" qui remplace les subventions "crédit de Noël" et "fonds de roulement"... » Madame le Maire, nous avons entendu en commission certains élus de votre majorité dire que ce mot devait disparaître du vocabulaire municipal. « Noël » gêne certains élus de votre majorité. Ce mot, pendant la commission, a gêné certains de vos élus de la majorité et il a été souhaité qu'il ne soit pas utilisé. Moi, je vais juste rappeler que ce mot « Noël » fait partie de notre culture occidentale, et notre groupe se désolé de cette volonté du Conseil municipal de retirer le mot « Noël » du lexique crédit municipal.

IV – 48

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je crois que Myriam Naël va répondre tout de suite, parce qu'il ne vaut peut-être pas la peine de lancer un débat qui n'existe pas. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Je rappelle simplement qu'il y avait des crédits différents dans les écoles pour faire face aux petites dépenses, une subvention qui s'appelait historiquement « crédit de Noël », pour aider les écoles à faire les fêtes de fin d'année ainsi qu'une autre enveloppe, qui s'appelait « fonds de roulement ». Tout cela a été effectivement fusionné en 2017 pour avoir un seul dispositif, qui s'appelle « aide au fonctionnement ». Par conséquent, pas de panique inutile. L'important est que les écoles aient le même montant d'aide financière pour accompagner leurs projets.

Deuxième élément, Madame Hamel, je ne sais pas, mais je préside la commission dans laquelle cette délibération a été présentée par moi-même, mais je ne vous ai pas vue. Je ne sais donc pas d'où vient ce débat.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous sommes le 12 octobre et c'est aujourd'hui que les parents nantais vont élire leurs représentants dans les conseils d'école. Je voulais donc avoir une pensée pour ces centaines de pères et de mères qui s'investissent dans la vie de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées et je les remercie sincèrement pour leur engagement.

Ces parents qui s'engagent, ces parents qui ont des enfants dans nos écoles publiques, puisque c'est le premier conseil de l'année et que la rentrée scolaire a eu lieu il y a maintenant six semaines, ces familles nantaises sont confrontées, et le seront encore la semaine prochaine, à un troisième mouvement de grève dans les accueils périscolaires, enfin, dans des accueils périscolaires.

Vous savez qu'il y a un nouveau marché qui a été mis en place à la rentrée et je crois que les inquiétudes sont réelles et fondées pour éviter, en tout cas, que la galère, les galères vécues ces deux ou trois dernières années du fait de grèves à répétition et des conséquences notamment en termes de qualité d'organisation, que cela peut avoir pour les familles nantaises sur leur quotidien, se reproduisent. Il me paraît extrêmement important que la Ville soit très attentive et assume l'intégralité de ses responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau marché.

Et je redis à nouveau notre souhait que le travail intéressant, positif et constructif qui a été le nôtre dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur l'accueil périscolaire puisse continuer de manière informelle, pour que nous ayons toutes les assurances et que nous puissions continuer à travailler à la mise en œuvre du marché et au respect d'un certain nombre d'engagements qui avaient été pris par NAP, dans le cadre des échanges, des discussions des manifestations et des mouvements de grève qui avaient eu lieu l'année dernière.

Léo Lagrange s'était engagé à traduire et à conserver ces engagements et visiblement, en tout cas pour les échanges que j'ai pu avoir avec les animateurs périscolaires, il ne serait plus totalement certain qu'ils soient maintenus, ce qui pose des questions sur la fiabilité de la parole donnée. Nous souhaitons donc vraiment qu'il y ait une attention toute particulière et que les problèmes qui pourraient encore subsister aujourd'hui soient très rapidement réglés pour que l'année se déroule extrêmement bien de ce point de vue là.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – D'abord, merci pour votre intervention, Monsieur Bainvel, en direction des représentants des parents d'élèves des écoles, qui, effectivement, aujourd'hui, sont plus de

IV – 49

1 000, en tout cas dans les écoles publiques du premier degré, et avec lesquels nous essayons de travailler et de nouer des relations de partenariat, puisque je pense effectivement que l'éducation ne se fait pas sans la participation de représentants des parents d'élèves.

Deuxième élément : la question du marché confié aujourd'hui à Léo Lagrange, suite à notre dernière assemblée municipale. Je rappelle que le marché a été officiellement pris par Léo Lagrange le 1^{er} septembre. Cet opérateur a travaillé durant l'été avec l'ancien opérateur sur la préparation de la rentrée. Je rappelle également les trois enjeux de ce nouveau marché, qui étaient inscrits dans le cahier des charges et qui font résonance à nos travaux en mission d'information et d'évaluation. Ces trois axes importants, ce sont d'abord la lutte contre les inégalités, en termes de fréquentation dans les différentes écoles, mais aussi l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans le temps périscolaire. Deuxième élément, autour de la formation et d'un meilleur accompagnement des personnels et un troisième élément autour d'une meilleure implication des familles dans le projet périscolaire.

Évidemment, nous avons demandé à Léo Lagrange, dans un premier grand temps, d'être axé sur la question de l'accompagnement du transfert des personnels de Nantes Action périscolaire vers Léo Lagrange. Aujourd'hui, on parle de 666 salariés. Nous sommes à un mois de la reprise effective du marché. J'entends effectivement, moi aussi, un certain nombre d'interrogations de la part des animateurs sur le respect des statuts qu'ils avaient auparavant ainsi que des acquis. Je peux vous assurer que la loi, rien que la loi, oblige à reprendre l'ensemble des acquis que les animateurs avaient auparavant.

Il y a aujourd'hui un certain nombre de difficultés, je crois, d'information directe des 666 salariés, avec un nombre d'inquiétudes corroborées par des informations et des rumeurs qui vont bon train. C'est ce que je repère aujourd'hui.

Nous avons demandé à l'opérateur, évidemment, d'entrer très rapidement en discussion avec les organisations syndicales, qui sont aujourd'hui en interrogations. Il n'y a pas de revendication, mais des interrogations quant au respect du cadre légal. Forcément, nous sommes attentifs à la situation.

Je tiens juste à dire que dans le cadre d'un transfert comme celui-ci, l'ensemble des acquis doivent être conservés et qu'un accord de substitution doit avoir lieu entre les anciens délégués du personnel et les représentants syndicaux et le nouvel opérateur, et que ces négociations étaient prévues. Elles doivent démarrer le 19 octobre, pour une durée maximale légale de quinze mois.

Nous sommes donc aujourd'hui plutôt dans une situation où il faut effectivement que les 666 animateurs, qui sont situés dans 113 écoles, aient l'ensemble des bonnes informations, qui leur sont de droit, effectivement, en tant que salariés nouvellement intégrés à Léo Lagrange.

J'ajoute peut-être qu'une information circule, qui est erronée et que je souhaite rectifier. J'ai vu des documents circuler disant qu'il y avait eu simplement 800 000 € de plus sur ce marché. Je rappelle que le montant du marché a été augmenté de 3,5 millions par an pour l'intégralité du marché. Je pense donc que nous sommes dans une situation correcte. Il faut juste trouver les bons modes de communication avec les personnels. Et évidemment, nous serons extrêmement vigilants et exigeants en direction de ce nouvel opérateur.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 50

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Politique publique de la petite enfance – Multi-accueils – Conventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, à la fin septembre 2018, ce sont 392 places nouvelles en accueils collectifs qui ont été ouvertes sur les 400 dont la municipalité s'est engagée à accompagner la création. Cette délibération vous propose de soutenir l'association Le Petit Bonheur par une aide à l'investissement d'un montant de 175 000 € pour la création de 20 places supplémentaires dans le cadre de l'opération Pitre-Chevalier, donc dans le cadre d'un déménagement et d'une extension.

Elle vous propose également de soutenir Nantes Métropole Habitat pour une subvention d'investissement de 100 000 € afin de contribuer à la construction d'un multi-accueil dans le quartier de la Bottière et de réduire le montant du loyer pour la Ville, puisque c'est l'ancien accueil Bottière qui prendra sa place dans ce nouveau multi-accueil, rebaptisé « Cosmos », qui permettra de proposer 30 places, soit 10 places supplémentaires, pour les familles de ce quartier.

Dans cette délibération, nous vous proposons également de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Jour 2 crèches, qui va intégrer le pôle Désiré Colombe, dans un multi-accueil de 60 places, ce qui permettra de créer 11 places supplémentaires. C'est donc le financement de ces 11 places qui est pris en compte dans cette nouvelle convention.

Mme le MAIRE – Merci. Blandine Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. À chaque délibération sur les multi-accueils, vous nous annoncez le nombre de places en crèche qui ont été ouvertes depuis le début du mandat. Vous nous annoncez aujourd'hui 392 places. Or nous n'en avons pas voté 392 en Conseil municipal. Je pense donc que pour ceux qui nous écoutent, il serait pertinent de nous redire comment se répartissent ces 392 places entre les crèches associatives, les crèches municipales et les crèches d'entreprise, pour lesquelles vous donnez simplement une autorisation.

Par ailleurs, en 2016, lorsque vous avez modifié et baissé le financement des crèches associatives, j'avais souligné qu'une étude de la CNAF, la Caisse nationale des allocations familiales, de mai 2016 démontrait que le modèle de gestion des crèches associatives était à la fois économe, compétitif et qualitatif, mais que le prix de revient des crèches associatives était inférieur à celui des crèches publiques.

Je me souviens des exclamations qui avaient alors fait suite à mes propos. Et pourtant, ce ne sont quasiment que des places en crèches associatives que vous avez créées depuis le début du mandat. Je crois que depuis le début du mandat, nous avons voté pour la première fois, en décembre 2017, la création de cinq places en accueil municipal à Nantes Nord.

Nous aimerions donc connaître les raisons de votre peu d'engouement à créer des places en accueil municipal ou les raisons de votre choix de créer quasiment exclusivement des places en accueil associatif.

Nous n'avons aucun problème avec le fait de créer des places et de faire le choix des crèches associatives, mais quand c'est assumé. De plus, vous leur imposez de plus en plus de mesures contraignantes en termes de choix du public, d'alimentation... On pourrait dérouler la liste des critères de financement. Je me demandais si ce n'était pas une entorse à la liberté d'association si chère à votre cœur.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Madame Krysmann, pour toutes ces questions. Que vous dire ? Par rapport à la transparence des chiffres, je crois que nous avons une édition, une

IV – 51

infographie que je vous montre, qui est publique, puisque ce sont des documents que nous remettons à la presse régulièrement et qui indiquent vraiment l'ensemble du détail, multi-accueil par multi-accueil, année par année, entre les micro-crèches, les multi-accueils associatifs, les crèches d'entreprise et les multi-accueils municipaux.

À ce jour, nous sommes à peu près à 240 places créées en associatif, 70 en micro-crèches et à peu près 92 en crèches privées d'entreprise, même si nous avons un peu plus de mal à suivre ces chiffres-là, puisque nous sommes moins en contact direct, finalement, avec ces établissements, qui ne demandent à la ville qu'une autorisation pour l'implantation, même si effectivement, nous suivons également ces éléments-là au niveau de la métropole. Voyez donc il n'y a pas d'entourloupe derrière les chiffres qui sont annoncés : c'est assez transparent.

Pour ce qui est du choix, par rapport aux types de gestionnaires, je crois qu'aujourd'hui, au regard de la demande des familles et de l'augmentation du nombre des familles et des demandes sur l'ensemble de la ville, nous avons besoin de nous appuyer sur l'ensemble des modes d'accueil. C'est ce que je répète régulièrement. C'est ce que j'essaie aussi et que nous essayons collectivement de faire à travers la démarche qui a été engagée autour de la charte qualité, même si lorsque l'on parle de qualité, on ne parle pas forcément de quantité. Mais le fait de s'appuyer sur la dynamique locale et ce, quels que soient les gestionnaires et quels que soient les modes d'accueil, est selon moi un élément très important pour répondre à l'ensemble des demandes.

S'agissant de l'augmentation des places en accueil municipal, c'est une préoccupation que je porte, au niveau de l'équipe municipale. C'est également un développement qui est fortement contraint, en particulier en début de mandat, par la baisse des budgets que nous alloue l'État, et aujourd'hui, par l'encadrement de l'augmentation du budget de fonctionnement. Dans ces conditions, comment voulez-vous que d'un côté, l'État demande aux collectivités de porter le plan de développement, le plan « crèches », et en même temps, leur demande de ne pas augmenter leur coût de fonctionnement ?

Nous sommes là dans des espèces d'injonctions contradictoires qui font que pour les établissements municipaux, pour l'instant, nous avons plutôt saisi des opportunités de relocalisation – extension, sachant que certains établissements ont des locaux vieillissants, qui ne sont plus adaptés pour les conditions de travail du personnel en particulier et pour l'accueil des familles, quand on sait que les conditions de travail du personnel sont le premier point qui est mis en avant pour une qualité d'accueil des jeunes enfants.

Aviez-vous d'autres questions ? Non. Je pense que pour l'instant, je vais me limiter là.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Politique publique de la petite enfance – Multi-accueils municipaux – Expérimentation d'une application numérique – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – La délibération 10 vous propose d'expérimenter à nouveau une application qui permet le dialogue entre les familles et les professionnels, qui a été expérimentée dans certains multi-accueils et chez une assistante maternelle, l'année dernière, et que nous souhaitons continuer à expérimenter progressivement dans des établissements à profils différents. Vous connaissez la vigilance des professionnels de la petite enfance sur le rapport aux écrans et le rapport au numérique, d'une manière générale. Je crois donc qu'il est important d'aller progressivement sur ces sujets.

IV – 52

Je profite de cette délibération pour rappeler simplement les règles de bonne conduite par rapport aux écrans : pas d'écran avant 3 ans pour les jeunes enfants, mais également, les règles de bonne conduite des adultes, puisque l'on se rend compte que lorsque les adultes sont focalisés sur leur écran, les enfants n'ont plus suffisamment de soutien, de regard de la part des adultes pour pouvoir grandir et s'épanouir correctement. Messieurs et Mesdames les élus, je vous invite donc, quand vous êtes dans le bus, quand vous êtes dans le tram et que vous voyez un jeune enfant, à décoller le nez de votre tablette et simplement à le regarder et peut-être, à lui sourire. Vous participerez ainsi à une œuvre de santé publique, je pense.

Je profite également de cette délibération pour vous inviter au rendu de la démarche de qualité qui aura lieu le 10 novembre prochain, où la qualité du dialogue parents/professionnel est un élément qui est ressorti de manière forte. Je pense que cette application pour laquelle je vous demande aujourd'hui de nous autoriser à étendre l'expérimentation vient renforcer cet échange entre parents et professionnels, puisque c'est un support qui n'enlève pas le support verbal, mais qui vient enrichir les échanges au quotidien. En tout cas, les premiers éléments d'évaluation nous invitent à aller dans ce sens.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la quatrième répartition de subventions dans le cadre de nos politiques culturelles. C'est une délibération assez simple, puisque nous sommes en fin d'année que la plupart des arbitrages et des délibérations sont déjà passées.

Je voudrais quand même signaler quelques points.

Dans le cadre de la collaboration artistique et de la coopération entre Nantes et Rennes, il est proposé une subvention à la structure Au bout du plongeur, association rennaise qui permet des échanges réciproques entre les artistes nantais et les artistes rennais. Il s'agit d'une subvention de 18 000 €. C'est un programme qui se mène maintenant depuis plusieurs années dans ce cadre et qui donne entière satisfaction.

Concernant le nouveau Studio Théâtre, dont j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises le projet innovant dans cette assemblée, il est proposé une subvention qui vient permettre aux trois collectifs habitants : « Grosse Théâtre », « Collectif Allogène » et « Alambic Théâtre » de bénéficier des moyens de mener leur action, à hauteur de 10 000 € pour chacun de ces collectifs. Une subvention complémentaire de 2 000 € pour l'Alambic Théâtre, qui va mutualiser, pour l'ensemble de ces habitants, les opérations de communication liée aux activités menées au Studio Théâtre. C'est la raison pour laquelle Alambic Théâtre reçoit ces 2 000 € que les autres ne reçoivent pas : cette opération de mutualisation.

Dans le cadre de notre nouvelle politique de soutien « la culture à deux pas de chez vous », que j'avais présentée au dernier Conseil municipal, un soutien particulier est proposé à l'association Désir des arts, l'association qui gère le TNT, avec des subventions de 1 500 € et de 15 000 € qui viennent couvrir une action menée qui s'appelle désormais « la Comédie du langage » et que nous soutenons, qui se tourne particulièrement vers le public migrant. C'est une offre que le TNT nous a faite en réaction à l'arrivée de ces publics sur nos territoires.

IV – 53

Dans le cadre des politiques de soutien à la diffusion, trois subventions sont proposées. La première est pour le Katorza. Il s'agit d'une subvention d'investissement de 15 000 €, qui permet d'accompagner le Katorza dans la redéfinition et la réorganisation de ses espaces, entre autres pour permettre l'accessibilité aux PMR, mais aussi l'accessibilité à tous dans ces espaces. Ces 15 000 € étaient bien nécessaires pour accompagner cette transformation de très grande qualité, qui a été inaugurée ces dernières semaines par le Katorza. Il y a aussi une subvention de 15 000 € pour continuer de soutenir le projet de l'association APO 33 et enfin, une subvention complémentaire au fonctionnement d'un montant de 5 000 € pour l'association Science 89, l'association qui gère la salle Vasse, pour la dernière saison de Michel Valmer et Françoise Thyron à la salle Vasse, afin de leur permettre de programmer une saison de qualité dans cette dernière année.

Dans le cadre de la politique de soutien aux événements et festivals, on retrouvera une convention pour l'association Big-Bang Mémorial, mais une convention sans financement supplémentaire, dans cette délibération, pour permettre de fixer les relations entre l'association Big-Bang Mémorial et le cimetière de la Bouteillerie. Vous le savez, c'est cette association qui anime, autour des questions artistiques et patrimoniales, le cimetière de la Bouteillerie depuis maintenant trois ans sur notre territoire. C'est un des projets qui ont été retenus, pour un certain nombre d'entre eux, dans le cadre du parcours du Voyage à Nantes. Il est également proposé une subvention pour Nantes Événements Musiques Organisations (derrière NÉMO, se cache l'organisation du carnaval), à hauteur de 14 957 €. Il s'agit d'une subvention récurrente pour permettre à l'association et aux carnavaliers de réaliser les investissements nécessaires au maintien des matériels et aux productions de futurs matériels pour le carnaval.

Par ailleurs, dans le cadre des politiques de soutien à la médiation, une convention et une subvention sont proposées pour l'Observatoire des politiques culturelles. J'insisterai sur un point : suite au dialogue de co-construction que nous menons à la municipalité sous la houlette de Johanna Rolland, qui avait ouvert le dossier il y a maintenant plusieurs mois au LU, devant 400 acteurs culturels, les résultats de ces concertations ont insisté sur la nécessité de continuer à avoir un coup d'avance dans le cadre des politiques de médiation et sur la volonté commune des acteurs de faire de Nantes une référence en termes d'invention, d'innovation et de maintien à un niveau fort des politiques de médiation culturelle. Nous organisons donc à la mi-novembre, avec l'aide de l'Observatoire des politiques culturelles, qui nous a déjà accompagnés dans la démarche, une grande première journée de débat sur cette ambition de se positionner au niveau local, évidemment, mais aussi au niveau national, sur ces politiques de médiation et sur leur renouvellement.

On trouvera aussi dans cette délibération une subvention de 15 000 € pour l'association Tissé Métisse, que vous connaissez bien.

Nous avons aussi neuf petits projets qui sont présentés en annexe (je dis « petits projets » non pas en termes d'intérêt, mais en termes de financement) pour un montant de 16 238 €.

Je signale enfin une annulation de subvention pour l'association Musique vivante 44, puisque l'association n'a pas souhaité déposer de dossier de demande de subvention, contrairement à ce qui nous avait été indiqué. C'est une annulation de 1 500 €.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 54

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – La délibération 12 concerne les équipements en régie, avec deux points dans cette délibération.

Le premier est l'actualisation du règlement intérieur du conservatoire. Je vous fais grâce de la présentation de cette actualisation, qui, j'allais dire, est nécessaire régulièrement, mais qui ne porte pas de changement stratégique particulier. Vous avez d'ailleurs les documents si vous voulez vous y pencher plus particulièrement.

J'insisterai plutôt, toujours pour le conservatoire, sur le renouvellement et le retour de la convention de partenariat pédagogique avec le Pannonica et Trempolino. Les élèves du conservatoire et particulièrement, dans ses classes de musiques actuelles, sont accompagnés par le Pannonica et Trempolino pour leur permettre de réaliser des parcours leur permettant à la fois de bénéficier des spectacles proposés à Trempolino et au Pannonica, de bénéficier des structures de cette SMAC et de Trempolino et enfin, de continuer de croiser les esthétiques.

Concernant le musée d'Arts, on trouvera, dans cette délibération, un certain nombre d'acquisitions. Trois acquisitions sont proposées dans cette délibération. La première est celle du *Portrait de Jeanne Frangeul, sœur d'Edgar Maxence*, de l'artiste Edgar Maxence, pour un montant de 9 000 €. Je vous laisse regarder les images. Ensuite, pour 6 500 €, il y a le *Portrait de Charles Marie Leconte de Lisle*, d'Antonio de La Gandara.

Enfin, je vais me permettre de m'arrêter un peu plus longuement sur cette dernière acquisition, *Le livre : Portrait d'André Breton* réalisé par Hervé Télémaque en 1966, pour un montant plus important de 180 000 €. J'insisterai sur la présentation de l'œuvre, en rebondissant entre autres sur le vernissage de l'exposition absolument exceptionnelle que nous avons connu hier soir au musée d'Arts ; « 1886 – Le scandale impressionniste » et sur l'importance que nos politiques d'acquisition puissent poursuivre, parce que l'exposition que nous avons ouverte hier n'aurait jamais pu se faire si dès 1886, et bien avant, nous n'avions pas acquis un certain nombre d'œuvres qui font aujourd'hui partie des chefs-d'œuvre et des fleurons de nos collections du musée. Ces œuvres acquises permettent aussi de voir aujourd'hui un musée comme le musée d'Orsay prêter sans difficulté un certain nombre de chefs-d'œuvre pour repérer le travail scientifique qui a été réalisé grâce à cette politique d'acquisition continue.

Un certain nombre de collègues était présents hier soir à ce vernissage. M. Roussely me disait tout à l'heure (désolé de dévoiler nos conversations privées) : « mais cette exposition, elle est top ! Elle est même top top », m'a-t-il dit, « et j'y reviendrai ». C'est en effet le sentiment qu'en ont eu tous les Nantais. Ce sont 800 Nantais qui étaient présents hier soir lors de ce vernissage pour célébrer la dynamique de notre musée d'Arts et célébrer aussi cette politique de longue haleine d'acquisition d'œuvres.

Il est vrai que parfois, quand les situations sont difficiles, on peut s'interroger, et c'est bien normal, sur le fait de pouvoir mettre 180 000 € dans une œuvre, mais je crois que c'est absolument nécessaire, là, non pas sur les impressionnistes, mais sur un autre mouvement culturel très fort pour la Ville et dont la Ville souhaite garder la mémoire et continuer de la valoriser, qui est celui des surréalistes, que l'on trouvera là par le portrait d'André Breton, qui est une œuvre très rare dans son domaine. Je pourrais vous en donner toutes les conditions d'acquisition. L'œuvre a été acquise à un prix relativement faible au regard des prix de marché de l'artiste Hervé Télémaque et de l'importance de l'œuvre.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, réjouissons-nous ensemble de cette nouvelle exposition au musée d'Arts. C'est peut-être un titre à la *Libé*, mais je crois que cela représente

IV – 55

assez bien l'état d'esprit de cette exposition quand aujourd'hui, *Ouest-France* écrit : « Le musée d'Arts impressionne... »

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. C'est juste pour dire un mot, dans le prolongement des propos de David Martineau, pour dire que nous nous réjouissons avec lui de l'acquisition de ces œuvres et pour signaler, par souci de transparence, que le fonds régional d'acquisition des œuvres des musées de France est sollicité. C'est un fonds qui est alimenté et par la Région et par l'État, et nous sommes ravis d'accompagner de manière régulière et importante le musée d'Arts de Nantes dans la constitution de son fonds artistique. Merci à vous.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Cette délibération nous donne aussi l'occasion de valoriser l'excellent travail qui a été effectué par le conservatoire de Nantes et de remercier aussi, c'est l'occasion, l'ensemble des équipes qui y travaillent. Le conservatoire est un établissement municipal. Il est classé conservatoire à rayonnement régional et c'est un lieu de création et aussi et avant tout un lieu de transmission, grâce à l'enseignement artistique qu'il délivre en musique, en danse et en art dramatique. Le conservatoire accueille 1 800 élèves : enfants, adolescents, jeunes adultes, pour des cursus de formation et des apprentissages adaptés à leur rythme et à leurs envies. Il prépare aussi à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Je voulais profiter de cette délibération pour remercier l'ensemble des professeurs, l'ensemble des équipes administratives et techniques et peut-être plus particulièrement, une fois n'est pas coutume, les professeurs des départements jazz et musique actuelle amplifiée, en les citant : Jean-Jacques Becam, Emmanuel Birault, Ronan Courty, Patrick Charmois et Josselin Quentin, qui contribuent, par la qualité de leur enseignement, à l'attractivité des formations préprofessionnelles. Il faut reconnaître que c'est en partie grâce à eux que de nombreux jeunes artistes nantais sont aujourd'hui reconnus sur les scènes professionnelles du jazz et des musiques actuelles.

Le conservatoire, c'est aussi la danse et l'art dramatique. Ça l'est depuis une dizaine d'années, quand la municipalité, la collectivité, a voulu, a souhaité développer l'enseignement de la danse et du théâtre. Cela s'est traduit par une évolution qualitative des formations proposées, qui, aujourd'hui, sont reconnues nationalement. Pour pérenniser les projets pédagogiques de ces deux disciplines, nous proposerons, dans la délibération RH de tout à l'heure, la création de six postes, qui permettront aux enseignants de ces deux disciplines, la danse et l'art dramatique, enseignants qui étaient jusque-là non titulaires, non permanents, de stabiliser leur situation.

De la même manière, pour amplifier le développement des actions d'éducation artistique en milieu scolaire et pour développer les projets de partenariat avec toutes les structures socioculturelles du territoire, nous proposerons la création d'un poste de responsable des études, qui sera chargé des arts de la scène et de l'éducation artistique et culturelle.

Enfin, pour finir sur le conservatoire, qui est cet établissement municipal qui travaille en totale adéquation avec les politiques publiques que nous portons, je voudrais juste vous donner un dernier petit exemple d'actualité. Vous le savez, dans le domaine de la danse, nous sommes confrontés à des freins sociologiques et éducatifs. Je veux dire par là que sur les 200 élèves danseurs que nous avons, il y a seulement 25 garçons, ce qui représente 12 % des effectifs. Alors, saluons et encourageons l'initiative récente du conservatoire, qui met en place un premier stage de danse contemporaine à destination des garçons de 12 à 17 ans, les 20 et 21 octobre prochains.

IV – 56

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Prix des Arts visuels de la Ville de Nantes – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Mme le Maire et merci à Élisabeth Lefranc d'avoir mis l'accent sur cette classe de musique actuelle du conservatoire, qui est, d'après ce que l'on dit, une des meilleures de France. Je crois que l'on oublie parfois de le dire, mais nous avons la chance d'avoir là un joyau dans notre conservatoire, comme nous en avons d'ailleurs d'autres dans l'ensemble des départements du conservatoire.

Je reviens à l'objet de la délibération 13, le prix des Arts visuels de la Ville de Nantes, avec, cette année, comme les autres années, cinq bourses accordées aux lauréats. Des bourses de 6 000 €, qui sont en fait deux bourses de 3 000 € : une année, 3 000 € et l'année suivante, 3 000 €, avec un accompagnement de ces cinq lauréats par la mise à disposition d'un atelier d'artistes.

Ce sera fait pour cette année au sein des nouveaux locaux inaugurés en fin d'année dernière, en fin de saison dernière, dans l'immeuble Îlot des Îles, dans le cadre du développement de nos ateliers d'artistes dans la ville de Nantes. Cinq artistes auront donc cet accès à un atelier pendant deux ans, une bourse de 3 000 € et 3 000 €, un accompagnement de leurs pairs et la mise à disposition de l'atelier pour réaliser une exposition collective en fin de période de prix de la Ville de Nantes.

J'insiste sur ce prix et sur son importance pour les artistes, parce qu'aujourd'hui, vous le voyez, la plupart de ces artistes sont des artistes plutôt jeunes, qui ont pour la plupart des diplômes issus des écoles nationales d'arts plastiques ou de l'école des Beaux-Arts de Nantes et qui sont en début de carrière. Cette labellisation par le prix de la Ville de Nantes est souvent un booster, voire un accélérateur de possibilités pour leur permettre de trouver les espaces où montrer leur travail. Nous sommes donc ravis d'accueillir ces cinq nouveaux lauréats dans la grande histoire du prix des artistes de la Ville de Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je voudrais juste profiter de cette délibération présentée par David pour pointer à quel point les arts plastiques, les arts visuels, comme on les appelle communément, on les appelle aussi communément les parents pauvres des politiques publiques culturelles. Nous démontrons bien, sur ce mandat, que ce n'est pas le cas à Nantes. Ce n'est pas le cas à Nantes parce que nous avons un musée des arts renouvelé, nous avons une école des Beaux-Arts qui a été transposée, renouvelée, voire augmentée au sein du Quartier de la création, notamment au contact des arts numériques. Ce sont les ateliers d'artistes.

Et pour avoir eu l'honneur de remettre ce prix des arts visuels en remplaçant David, il y a quelques années, c'est voir aussi ces enfants de la culture nantaise, qui ont une culture très large et qui travaillent aussi au contact des autres arts. C'est cela, la culture à la nantaise : c'est le choc des cultures, et nous défendons aussi bien le patrimoine que l'art contemporain, ce qui prouve que nous avons une vision d'avenir qui est ancrée dans le passé.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 57

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s’agit de notre traditionnelle subvention d’investissement au CCCN comme au Lieu unique, pour un montant de 45 700 € pour le Centre chorégraphique national et de 47 000 € pour le Lieu unique, qui leur permettront d’accueillir toute une série de matériels, notamment scéniques.

En deuxième lieu, il est proposé une subvention complémentaire de 83 000 € à l’Association culturelle de l’été pour la mise en sécurité du site occupé par les Rendez-vous de l’Erdre.

Mme le MAIRE – Merci. S’il n’y a pas de demandes d’intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

Non participation au vote de :

- D. Martineau, B. Mauduit, M. Salomon pour le Centre Chorégraphique National de Nantes.
- D. Martineau, B. Mauduit pour le CRDC.
- D. Martineau, B. Mauduit, S. Junique, G. Rodriguez pour l’association culturelle de l’été.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Conventions – Avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Je commence cette délibération en vous indiquant que le festival MidiMinuitPoésie a ouvert ses portes. Il se propose de revisiter les liens entre l’écriture poétique, la danse, la chanson et pose même la question : « démocratie encore possible ? » en proposant d’imaginer le langage comme premier lieu d’un nécessaire dialogue de nos différences. Vous retrouverez donc des propositions au Jardin des Plantes, au Château, à Cosmopolis et le cœur de l’événement est naturellement le marathon de midi à minuit, comme son nom l’indique, de samedi.

Je vous propose, pour entrer dans la délibération, la subvention annuelle de nos Utopiales. Je vous rappelle l’importance de cet événement, qui a réuni 90 000 personnes l’an dernier. Au bout de 19 éditions, le bilan est lourd : 500 films, 150 expos, près de 2 000 invités. Il se propose cette année d’aborder le thème du corps : corps astral, corps social, corps humain, évidemment, dans la science et dans la fiction, comme l’indique le nom du festival. Mais vous savez qu’il est non seulement pluridisciplinaire, mais qu’il allie des propositions issues de tous les imaginaires ainsi que de scientifiques de haut rang qui nous rejoignent à Nantes. On pourra notamment y trouver, pour ce qui concerne le musée Jules Verne, une proposition de dioramas en Playmobil® sur *Les Voyages extraordinaires*, des propositions de l’Accoord ainsi qu’une joint-venture BM, Chronographe, Muséum et Planétarium proposant un « Cabinet des curiosités » sur le « recyclage du corps ». Tout cela aura lieu les derniers jours des vacances de la Toussaint.

Il est ensuite proposé une subvention complémentaire pour la bibliothèque Émilienne Leroux, l’association Lire, aux Dervallières, sur le projet « Nous d’ici et d’ailleurs », qui était une action thématique autour de l’interculturalité. Je veux ajouter, après Johanna Rolland, qui nous a donné quelques indications sur le relogement de nos bibliothèques, qu’elles ont

IV – 58

courageusement assumé leur activité hors les murs et repris une activité que l'on ne dira pas encore normale, mais en tout cas, une activité dynamique, après les événements de cet été.

Par la suite, il y a une convention avec la société Marcel Schwob. Marcel Schwob était un auteur important, notamment par l'ampleur de ses correspondances, qui sont certainement d'une nature exceptionnelle et que nous voulons mieux mettre en valeur en proposant notamment leur numérisation, en convention avec la société Marcel Schwob.

La délibération se conclut par une convention avec l'école Epitech, pour un projet de jeu vidéo en réalité virtuelle qui a été installé de manière ponctuelle pendant les Journées du patrimoine et sur lequel il nous reste à régler quelques notions de propriété intellectuelle.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, quand on parle de lecture publique, on pense bien entendu aux bibliothèques et aux médiathèques municipales. Vous nous aviez annoncé, en juin, l'ouverture de certains de ces établissements le dimanche. Il a fallu constater qu'à la rentrée, un certain nombre de ces établissements sont restés fermés pour raison de grève. Monsieur Seassau, je vous avais interrogé en juin sur les conditions qui accompagnaient cette extension du travail le dimanche et vous m'aviez répondu : « les agents bénéficieront de la bonification de 4,71 € de l'heure. Ils bénéficieront également du doublement de temps de récupération, puisque le recours aux dimanches à la bibliothèque est exceptionnel ». Je souligne juste que 4,71 €, cela ne paie même pas une baby-sitter, mais je n'irai pas plus loin pour cela.

Nous avons vu effectivement dans le journal que certaines bibliothèques étaient restées fermées et que le motif qui était invoqué était qu'entre la récupération à 200 % et la rémunération double en heures supplémentaires, la Ville proposait uniquement la récupération double. Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur les compensations réelles qui sont proposées aux agents pour travailler le dimanche ?

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je vous suis tout à fait reconnaissant de vous engager avec autant de dynamisme dans le droit des travailleurs et des travailleuses. Je vous invite à nous rejoindre aux manifestations un peu plus souvent...

Je crois comprendre, du moins, que vous avez beaucoup d'activités le dimanche.

Quand il s'est agi de réduire le temps de travail, en 1936, le patronat nous expliquait qu'il était contre la semaine des deux dimanches. Je dis ceci pour vous rappeler, même si je n'ai pas très bien compris la question, puisque vous posez une question en ayant déjà apporté les réponses, que vous avez omis de préciser que dans la nouvelle convention, les agents travaillent moins de week-ends, puisque les agents des médiathèques sont déjà engagés sur le travail le samedi, que je considère moi aussi comme un jour de repos nécessaire. Ils travaillent désormais un week-end sur trois, comprenant deux dimanches dans l'année, alors qu'auparavant, ils travaillaient un samedi sur deux. Cela, c'est ce que vous aviez oublié dans les conditions d'ouverture.

Par ailleurs, je vous propose d'engager la discussion avec les membres de votre groupe, qui, si j'ai bien entendu Julien Bainvel avec attention depuis le début du mandat, font la chasse à la durée hebdomadaire du travail, quand, pour ces deux dimanches concernés pour les agents, nous proposons le doublement de la récupération.

Pour le reste, nous pouvons avoir le débat à tous les Conseils municipaux : si l'on confond une activité culturelle et une activité commerciale, nous avons un problème, et je crois, moi,

IV – 59

puisque nous avons voté de la même façon, et je vous en félicite, sur la question du travail le dimanche, que pour que le travail des agents du service public, qui ouvrent des parcs, des jardins, des piscines, pourquoi pas des bibliothèques, des musées, et que celles et ceux travaillant dans le privé, dans le domaine des loisirs, de l'hôtellerie, pour que leur travail à tous ait du sens, il faut que le jour reste chômé pour les autres. C'est un engagement que nous prenons. Par contre, je constate, moi, que sur ces deux dimanches d'ouverture, le public commence à trouver ses marques, avec une nette augmentation dimanche dernier, où je rappelle que les médiathèques étaient ouvertes pour des spectacles qui ont accueilli à peu près 70 personnes dans chacune de nos médiathèques, ce qui est plutôt bien et qui me semble correspondre à une offre culturelle de proximité dans les quartiers où nous avons voulu ouvrir, conformément à notre projet.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de F. Trichet, J. Sotter, P-Y Lebrun, R. Bocher et A-S Guerra, pour la Cité des Congrès.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Par cette délibération, nous poursuivons notre politique de soutien au patrimoine nantais, notamment à travers ces associations, particulièrement dynamiques. Il vous est proposé tout d'abord de soutenir les actions que nous menons en faveur de l'éducation artistique et culturelle, à travers notamment la découverte du patrimoine auprès des élèves des écoles nantaises.

C'est le cas de la Maison des hommes et des techniques, qui propose d'accueillir, dans le cadre de visites ateliers intitulées « Nantes, son port et ses chantiers navals », des visites pour les scolaires. Il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 560 € pour soutenir cette action de la Maison des hommes et des techniques. J'en profite pour souligner la participation de la MHT, justement, aux Journées du patrimoine, récemment. Cela a été un beau succès, avec notamment, un triple anniversaire, puisque c'étaient les 100 ans du bâtiment qui accueille la MHT, à savoir le bâtiment Ateliers et chantiers de Nantes. C'étaient les 100 ans des cales de lancement et les 60 ans de la grue Titan. Nous avons, à cette occasion, une forte mobilisation de la MHT pour ces journées du patrimoine, qui ont d'ailleurs rencontré un vif succès : plus de 88 000 participants, cette année, aux Journées du patrimoine. C'est en forte hausse par rapport à l'année dernière, qui était déjà une année assez exceptionnelle. Nous voyons bien qu'à nouveau, les Nantais étaient au rendez-vous de ces Journées du patrimoine, particulièrement mobilisés, et l'on note, dans les différents échanges qu'ont pu avoir nos grands équipements culturels avec les visiteurs, que les nouveaux arrivants à Nantes profitent vraiment des Journées du patrimoine pour découvrir Nantes, découvrir soit leur quartier, soit Nantes.

C'est vraiment un rendez-vous notamment pour les nouveaux visiteurs. David évoquait tout à l'heure le musée d'Arts, et cela a été le cas aussi au moment des Journées du patrimoine, puisque la majorité du public accueilli pendant ces Journées du patrimoine était des primo visiteurs, qui ont découvert le musée d'Arts à l'occasion de cette 35^e édition des Journées du patrimoine.

IV – 60

Je continue sur cette sensibilisation des jeunes publics avec l'association Artaban, qui organise notamment des cycles de visite intitulés « l'ABCD d'art et « Nantes en 123 minutes ». Il est proposé de soutenir leur action par une subvention à hauteur de 4 101 €. De la même manière, pour le musée de l'Imprimerie, l'association Pro Arte Graphica accueille également beaucoup de scolaires. Elle propose un parcours intitulé « Évolutions des techniques de l'imprimerie » et fait découvrir le musée de l'Imprimerie. Il est proposé de la soutenir à hauteur de 566 € pour accompagner ces élèves dans la visite du musée. C'est également le cas avec le Centre culturel maritime de Nantes pour des croisières commentées sur la Loire, avec la possibilité d'accueillir six classes de cycle 3 pour une visite intitulée « D'un port à l'autre ». Il est proposé de les soutenir à hauteur de 3 000 € pour ces actions éducatives.

Nous poursuivons cette fois avec Mémoire de l'outre-mer. Nous avons une convention, pour la période 2017-2019, avec Mémoire de l'outre-mer, qui met en valeur et qui travaille à faire connaître les héritages liés au passé négrier de Nantes, qui mène une action forte, au moment du 10 mai et des commémorations du 10 mai, évidemment. Elle a un soutien particulier à cette occasion. Mais la convention prévoit également une subvention de fonctionnement à hauteur de 27 000 € et au regard des activités de cette année et de l'ensemble des propositions qui sont faites, il est proposé une subvention supplémentaire à hauteur de 9 250 € au titre de cette année 2018. C'est l'occasion de saluer tout le travail qui est engagé par Mémoire de l'outre-mer, qui, d'ailleurs, ce soir, propose le vernissage d'une nouvelle exposition consacrée aux bagnes de Guyane. Cela s'appelle « L'univers carcéral des bagnes de Guyane » et je vous invite, à partir de ce soir, à venir découvrir cette nouvelle exposition proposée par Mémoire de l'outre-mer.

Il vous est également proposé d'adopter une subvention pour Les Anneaux de la mémoire. Là aussi, nous avons une convention avec cette association. Il est proposé d'approuver les termes de cette convention, sachant que le soutien annuel est fixé à hauteur de 27 000 € pour toute son activité de valorisation et de transmission de l'histoire de la traite, de l'esclavage, de ces héritages culturels et de l'action à la fois locale, nationale et internationale des Anneaux de la mémoire.

Il est également proposé une suite à la délibération votée en Conseil municipal en juin dernier, où une convention a été adoptée avec la Coque nomade Fraternité, qui développe un projet appelé « Fraternité, un centre d'interprétation itinérant », autour de la mémoire de la traite et de la notion de l'esclavage moderne, également. La convention prévoyait une première tranche de subvention à hauteur de 30 000 € et une subvention complémentaire, en fonction de l'avancée du projet, ce qui est le cas. Au regard des travaux et de l'avancée des travaux, il est proposé de verser cette deuxième part de subvention à hauteur de 47 000 €.

Je poursuis cette fois avec le Centre de recherche pour le développement culturel, donc le Lieu unique, qui va proposer un nouveau parcours dans la tour LU. C'était le cas de 2004 à 2015, où la tour LU se visitait. Et puis, on constatait que le parcours n'était plus forcément adapté aux attentes, aux demandes des visiteurs. Un vrai travail a donc été engagé pour redéfinir le parcours et proposer un parcours nouveau, plus adapté, autour de quatre temps principaux : une première période sur l'usine Lefèvre-Utile, une deuxième période autour de la friche et du squat artistique, un troisième temps autour de la rénovation architecturale et un quatrième temps autour des activités culturelles et artistiques actuelles du Lieu unique. Le projet sera soutenu à hauteur de 30 000 €, si vous en êtes d'accord, pour valoriser cet élément important de notre patrimoine nantais. Je reviendrai sur LU un peu plus tard dans la délibération sur une nouvelle acquisition pour le musée d'Histoire.

Toujours dans notre politique, il y a un autre volet de notre politique de soutien au patrimoine à travers l'aide à la pierre. C'est pour la restauration du patrimoine privé nantais, les ravalements de façade, avec notamment les aides à la personne, à la pierre et au diagnostic, cette fois dans la délibération des aides à la pierre et au diagnostic, pour un montant total de 35 468 €.

IV – 61

Une petite correction porte sur une décision de subvention d'un montant de 4 296 € d'octobre 2016. Il y a un changement de représentant de la copropriété. Il s'agit juste de préciser que la somme sera versée au nouveau mandataire judiciaire, la SELARL AJAssociés.

Nous poursuivons maintenant avec des conventions de partenariat avec la Ville, cette fois entre les Archives de Nantes et l'École pratique des hautes études, pour un programme Sigilla, qui valorise les sceaux municipaux. Ce sont les Archives de Nantes qui sont chargées de cette collecte, de cette conservation et du classement de ces sceaux. Il y a tout un programme qui est développé avec l'École pratique des hautes études. Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention avec cette école.

Le point suivant, nous l'évoquons avec David, porte sur l'enrichissement des collections, qui est un aspect vraiment important, pour que nous puissions continuer toujours à enrichir nos collections et proposer à nos visiteurs et aux Nantais des collections particulièrement riches dans nos différents établissements culturels. C'est le cas avec les Archives de Nantes sur de récentes acquisitions aux enchères sur des documents relatifs au théâtre, notamment, des documents liés au XIX^e siècle sur des lettres d'écrivains, des personnalités de Loire-Atlantique, dont vous avez la liste, notamment Émile Gabory, Léon Séché, Pitre-Chevalier, Émile Péhant, et des documents liés à la période révolutionnaire de Nantes, qui ont aussi été acquis par les Archives de Nantes, pour un montant de 1 488 €.

Il y a aussi, toujours par les Archives de Nantes, l'acquisition de six lots de grandes photographies d'usines de la Prairie-au-Duc, qui viendront enrichir le futur site Nantes Patrimonia et qui seront justement des images utilisées sur notre future plateforme Internet de valorisation du patrimoine nantais, pour un prix de 750 €.

Je poursuis, normalement, nous devrions avoir quelques images, avec les nouvelles acquisitions du musée d'Histoire. Le 19 septembre dernier, nous avons une vente aux enchères, à Drouot, d'un certain nombre d'éléments de la collection d'Olivier Fruneau-Maigret sur le patrimoine de la biscuiterie nantaise Lefèvre-Utile, et le musée d'Histoire s'est porté acquéreur d'un certain nombre d'éléments importants. Je vais vous les montrer. Voilà un ensemble de documents relatifs aux relations entre le personnel et Louis Lefèvre-Utile, qui ont été acquis lors de cette vente aux enchères. Nous avons un seau, « le seau aux souris », qui est aussi un objet extrêmement rare, qui a été acquis par la Ville à cette occasion. Vous avez *La Jeune Fille au Petit-Beurre*, également, qui va venir enrichir les collections du musée, une magnifique huile, *Iceberg*, qui va également rejoindre nos collections, *Les Enfants à la vitrine*, qui était un des clous de la vente à Drouot, justement, il y a quelques jours. Ces éléments pourront enrichir rapidement nos collections, au courant du mois de novembre. Ils devraient être réceptionnés à Nantes et nous sommes déjà en réflexion sur le moyen dont nous pourrions les présenter dans différents temps, mais dans un délai assez court, pour les présenter au public, et sur une valorisation à moyen et long terme dans les différentes salles du musée qui y sont consacrées. Le montant global de l'acquisition s'élève à 77 120 €.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Vous m'excuserez, Madame le Maire, je ne sais pas si c'est volontaire ou involontaire de votre part, mais j'ai demandé la parole à la délibération précédente. Je crois que le règlement m'autorise à une deuxième intervention. Je voulais donc juste vous signaler que je souhaiterais intervenir.

IV – 62

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la délibération qu'Olivier Chateau vient de présenter ? Non ? Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de :

- S. Junique pour l'association Pro.Arte Graphica – Musée de l'Imprimerie.

- D. Martineau et B. Mauduit pour le CRDC – Lieu Unique.

Mme le MAIRE – Madame Krysmann, vous vouliez ajouter quelque chose.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Oui, bien volontiers. Merci, Madame le Maire. Il me semble que j'ai posé une question assez factuelle et que M. Seassau me répond sur les demandes du patronat de 1936. Je n'étais pas née... Je suis désolée. Ma question est quand même simple. D'un côté, dans le procès-verbal du dernier Conseil municipal, vous dites que les personnels qui vont travailler le dimanche auront à la fois une compensation financière, petite, et une récupération double. Nous lisons dans la presse qu'ils ne peuvent avoir le choix qu'entre la récupération double et la récupération double. Ma question est donc la suivante : quelles sont exactement les conditions du travail le dimanche proposées au personnel ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je fais d'abord un rappel de méthode. La loi qui s'applique à Nantes est bien celle que nous votons et non celle qui est parfois retransmise dans la presse. Je crois que vous faites la confusion entre deux choses simples. Oui, ils peuvent cumuler, ce qui est le cas pour les agents de la culture, ce qui donc est le cas pour les musées, etc., les 4,70 et quelques € de l'heure et la double récupération. C'est pour cela que je n'ai pas répondu, encore qu'il est bon de se rappeler le mouvement pour la réduction du temps de travail. Je pense que cela vous fait du bien de revenir un peu en 1936. Comme j'avais l'impression que vous aviez tous les éléments, je ne comprenais pas où était la question. Est-ce que c'est clair, maintenant ? 4,75 € de l'heure plus la double récupération. La confusion vient peut-être du fait que certains réclament les heures supplémentaires. Nous, nous nous sommes reportés à la première expression des organisations syndicales, qui demandaient le doublement de la récupération comme compensation du travail du dimanche en plus des 4,75 € qui sont statutairement accordés à la Ville de Nantes pour les agents travaillant le dimanche. Est-ce assez clair ?

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Très clair !

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous propose de passer une dernière délibération avant la pause déjeuner et comme Ali Rebouh a un impératif cet après-midi, je propose qu'il puisse présenter la délibération 24.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la quatrième répartition de subventions aux associations sportives, avec différents financements qui montrent bien la diversité et la richesse des clubs à Nantes. Ce sont des subventions d'équipement et d'investissement qui concernent l'ASPTT, la Saint-Pierre de Nantes, l'Escobarz et la Saint-Clair, des subventions qui sont liées à des manifestations sportives pour l'Office municipal du sport et pour l'association Les Nantastiques,

IV – 63

des subventions qui sont liées au plan handisport et sport adapté, pour l'association Porterie handball, des subventions qui sont liées à de l'entretien pour des clubs qui sont propriétaires de leur équipement : la Mellinet, l'Espérance Saint-Yves et l'Espoir de Chantenay, des subventions qui sont liées à la fonction sociale et de solidarité du sport pour le RACC, pour Flam Africa, pour le Métallo, pour Zamen sports, pour l'Amicale laïque de la Chauvinière, pour Fête le mur et Unity 4Ride, une subvention exceptionnelle pour la JCSCB, qui connaît actuellement d'énormes soucis et qui est sous la menace d'une liquidation judiciaire, qu'il nous faut actuellement aider pour diverses raisons.

Nous avons eu l'occasion d'en parler tout à l'heure : ce club, même si dans la gestion, il n'a pas toujours été exemplaire, il faut l'accompagner. C'est un club qui a un vrai rayonnement sur le territoire de Bellevue, qui touche plus de 350 enfants et familles, qui a un vrai rôle social, et aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de le voir disparaître. Il était donc important de pouvoir sauver ce club-là. Je rappelle qu'au-delà de la dimension éducative, sociale qui nous intéresse, c'est tout de même le deuxième club à Nantes après le FC Nantes en termes de niveau. C'est une véritable pépinière pour le FC Nantes. Nous avons eu, au mois de juin dernier, Abdoulaye Dabo, qui est le plus jeune signataire d'un contrat professionnel à Nantes. Il vient de la JCSCB Bellevue. C'est un club qu'il faut vraiment accompagner, parce qu'il a un vrai rôle social dans ce quartier.

Ensuite, nous avons des subventions pour des emplois aidés. Il ne reste plus beaucoup d'emplois aidés, mais nous avons au moins une subvention à faire voter. C'est à Nantes sud, sur un cofinancement. Nous avons des subventions qui sont liées au sport de haut niveau amateur, le sport de haut niveau amateur restant dans le champ municipal, des subventions qui sont liées au plan « Cité foot », les 16 clubs signataires, que je salue pour leur investissement et leur engagement tout au long de l'année et pour finir, des subventions pour le plan « handball » pour nos six clubs signataires.

L'ensemble de la délibération porte sur un montant 172 519 €.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je vais en profiter pour parler des piscines, si cela ne vous embête pas, puisque nous parlons de sport. Est-ce que j'ai le droit ? Oui ? Je fais remonter des remarques que nous avons eues régulièrement de la part des Nantais sur la gestion des piscines, cette année. Au-delà des fermetures de cet été, qui ont été remarquées, avec la canicule, il y a eu de forts changements dans les horaires de piscine, avec des sessions de deux heures, notamment, des sessions par exemple de 18 à 20 heures et qui font que, le temps de s'installer et le temps de partir, cela ne fait que des sessions d'une heure, nous avons un certain nombre de personnes qui viennent nous voir et qui s'inquiètent de ce que sont en train de devenir les piscines. L'idée était d'avoir plus d'explications pour les leur communiquer. Et nous relayons aussi les remontées du personnel en charge de ces piscines, qui partagent ces inquiétudes.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Patricia Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame. Madame le Maire, chers collègues, pourtant à l'étroit dans ses murs etc., le centre d'entraînement du FC Nantes de la Jonelière ne pourra s'agrandir, après le récent refus des Bâtiments de France. L'agrandissement était pourtant un impératif avec, entre autres, le développement du football féminin et l'évolution des normes. La qualification de ce centre dans l'Élite et donc remise en cause. Cela signifie un déclassement, un nombre moindre de stagiaires et d'éducateurs, ainsi qu'une baisse de dotations. Le site de la Roseraie réapparaît pour pallier le besoin. Pouvez-vous nous indiquer si

IV – 64

cela pourrait être satisfaisant et éventuellement, s'il y a d'autres choix envisagés ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – S'agissant des piscines, il y a eu en effet, depuis le mois de septembre, une nouvelle organisation des usages. Nous avons souhaité, avec la direction des sports, retravailler sur l'usage. Nous avons trois types de public. Nous avons le public scolaire, qui est pour nous prioritaire, parce que c'est l'apprentissage de la natation, ensuite, nous avons le grand public, ceux qui viennent payer et qui viennent bien évidemment aussi nager et enfin, nous avons le public associatif.

Nous nous sommes rendu compte, du fait de l'augmentation des usagers, que nous avons parfois des conflits sur des temps où il était difficile de faire cohabiter à la fois du grand public et des nageurs plus confirmés. Nous avons donc essayé de revoir notre politique d'usages en différenciant des temps où il nous semblait plus important d'avoir du grand public. Nous le voyons sur la pause méridienne, par exemple, où nous avons à la fois un public associatif et du grand public. Nous avons privilégié sur la méridienne plutôt le grand public et sur le temps du soir, nous avons privilégié plutôt le public associatif.

Nous avons aussi re-ventilé le grand public davantage sur les temps du week-end, au détriment de la fonction plutôt associative. Bien évidemment, nous avons aussi des remontées, Monsieur Richard, je vous rassure. Vous savez bien que quand vous faites des ajustements, il y a toujours des gens qui s'interrogent. J'ai demandé aux services d'avoir une évaluation assez précise et de voir si nous pouvions éventuellement, au bout d'un certain temps, réajuster la fameuse demi-heure sur laquelle j'ai moi aussi été interpellé.

En ce qui concerne Jules Verne, oui, nous avons déjà été interpellés, à l'époque, avant cette modification, sur cette fameuse tension, et dans la nouvelle répartition, nous avons aussi associé les agents pour qu'ils puissent donner leur point de vue.

Sur la question de Mme Rio, je laisserai Pascal compléter, mais en effet, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants du FC Nantes concernant la problématique qui était liée au centre de formation. Nous leur avons fait une première proposition, il y a un an de cela, plutôt sur le site de la Roseraie. Eux étaient plutôt attachés à vouloir tout concentrer sur le site de la Jonelière. Nous avons travaillé avec un programmiste, mais nous nous sommes vite rendu compte que nous étions sur un site qui était classé et qu'il était extrêmement compliqué d'y ajouter des terrains.

Il semble que le président Kita voudrait revenir sur la solution de la Roseraie, qui permettrait d'avoir un centre de formation qui soit conforme au cahier de charge qui leur est imposé. Entre nous, il était très compliqué d'avoir tout sur le même site, étant donné l'environnement dans lequel nous nous trouvons. C'est sans doute regrettable pour le club, mais il n'était pas possible de faire autrement. Nous allons donc retravailler avec eux la solution de la Roseraie pour pouvoir à la fois transférer les écoles de foot et la section féminine.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de préciser Ali, sauf à dire que la réticence du président Kita à aller sur le site de la Roseraie tenait au fait que tout n'était pas regroupé sur le même site, comme il l'aurait souhaité, mais là, je crois qu'à l'impossible, nul n'est tenu, et nous avons même essayé de trouver d'autres terrains autour de l'actuel site de la Jonelière, mais ils étaient, de la même manière, dans le grand site classé de l'Erdre et donc, la constructibilité était très faible, de même que la capacité d'aménager. Par conséquent, un peu contraint par les circonstances, le président Kita nous a demandé de retravailler le site de la Roseraie. Je précise que cela se ferait probablement dans le cadre d'un

IV – 65

bail emphytéotique de très longue durée, qui pourrait ainsi permettre au club d'investir sans qu'il ait le sentiment d'investir sur des terrains qui ne lui appartiennent pas, ce qui chagrinerait un peu le président. Les discussions sont engagées et j'ai bon espoir qu'elles aboutissent, mais physiquement et géographiquement, j'ai peur que nous n'ayons pas beaucoup d'autres solutions.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Nous voudrions avoir des éclaircissements concernant la subvention exceptionnelle de 35 000 € au club de Bellevue, qui rencontre effectivement, vous le mentionnez, des difficultés financières et une procédure judiciaire, éventuellement une liquidation en cours. Voilà une association qui reçoit, au même titre que les autres clubs, des subventions annuelles et en plus, chaque année, des subventions exceptionnelles.

Si nous faisons un petit retour en arrière, en 2014-2015, la subvention exceptionnelle était de 8 620 €. En 2015-2016, elle était de 11 000 € et il est mentionné que c'était pour la restructuration du club de foot. En 2016-2017, ce sont presque 39 000 €, dont 10 000 de subventions exceptionnelles, qui sont leurs versés et cette année, il y avait déjà 33 497 €, dont 10 000 € de subventions exceptionnelles qui ont été votées en février dernier.

Ce que j'aimerais comprendre, en fait, c'est que lors de la mission d'évaluation sur les associations, sur le partenariat avec les associations, il nous a été dit, redit, explicité combien il y avait un partenariat avec les associations qui demandaient des subventions et que bien entendu, on vérifiait leur bonne santé, leur capacité de gestion, leurs finances, on les accompagnait.

Ma question est donc toute simple. Malgré cet accompagnement, comment en est-on arrivé à devoir aujourd'hui voter 35 000 € supplémentaires ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – J'avais essayé d'y répondre lorsque j'avais fait la présentation. Je me doutais bien que vous alliez me poser la question, donc je vais vous donner des éléments plus structurés. Il y a deux choses qui ont engendré ce déficit. D'abord, il y a eu une scission entre l'omnisports et les différentes sections. C'était l'omnisports qui gérait toute la fonction employeur des différents salariés. Nous avons eu aussi des charges qui ont augmenté. Comme je l'ai dit, ce club-là n'est pas anodin. C'est quand même le premier club à Nantes, si l'on enlève le FC Nantes. Il joue donc à un niveau qui est quasiment R1, qui était la division d'honneur, qui est aux portes de la nationale, avec des charges qui sont beaucoup plus importantes qu'un club qui joue en ligue, voire en départemental.

Ensuite, nous nous le sommes toujours dit, le fait d'avoir perdu des emplois en pleine saison sportive a beaucoup fragilisé les clubs, qui devaient aussi assumer une part de l'encadrement. On ne peut pas demander, dans un club d'habitat social, avec 350 gamins, de ne pouvoir axer que sur du bénévolat, alors que la réalité, ce sont 90 % de bénévoles pour deux éducateurs. Nous étions dans l'urgence de les accompagner.

Tout à l'heure, dans le débat que vous avez mené sur les violences urbaines, j'entendais M. Richard qui disait qu'il fallait trouver des solutions pour que nous soyons capables de progresser.

Je ne dis pas que le club de foot de la JCSB, comme toutes les associations sportives qu'il y a dans nos quartiers, est la solution unique, mais en tous les cas, cela fait partie des solutions sur lesquelles nous devons nous appuyer. Le choix que nous avons à faire était simple : soit nous

IV– 66

condamnions le club en disant que nous ne faisons rien et dans ce cas-là, il fallait assumer le fait que nous ayons 400 personnes qui se retrouvent, je ne dirai pas en errance, dans le quartier, mais je vous invite à venir un mercredi après-midi voir le club, parce que j'y suis allé la semaine dernière : quand vous avez 150 gamins entre 6 et 10 ans, au même moment, qui font à la fois une pratique sportive et qui font aussi de l'accompagnement à la scolarité, je me dis qu'aujourd'hui, on ne trouve pas aussi bien pour faire mieux.

Je soutiendrai donc toujours les clubs dans les quartiers, parce que c'est mon engagement militant, que je viens de ce milieu-là, et je suis convaincu, mais vraiment convaincu que sans ces clubs, nos quartiers ne seraient pas du tout les mêmes. Je suis extrêmement convaincu, parce que si vous regardez aussi bien le temps du week-end que les temps des soirs, quelles sont les structures qui sont en capacité, quand le service public n'est plus là, d'accueillir les jeunes qui sont les plus éloignés d'une pratique, je ne suis désolé, il n'y en a pas beaucoup. Ce sont eux.

Voilà pourquoi nous avons fait le choix de les accompagner. Sans doute y a-t-il des efforts de gestion à faire de la part du club. On sait que ces clubs ont aussi beaucoup de qualité, qu'ils ont beaucoup de cœur, parce qu'ils œuvrent dans des conditions qui ne sont pas toujours simples. Nous connaissons les problématiques auxquelles ils sont confrontés. C'est la structuration. Nous avons affaire à des bénévoles qui ne sont pas des professionnels en termes de ressources humaines ni en termes de comptabilité. C'est pour cela que dans les prochains mois, avec le service jeunesse et sport, nous allons mettre en place un emploi CNDS qui permettra à un salarié qui est extrêmement compétent d'accompagner ces clubs sur le secteur Ouest, Dervallières, Bellevue, pour éviter qu'ils se retrouvent confrontés à des difficultés financières, alors que nous préférierions évidemment qu'ils soient pleinement investis sur le projet éducatif, sur le projet du club.

(Applaudissements)

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote d'A. Guissé, pour Flam Africa.

Pause déjeuner : 12 heures 58

Reprise de la séance : 14 heures 39

Mme le MAIRE – Chers collègues, je propose que chacun s'assoie. Nous allons reprendre notre séance. Merci. Je donne la parole à Aïcha Bassal pour la délibération 17.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Cette délibération concerne la quatrième répartition de subventions dans le cadre de notre politique de soutien à la vie associative. Cette délibération propose de soutenir différents projets portés par les associations nantaises. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'attribuer à deux associations des subventions de fonctionnement pour un montant de 41 000 €. Il s'agit des associations Francas 44 et Des femmes en fil. Il est proposé également d'accorder à six associations des subventions exceptionnelles, pour un montant de

IV – 67

13 200 €. Ce sont les associations Comité laïcité République, Médiagraph, PaQ'la Lune, Semeurs de convivialité, la Fédération de la libre pensée et les Sapeurs-pompiers de Nantes, pour leur traditionnel bal du 14 juillet. Il est aussi proposé d'accorder trois cofinancements d'emplois aidés à trois associations : Projets solidaires dans la cité, ID Numeric et ALiS 44, pour un montant de 11 353 €, de soutenir deux projets émergents, le projet porté par Aléa Club de Nantes, pour un montant de 3 500 €, et celui porté par les Amis de TV Rezé, pour un montant de 4 500 €, et d'accorder également, dans le cadre de du contrat de ville, une subvention de 2 000 € à l'association Kwezy.

Par ailleurs, dans cette délibération, il est proposé de soutenir, dans le cadre du fonds d'accompagnement spécifique dont parlait notre collègue Nicolas Martin ce matin, 20 associations qui, dans le cadre de la suppression des contrats aidés, ont vu leur projet associatif mis en danger. Ces associations sont dans le champ de la culture, des sports, de l'éducation et de la solidarité. Notre soutien supplémentaire et complémentaire s'élève à hauteur de 121 315 €.

Vous avez, mes chers collègues, l'ensemble du détail de ces actions dans l'annexe 1. L'ensemble de ces subventions porte sur un montant total de 196 868 €.

Il vous est par ailleurs proposé, dans cette délibération, l'approbation d'une convention avec l'association Médiagraph, qui propose d'initier et de former aux outils et usages numériques tous les publics et principalement, ceux qui s'en sentent éloignés, voire exclus. Médiagraph est également une association ressource du Cadran. Elle s'inscrit donc dans une dynamique d'accueil des associations nantaises afin de leur délivrer un premier niveau d'information et de sensibilisation aux outils et ressources numériques. Cette convention est pour une durée d'un an. Il est proposé de soutenir l'association, pour l'année 2018, à hauteur de 24 000 €. Vous avez le détail dans l'annexe 2.

Enfin, l'attribution des subventions que je viens de vous présenter nécessite trois avenants : le premier avenant avec l'association Des femmes en fil, le deuxième, avec l'association DIPP et le troisième avec l'association PaQ'la Lune. Vous avez les détails dans les annexes 3,4 et 5.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Prise en charge des migrants du square Daviais – État des lieux et perspectives – Information

Mme BASSAL, Adjointe – Mes chers collègues, c'est un moment important que nous allons vivre aujourd'hui, important humainement et important politiquement. Important car à la hauteur de la situation exceptionnelle que notre ville connaît depuis plusieurs mois, important car guidé par des valeurs de solidarité, d'humanité, de fraternité qui nous sont chères, important car les enjeux auxquels nous faisons face ne peuvent laisser personne indifférent.

Avant d'entrer plus précisément dans le contenu de la délibération à proprement parler, vous me permettez, Madame le Maire, de dire un mot un peu plus personnel.

Suivre ce dossier n'est pas une mince affaire. Tout le monde en conviendra. Je profite de ce moment pour vous remercier, Madame le Maire, pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour votre engagement personnel, assumé, volontaire sur ce sujet, remercier également mes collègues élus, qui m'accompagnent dans le suivi de ce dossier, remercier également les services, qui font preuve chaque jour d'une compétence indéniable, et enfin, remercier les

IV – 68

acteurs associatifs, les citoyennes et citoyens, les professionnels qui nous accompagnent chaque jour dans cet incroyable combat pour trouver des solutions, améliorer le quotidien et préparer un avenir meilleur pour ces hommes et ces femmes.

Car c'est bien d'eux dont il faut parler aujourd'hui, de ces parcours de vie brisés, de ces hommes et de ces femmes qui quittent des pays en guerre, qui fuient la famine, qui tentent d'échapper à une bien sinistre fatalité. C'est cela, la vérité. Car, je vous le dis avec émotion, personne, dans cette situation, ne quitte son pays, sa famille, ses proches, pour le plaisir ou pour le goût de l'aventure. C'est un non-choix. Personne ne devient étranger de gaîté de cœur, loin de ses attaches, de ses racines, de sa vie d'avant, loin de tout. Ces personnes dont nous parlons, ce sont bien plus que des lignes dans un tableau Excel. Ce sont des êtres humains, qui méritent que l'on fasse preuve d'humanité, tout simplement.

Alors, Madame le Maire, permettez-moi à nouveau de vous remercier pour le courage dont vous avez fait preuve sur ce sujet, le courage d'agir face au désengagement de ceux qui auraient dû le faire, le courage d'agir face à ceux qui trouvent que l'on en fera toujours trop sur cette question ou au contraire, jamais assez, le courage de donner un sens concret, tangible, réel en termes d'humanité, de volonté, de solidarité, de dignité. Un courage qui nous rend fiers et donne, s'il le fallait, du sens à l'engagement que nous menons chaque jour à vos côtés.

Un dossier difficile, je le disais il y a quelques instants, mais un dossier où l'on ne compte plus les encouragements, les remerciements, les marques de sympathie de centaines de Nantaises et de Nantais de tout âge et de tous les quartiers. Ce dossier nous emmène aujourd'hui à voter des mesures exceptionnelles, suite à la fermeture du campement du square Daviais, le 20 septembre dernier, campement dont l'ensemble des occupants ont été pris en charge et accompagnés dans le cadre du plan communal de sauvegarde que nous avons déclenché et qui a permis de mettre ces personnes à l'abri dans cinq gymnases municipaux.

Cette mise à l'abri est une mesure d'urgence. Elle doit rester transitoire et exceptionnelle, avant la prise en charge de l'État, seul compétent en la matière, dans le cadre du dispositif national d'accueil. Et parce qu'elle doit rester exceptionnelle, elle a pour corollaire l'affirmation claire et assumée que plus aucune occupation illégale de l'espace public ne sera tolérée dans notre ville. Cette mise à l'abri est gérée en lien avec l'association Aurore et l'ANEF-Ferrer, que je remercie pour leur réactivité et leur investissement, tout comme les nombreux agents municipaux volontaires mobilisés dans le cadre de ce plan communal de sauvegarde. Cette mise à l'abri s'accompagne d'une prise en charge de la restauration à midi, le matin et le soir et de diagnostics médicaux réalisés en lien avec la permanence d'accès aux soins de santé du CHU.

Cette première étape, vous le savez, doit laisser place à des solutions plus durables, plus pérennes, ici, à Nantes, dans la métropole et plus largement, dans le département. Nous poursuivons l'évaluation de nouveaux sites. L'ensemble de ces mesures nécessite la mobilisation de moyens exceptionnels, pour près de 2,8 M€. Nous aurons l'occasion d'approuver cette démarche lors du vote sur la décision modificative qui sera présentée par notre collègue Pascal Bolo.

Je terminerai la présentation de cette délibération en citant l'ordonnance de référé du tribunal administratif du 19 septembre 2018, qui enjoint l'État et l'Office français de l'immigration de prendre en charge l'ensemble des personnes migrantes, en imposant notamment la mise en place d'un dispositif d'accès aux soins médicaux pour les personnes qui en auraient besoin et de les accompagner dans leurs démarches administratives. Dans cette logique, mes chers collègues, le remboursement des frais engagés et des moyens alloués aujourd'hui par la Ville sera sollicité auprès de l'État.

Pour finir, l'occasion m'est donnée ici, comme vous l'avez fait à maintes reprises, Madame le Maire, d'appeler l'État à être à la hauteur de l'enjeu, à prendre ses responsabilités, notamment

IV – 69

par la création de places d'hébergement d'urgence en CADA et par la mise en œuvre du plan national d'urgence en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, l'UDB s'associe évidemment à la majorité municipale dans la réponse à la situation exceptionnelle que connaît notre ville. L'évacuation du camp de réfugiés du square Daviais était nécessaire et a été organisée selon les principes élémentaires d'humanité et de responsabilité.

Depuis quelques années, le nombre d'hommes et de femmes exilés s'installant à Nantes ne cesse d'augmenter alors que dans d'autres villes françaises, la tendance serait à la baisse ou à la stagnation. Sans doute existe-t-il un effet d'attraction de notre métropole, parfois relayé par des réseaux de passeurs.

Cependant, cette situation n'enlève rien à la nécessité d'un engagement de tous, citoyens, associations, pouvoirs publics et collectivités territoriales, pour garantir un accueil de qualité aux réfugiés arrivés à Nantes. On ne saurait transiger sur la nécessité d'une réponse volontaire à l'urgence humanitaire.

Dans ce contexte complexe, nous pensons, à l'UDB, qu'il convient de continuer à adopter une position courageuse vis-à-vis de ces personnes en grande précarité, tout en posant des limites.

Nous considérons qu'il n'était pas envisageable de faire perdurer les campements sauvages dans lesquels des personnes vivaient dans des conditions humanitaires et sanitaires déplorable. Nous considérons aussi qu'avant toute évacuation, des solutions d'accueil doivent être trouvées en concertation avec l'État, dont c'est la compétence première et qui doit prendre la mesure de la gravité de la situation, en créant des places supplémentaires en CADA.

Nous considérons enfin que pour que l'accueil des réfugiés se fasse dans les meilleures conditions possibles, il ne peut être par principe ni illimité, ni inconditionnel, même si la question de la limite, du nombre de personnes que notre ville peut accueillir est complexe et peu consensuelle.

Pour une véritable politique d'accueil, la prise en charge des personnes demandant le droit d'asile doit se faire dans le cadre d'un parcours d'intégration plus poussé que ce qui est actuellement proposé dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.

L'ambition nantaise mise en avant dans le rapport d'activité « Migration, intégration et diversités » de l'année 2017 rappelle les objectifs de notre municipalité en matière d'accueil et d'intégration des personnes étrangères, à savoir « mener une politique volontariste (...) et garantir une ville accueillante, inclusive, solidaire et veillant à l'égalité dans l'accès aux droits et aux services ».

Cette ambition nantaise doit permettre de valoriser les codes et les mœurs de notre société dans une perspective inclusive : respect de la laïcité, encadrement strict du prosélytisme religieux, droits des femmes et des personnes LGBT, apprentissage des langues, de l'histoire et de la culture du territoire d'accueil...

Plus généralement, après avoir rappelé le devoir d'accueillir et les limites à définir pour que cet accueil s'inscrive dans une politique d'intégration soutenable, l'UDB continue à demander que soient adoptées au niveau européen de nouvelles politiques en faveur d'une immigration maîtrisée et d'un droit d'asile effectif, avec notamment la création d'un statut de réfugié climatique. Les conclusions du GIEC ne sont pas sans nous rappeler l'actualité présente et à venir des migrations climatiques.

IV– 70

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire, nous voterons la délibération proposée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, il est toujours difficile de prendre la parole sur un sujet aussi complexe, aussi délicat, aussi sérieux, et qui met au cœur des dispositifs et de nos préoccupations la vie de femmes, d'hommes et d'enfants. Un certain nombre d'entre vous l'ont déjà rappelé, il s'agit ici d'articuler à la fois cet engagement local, mais, au regard des enjeux, un engagement local qui doit s'articuler avec la politique nationale et des enjeux qui sont très largement européens. Je crois que c'est à ces trois échelons-là qu'il faut une mobilisation extrêmement forte.

Parce qu'il s'agit tout d'abord de la tradition d'accueil de notre ville, parce qu'il s'agit des valeurs que nous devons tous défendre collectivement et parce qu'il s'agit aussi, sur ce dossier, de mettre à l'abri les femmes, les enfants, les hommes qui étaient au square Daviais, je voterai cette délibération, et je tenais à vous en informer préalablement.

Toutefois, le vote de cette délibération, s'il valide la nécessité de répondre à l'urgence humaine, sanitaire qui était celle à laquelle vous aviez à faire face, ce vote n'est pas sans amener quelques réserves et questionnements sur la façon dont vous avez conduit ce dossier de manière opérationnelle.

Tout d'abord, je suis assez interrogatif sur ce que je perçois, probablement pourrez-vous y répondre, sur un ordre de réactivité. Au mois de juillet, et presque dans une forme de cacophonie, au cœur de l'été, vous avez informé les Nantaises et les Nantais que vous refusiez toute évacuation du square Daviais, pour finalement, revenir sur cette position à la rentrée, après avoir fait évacuer un lycée nantais dans lequel un certain nombre de personnes migrantes s'était réfugié, suite à l'évacuation qui avait été organisée par la préfète. J'avoue que je m'interroge sur ce qui fait que ce plan d'urgence, qui était nécessaire, nous n'avons pas pu le mettre plus tôt en marche à Nantes, de manière à accueillir en urgence moins de personnes et à être en possibilité, ensuite, d'accueillir régulièrement les flux qui arrivent, puisque de toute façon, nous devons y faire face.

Le deuxième sujet d'interrogation est celui de la sincérité d'un certain nombre de propos qui peuvent être tenus à l'occasion de la gestion de ce dossier. Vous faites appel à la responsabilité de l'État. Moi, quand je vote cette délibération, je la vote en toute responsabilité. Effectivement, l'État doit répondre à sa responsabilité, doit mettre les moyens et doit nous accompagner là où c'est nécessaire. Pour autant, je constate que dans votre majorité, un certain nombre de protagonistes diffusent des informations qui sont totalement fausses. Si l'État doit être présent, si l'État doit renforcer ses moyens (et, nous le verrons à travers le projet de loi de finances 2019, il y a des actions ce sens), on ne peut pas dire que l'État ne fait rien, notamment, sur le nombre de places du dispositif national d'accueil. Vous savez qu'en Pays-de-la-Loire, ce sont plus de 1 300 places en trois ans. Cela fait +87 %. Ce n'est peut-être pas suffisant, il y a peut-être des moyens à mettre en place, mais je trouve que, sur un dossier comme celui-là, un minimum d'objectivité intellectuelle doit permettre de reconnaître là où il y a des points d'avancée et là où nous devons être exigeants sur la mobilisation des moyens de l'État.

De la même façon, l'État a annoncé vouloir accueillir, à compter de 2020, vouloir héberger 86 % des demandeurs d'asile, contre 50 % aujourd'hui. Cela fait partie des avancées que l'on doit reconnaître. C'est probablement en articulant cette capacité à reconnaître les points d'avancées et en étant exigeants sur le complément à justement apporter localement que vous arriverez à être mieux entendus sur l'ensemble de ces sujets.

IV – 71

Pour terminer cette intervention et ne pas être trop long, parce que je veux que chacun puisse être entendu, tellement le sujet est sérieux, je voudrais aussi vous faire part de mon interrogation sur quelque chose qui me paraît assez contradictoire. À la fois, vous demandez plus de places de CADA, et je peux vous entendre, dans la mesure où l'on reconnaît aussi l'engagement de l'État, mais je suis surpris que lorsque l'État met en place des dispositifs qui permettent de fluidifier l'instruction administrative des dossiers de demandeurs d'asile, d'aller plus vite, ce qui est une marque de dignité, je trouve, pour les personnes qui sont aujourd'hui en attente, parce que plus vite on sait comment on va être administrativement pris en charge, plus vite le dossier est traité, plus vite on a accès au logement, plus vite on a accès à l'emploi, à l'apprentissage de la langue, (ce sont donc des sujets sérieux), je ne comprends pas qu'à Nantes, on ne se soit pas sérieusement posé la question de la création d'un centre d'orientation et d'accueil d'urgence.

Vous savez que ces centres-là sont fléchés. Vous savez qu'ils bénéficient de moyens renforcés en termes d'instruction administrative et cela pourrait aussi être une façon de concourir, y compris en plus des places de CADA demandées, à la fluidification du dispositif et à un traitement plus digne, plus efficace et plus rapide des situations administratives de ces hommes et de ces femmes.

Merci de votre écoute.

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, les migrations de l'humanité sont une des caractéristiques de l'histoire. Sauf à stopper son évolution, elles ne s'arrêteront pas, bien au contraire. L'expérience le démontre : de tout temps, les migrations ont été un apport à la société, elles ont contribué à la construction de la France. Elles sont une richesse. Au problème politique et économique vient s'ajouter la question du dérèglement climatique, qui rend de plus en plus de régions invivables, génère et générera d'importantes migrations. La question n'est donc pas de savoir s'il y aura des migrations ou non dans les années à venir, mais de savoir dans quelle proportion et comment y faire face.

Or ce n'est pas la réponse du gouvernement, qui impose une loi asile et immigration indigne, qui traduit une régression des droits et des garanties octroyés aux demandeurs d'asile et renforce leur contrôle dans une logique de suspicion à leur égard, qui réduit les délais d'instruction, entrave le droit à un recours effectif et permet la rétention d'enfants mineurs. Ce n'est pas la réponse à ce nouveau défi. De ce point de vue, le dernier épisode de l'Aquarius et le refus de la France d'accueillir 58 migrants attestent d'une démission morale et intolérable de l'État. Elle déshonore notre pays. Si une politique européenne globale à l'égard des migrations semble inaccessible à court terme, sauver des vies reste la responsabilité immédiate de chaque État. La réponse ne peut être le silence, les tergiversations et le renvoi mutuel des responsabilités.

Dans ce contexte, Nantes connaît depuis plusieurs mois une situation exceptionnelle et sans précédent. Nous avons tous en tête, bien sûr, les 700 migrants qui survivaient dans le campement du square Daviais, mis à l'abri dans cinq gymnases et orientés vers des solutions et lieux plus adéquats. Il reste encore aujourd'hui plus de 450 places à trouver. Mais avant ce campement, près de 600 personnes avaient trouvé refuge dans l'ancien EHPAD Bréa. Encore aujourd'hui, de nombreux squats sont ouverts dans notre ville par les collectifs militants pour accompagner les migrants. Enfin, dès début août, un gymnase avait été ouvert pour les migrants dont la situation sanitaire était préoccupante. 90 y étaient accueillis.

À ce propos, nous mesurons combien l'accompagnement de ces personnes en termes de santé est essentiel, comme l'est l'apprentissage du français, qui ouvre des perspectives réelles d'intégration, mais aussi, ouvre des perspectives de formation et d'insertion professionnelle.

IV – 72

Face à cette situation, la Ville de Nantes, avec les associations et de nombreux citoyens, marque sa solidarité aux migrants, apporte des solutions concrètes, avec la création de places d'accueil supplémentaires, avec la distribution de kits d'hygiène, de tickets de transport, de repas, avec la mobilisation de nombreux services publics de la Ville et de leur personnel, comme les bains-douches ou le CCAS, ou encore, les bailleurs sociaux.

Force est de constater que la situation nantaise illustre parfaitement la politique du gouvernement, qui, niant les droits humains les plus élémentaires, délègue de fait aux collectivités locales, qui n'en ont pas les moyens, la gestion des situations issues des crises migratoires. Le coût est important pour la collectivité, puisque la municipalité s'engage à hauteur de plus de 4 M€. Rappelons que ces 4 millions viennent du budget de fonctionnement que l'État encadre. Dans ce contexte, la Ville de Nantes risque une double peine : celle de financer en lieu et place de l'État, et celle d'une pénalité, en dépassant les 1,5 % d'augmentation de son fonctionnement.

Si nous sommes pleinement engagés dans des actions pour sortir de l'urgence humanitaire, nous ne pourrons faire face seuls à une situation qui appelle une refondation de la politique de l'asile au niveau local, national et européen. En tout état de cause, il revient à l'État d'assumer ses responsabilités dans le cadre de ses compétences en matière de politique d'asile. Il lui revient de gérer la prise en charge des demandeurs, la prise en charge de l'hébergement, l'accompagnement administratif et social, les soins médicaux et le versement d'une allocation qui permette aux demandeurs de subvenir à leurs besoins, notamment alimentaires.

C'est pourquoi, Madame le Maire, chers collègues, le groupe des élus communistes et républicains soutient résolument l'exigence de remboursement par l'État des sommes engagées, soutient l'exigence de la création de places de CADA pour un accueil digne de ce nom et ce, dans la durée, car l'arrivée de nouveaux migrants sur notre territoire se poursuit.

Si l'épisode ubuesque du remaniement ministériel est clos, nous aurons sans doute la visite du Premier ministre au congrès des CCAS lundi. Il doit entendre ces exigences de solidarité avec celles et ceux qui fuient les guerres, la misère et les catastrophes climatiques.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Comme cela a été dit précédemment, c'est un sujet qui est un sujet difficile que celui de l'accueil des personnes migrantes sur notre territoire et je suis heureuse que nous puissions en débattre sereinement cet après-midi.

À nos yeux, il y a trois questions qui se posent dans la gestion de ce dossier sur Nantes. Il faut d'abord rappeler que Nantes est devenue en quelques mois la troisième ville de France pour le nombre de personnes migrantes présentes sur son territoire, les deux premières étant Calais et Paris. Nous avons donc aujourd'hui à Nantes une situation qui est atypique, sur laquelle nous devons être capables de nous interroger, puisque si nous ne faisons pas le bon diagnostic des causes, nous aurons du mal à traiter les effets et les conséquences, sur notre territoire, de cette crise que nous connaissons aujourd'hui.

Quand on interroge les associations qui étaient présentes sur le square Daviais il y a encore quelques semaines, elles nous disent qu'il y a à Nantes un réseau d'associations et de solidarité qui est très structuré, et nous nous en réjouissons, mais elles nous disent aussi que ces réseaux sont existants et bien structurés également dans d'autres villes comme par exemple Rennes ou Bordeaux. Ce n'est donc pas par cet élément-là, même s'il prend certainement sa place dans l'explication de cette situation, que l'on peut expliquer de manière déterminante ce que nous connaissons à Nantes aujourd'hui.

IV – 73

Moi, je crois que vous portez, Madame le Maire, un discours d'accueil inconditionnel des migrants qui explique aussi une partie de cette situation. Vous le portez, et après tout, c'est votre droit le plus absolu, mais je crois qu'il explique aussi cette situation.

Vous avez beaucoup communiqué autour de ce sujet. Là encore, c'est votre droit le plus absolu. En 2015, lors de la crise migratoire que nous avons connue au niveau national et européen, vous avez non seulement rejoint le réseau des Villes solidaires de l'accueil des migrants, mais beaucoup communiqué sur votre décision.

Le mois dernier, au mois de juin, nous avons voté un vœu sur cette question également et malgré nos interrogations répétées, vous refusez de donner votre position sur les personnes migrantes qui sont déboutées du droit d'asile et qui, comme le prévoit la loi française, devront de ce fait être accompagnées dans leur pays. Aujourd'hui, on en arrive à une situation où ce sont ces personnes migrantes elles-mêmes qui disent : nous sommes allés voir sur Internet quelle ville pouvait accueillir les migrants, et c'était Nantes. Ce sont ces personnes migrantes qui vous disent cela.

Évidemment, nous sommes tous sensibles à la détresse de ces hommes et de ces femmes, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, et je crois que ce sentiment est partagé par de très nombreux Nantais, mais nous sommes aussi obligés de constater, aujourd'hui, que vous vous retrouvez dans une situation qui est de plus en plus difficilement tenable. Vous avez vu Benjamin Griveaux, qui a répondu hier à une question posée par mon voisin, Ronan Dantec..., qui n'a peut-être pas répondu, mais en tout cas, qui a donné un élément chiffré qui est intéressant, même si ce n'était peut-être pas la réponse qu'attendait Ronan Dantec, et qui a dit que le flux des migrants à Nantes avait augmenté de 23 % depuis le début de l'année.

Quand on parle d'une situation qui est difficilement tenable, nous y sommes, aujourd'hui, et le chiffre donné par le porte-parole du gouvernement en témoigne. Donc Pourquoi Nantes ? C'est une question, avec un certain nombre d'éléments de réponse.

La deuxième question à laquelle il faut que nous répondions est la suivante : que faisons-nous maintenant ? Vous avez engagé une procédure, vous avez déclenché le plan communal de sauvegarde, qui doit vous permettre de reloger toutes ces personnes en faisant appel aux Villes qui le souhaitent, sur la base du volontariat, comme vous l'avez redit vous-même ces derniers jours.

Rezé et Saint-Herblain ont accepté de recevoir chacune quelques dizaines de personnes, d'autres sont plus interrogatives. Je pense à la ville de Saint-Brevin et je pense aussi à la ville de Batz-sur-Mer, puisqu'en fait, vous ne passez pas véritablement par ces communes, mais par des associations. À Batz, il s'agit de la Ligue de l'enseignement, à qui vous demandez de loger une centaine de personnes, et cette demande ne semble pas réaliste au maire de la commune, qui, du reste, à ma connaissance, n'est pas de notre sensibilité politique mais plutôt de la vôtre, Madame le Maire. La conséquence, c'est que nous avons des gymnases qui devaient être libérés au 1^{er} octobre. C'est l'engagement que vous aviez pris vis-à-vis des responsables associatifs, qui nous en ont fait part. Aujourd'hui, on nous parle de fin octobre. Je laisserai tout à l'heure ma collègue Patricia Rio nous parler des conséquences que cela a pour la vie des Nantais, qui comprennent tout à fait la situation, mais qui ont aussi le droit légitime de bénéficier de ces équipements communaux.

Qu'allez-vous faire, Madame le Maire, aujourd'hui, pour ces 300 personnes migrantes qui nous semblent être sans solution ? Et je dis 300, mais c'est sans compter le refus du maire socialiste de Batz-sur-Mer d'accueillir la centaine de personnes que vous souhaitiez installer dans ce centre géré par la Ligue de l'enseignement.

IV – 74

Enfin, dernier point, ces personnes migrantes continuent à arriver sur le territoire nantais à raison de 30 à 40 personnes par jour. Ces chiffres, je pense que vous les connaissez, Madame le Maire. Un certain nombre de personnes de votre équipe ont effectivement dit que ces arrivées sur notre territoire continuaient. 30 à 40 personnes par jour, cela veut dire qu'il y a 1 000 personnes par mois qui arrivent sur le territoire. Vous le savez tellement bien que vous avez décidé récemment de fermer le Jardin des Fonderies où s'était installé un certain nombre de ces personnes. La question qui se pose est de savoir ce que l'on fait, maintenant. Vous n'allez pas pouvoir, Madame le Maire, barricader toute la ville, et les personnes continuent à arriver. Nous avons donc aujourd'hui le sentiment que vous avez mis le doigt dans un engrenage qui vous dépasse. Vous avez souligné la responsabilité de l'État, Aïcha Bassal l'a dit et elle a raison de le dire, et bien sûr, nous souhaitons que l'État puisse vous accompagner. L'État a une responsabilité, Hervé Grélard l'a très bien dit aussi, mais à condition que l'on sache où l'on va. Et aujourd'hui, on ne le sait pas. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et les chiffres sont là, et ils sont préoccupants.

Je voudrais terminer par une dernière question, qui est celle de la perspective que nous offrons à ces personnes migrantes qui arrivent chez nous, à Nantes, et sur le territoire, parce qu'au-delà de la question de la mise à l'abri, qui est nécessaire, il y a un sujet, qui est celui de l'avenir que l'on va pouvoir offrir à ces personnes. Aïcha Bassal, vous avez parlé tout à l'heure d'avenir meilleur. Il y a deux cas de figure. Il y a celui des demandeurs d'asile. Un certain nombre d'entre eux déposent des demandes d'asile, un certain nombre d'entre eux également obtiendront ce droit d'asile et bien sûr, il faut ensuite que ces personnes puissent s'intégrer, qu'elles puissent travailler. Il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises et qui vont dans ce sens, notamment de la part de réseaux d'entrepreneurs, de chefs d'entreprise qui travaillent pour pouvoir employer ces personnes dans leur entreprise sur le territoire. C'est une démarche qui est à saluer.

Il y a le deuxième cas de figure des personnes qui sont ou qui seront déboutées du droit d'asile ou qui, compte tenu de leur situation propre, ne pourront même pas le demander. Là, nous avons un véritable sujet et je vous invite à prendre connaissance de l'enquête qu'a faite le journal *La Croix*, qu'il a publiée la semaine dernière, le 5 octobre et qui s'appelle : « Migrants, nouvel esclavagisme ». C'était vendredi dernier, dans le journal *La Croix*. Que dit cette enquête ? Elle décrit les filières d'immigration clandestine et d'exploitation de ces personnes migrantes chez nous, sur notre territoire. Il y a, dans cette enquête, le témoignage d'un jeune homme qui, d'après ses propres mots, n'avait jamais eu l'intention de partir, qui s'est laissé séduire, et peut-être que nous aurions fait la même chose à sa place, par les promesses mirobolantes que lui ont faites ces réseaux de passeurs, ces réseaux d'immigration illégale. Il ne voulait pas partir et s'est retrouvé à travailler quinze, seize, dix-sept heures par jour, chez nous, en France, dans nos chantiers du bâtiment, à dormir le soir avec quatre ou cinq de ses collègues dans un container. Mais ne levez pas les yeux au ciel, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journal *La Croix*, qui a mené une enquête. Dans un container, sans eau, sans électricité, fermé par des barres de fer, avec des menaces...

Je suis contente que cela en fasse rire certains... C'est intéressant.

Mme le MAIRE – Laissons la parole à Mme Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. ... dans des containers fermés par des barres de fer, entièrement à la merci de ces réseaux, qui les menaçaient de les livrer à la police s'ils se rebiffaient ou s'ils avaient la moindre tentative de se révolter, qui les menaçaient d'aller voir leur famille et de les renvoyer. Mais ce jeune homme ne rêvait que de cela ! Mais il n'avait pas les moyens de retourner là d'où il venait. Par conséquent, véritablement, il faut aussi mesurer cette situation. Et votre discours d'accueil inconditionnel, nous considérons qu'il n'est pas responsable ni vis-à-vis des Nantais ni et même encore moins

IV – 75

vis-à-vis de ces personnes-là, de ces personnes migrantes qui, pour un grand nombre d'entre elles, sont à la merci de ces réseaux et sont les esclaves d'aujourd'hui.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire. Je crois qu'il faut que nous ouvrons les yeux, les uns et les autres, sur cette réalité qui est terrible, et je crois qu'il faut oser dire aussi que sur ce dossier, les bonnes intentions ne font pas toujours les bonnes politiques.

Je vous remercie de votre attention et compte tenu de ces éléments, nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

(Exclamations dans la salle et applaudissements).

Mme le MAIRE – S'il vous plaît, je demande à chacun de garder son sang-froid, quels que soient les émotions et les sentiments que les uns et les autres peuvent ressentir.

Quelques éléments factuels... Ensuite, il y aura plusieurs prises de parole et je reviendrai, avant de mettre la délibération aux voix, sur ce que je pense profondément sur ce sujet et de la manière dont vous l'abordez, et j'avoue que j'en suis assez impatiente. Mais à ce stade, je vous livre quelques considérations factuelles, parce que plusieurs questions précises ont été posées et que je crois qu'il faut y apporter réponse pour la bonne clarté du débat.

Au sujet de la première question, posée par M. Grélard, sur la temporalité, pourquoi le déclenchement du plan communal de sauvegarde à ce moment-là et pourquoi pas le déclenchement début juin, par exemple, pour reprendre vos propos ? Je crois qu'il est effectivement important de nous dire les choses. C'est pour une raison très simple, Monsieur Grélard : moi, je fais confiance aux lois de mon pays et je fais confiance à l'État qui, le premier, doit respecter la loi. Et je le redis, dans la loi française, c'est à l'État de mettre à l'abri les demandeurs d'asile. Je crois que si les uns et les autres, nous ne mettons pas au-dessus de tout la capacité de respecter les lois républicaines, je ne pas sûre que ce soit la meilleure manière d'avancer. Donc oui, j'ai fait confiance, oui, j'ai cru que l'État allait enfin assumer ses responsabilités sur ce sujet et quand j'ai dû tristement faire le constat que ce n'était pas le cas, j'ai pris mes responsabilités, nous avons pris nos responsabilités.

Un mot sur cet enchaînement Daviais, Leloup-Bouhier et à nouveau Daviais, parce que là aussi, je crois que les choses doivent être très claires. Notre position n'a jamais varié d'un millimètre. Au 14 juillet, j'ai annoncé que je ne demanderais pas l'évaluation du square Daviais sans solution et j'ai clairement dit que je ne le ferais pas pour deux raisons. La première, ce sont des questions de principe, de convictions et de valeurs. La deuxième, ce sont des questions d'efficacité et de pragmatisme : évacuer les gens sans aucune solution, c'est la garantie que 48 heures après, ils seront à nouveau sur les lieux, avec une démonstration d'inefficacité qui, à mon sens, ne sert personne.

Un élément sur Leloup-Bouhier : pourquoi est-ce que oui, j'assume, à ce moment-là, d'avoir demandé l'évacuation de Leloup-Bouhier ? Je le dis d'autant plus que je rappelle que Mme Garnier, à ce moment-là, a contesté cette décision. D'abord, je le dis quand même, je note qu'à la même période, la Région a été sollicitée par un certain nombre d'associations, par un certain nombre de collectifs pour un certain nombre de lycées et qu'une fin de non-recevoir a été donnée par la Région.

Là aussi, j'en reste à des considérations factuelles. Il y a deux raisons à l'évacuation de Leloup-Bouhier. Premièrement, nous avons voté ce matin une délibération parce que là, nous allons faire une école et que les travaux devaient démarrer. Et je crois que la priorité éducative, la question des écoles est déterminante. Deuxièmement, je le dis en transparence, et je vous le dis, Madame Garnier, parce que le soir même de l'occupation à Leloup-Bouhier circulait sur les réseaux sociaux nationaux l'appel à construire un squat à Nantes où il était écrit noir sur blanc : ici, il y a un potentiel de 3 000 à 4 000 places.

IV – 76

J'assume donc totalement cette décision. Est-ce qu'elle fait plaisir à prendre quand on est engagé ? Non. Est-ce que c'était ma responsabilité de maire de le faire ? Oui, parce que quand je vois la mobilisation que nécessite la mise à l'abri de 700 personnes, je ne crois pas que nous aurions été en situation de gérer la mise à l'abri de 3 000 à 4 000 personnes un ou deux mois plus tard.

Madame Garnier, vous avez posé trois questions. D'abord, vous avez fait une erreur factuelle et je la corrige immédiatement, parce que je m'en voudrais de ne pas la corriger. Vous avez cité la position du maire de Saint-Brevin. C'est totalement inexact, factuellement.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je ne l'ai pas citée. J'ai cité celle de Batz-sur-Mer.

Mme le MAIRE – Non, Madame, vous avez cité Saint-Brevin et Batz-sur-Mer. Relisez votre papier, Madame. Nous avons le script ici, nous pourrions vous le faire repasser.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – J'ai parlé du maire socialiste.

Mme le MAIRE – Non, Madame. Ceux qui nous écoutent pourront le regarder. Je mets le script à votre disposition. Je prends note que vos mots ont dépassé votre pensée, mais je le dis parce que le maire de Saint-Brevin, au contraire, était présent factuellement, lui-même, personnellement pour accueillir les migrants et contribuer à ce que les choses se passent dans les meilleures conditions.

Vous m'interrogez sur ma position sur le fond de la politique d'asile. D'abord, je rappelle qu'heureusement, dans ce pays, ce ne sont pas les mairies qui ont la responsabilité de la politique d'asile. Heureusement, sinon que se passerait-il dans les mairies Front national, dans ce pays, si étaient délégués aux Villes et non plus à l'État, qui a cette compétence régaliennne, les choix de politique migratoire et de politique d'asile ?

La Ville de Nantes n'a pas de prérogatives sur les lois en matière de politique d'asile. Ensuite, si vous me demandez mes convictions personnelles en tant que femme politique de gauche engagée sur ces sujets, je vous les livre bien volontiers. Je suis pour une politique d'asile européenne. Je suis pour la création d'un droit d'asile européen. Je suis pour que l'on mette fin aux « dublinés », parce que cela ne marche pas. Je suis ensuite pour qu'à échelle française, je le redis, on augmente le nombre de places de CADA. Nous y reviendrons. Je ne suis pas pour l'accueil inconditionnel de tout le monde partout, tout le temps.

Par contre, j'ai pris un engagement au sujet de Daviais, et cet engagement, je vous garantis qu'il sera tenu. Sur Daviais, spécifiquement, parce que nous savions que c'étaient 80 % de demandeurs d'asile, oui, mon engagement, et il sera tenu, je le redis, a été la mise à l'abri de l'ensemble des personnes qui étaient sur le square Daviais.

Voilà les quelques éléments qu'à ce stade, je voulais partager pour que le débat puisse continuer, et pour l'éclairer de ces informations précises.

Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, comme d'autres l'ont souligné avant moi, cette délibération n'est réellement pas une délibération comme les autres.

La Ville sort de ses compétences et elle a raison de le faire, face à une Europe et un État français totalement défailants sur l'accueil des migrants.

Alors oui, nous partageons toutes et tous un sentiment de colère et d'indignation lorsque nous voyons le traitement que nous réservons à ces personnes qui ont chacune, pour des raisons différentes, risqué leur vie pour atteindre notre continent, notre pays, notre ville. Je pense que le sujet est trop grave pour en faire un débat de polémique politicienne, parce que nous parlons

IV – 77

d'humains, d'hommes et de femmes, et qu'il y a un risque politique, aujourd'hui, celui de ne pas agir, de laisser ces gens à la rue. Le risque politique, c'est de ne rien faire.

Car quand l'État dit qu'il ne « peut » pas accueillir tous ces migrants, la réalité est bien autre. C'est qu'il ne « veut » pas les accueillir. Y-a-t-il moins de personnes qui rejoignent la France pour autant ? Non. Est-ce une politique efficace ? Non plus. Les passeurs dont vous parlez, Madame Garnier, se nourrissent justement des fermetures des frontières.

Ce sentiment d'indignation et de colère est encore plus fort lorsqu'on observe les raisons qui amènent ces migrations. On le voit concrètement avec les migrants de Daviais. Originaires majoritairement du Soudan et de l'Érythrée, ils viennent de territoires où le réchauffement climatique fait déjà des ravages. Le rapport du GIEC est sans appel. Chaque tonne de CO₂ émise ici tue là-bas. Il y a une réelle injustice devant le réchauffement climatique puisque nous, qui sommes les principaux responsables, qui avons émis une grande quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, nous sommes les moins impactés aujourd'hui par le réchauffement climatique. Dans la Corne d'Afrique, il y a déjà de la désertification et des personnes qui doivent fuir parce qu'elles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Face à cette situation, allons-nous ériger des barbelés autour de nos territoires pour tenter d'en couper l'accès ? Ou les traquer jour et nuit parce qu'ils sont à la rue ? Est-ce là notre modèle d'adaptation ? De plus, ces migrations peuvent être une chance. Une chance économique et une richesse culturelle.

Alors oui, cette colère, cette indignation, il faut la transformer en action. Une action forte, concrète et tangible. Agissons, coopérons, anticipons pour prévenir et éviter de nouveaux drames. Engageons la transition écologique et accueillons dignement. Les citoyens, les ONG, les associations, les syndicats sont mobilisés. Chacun peut prendre sa part dans ces combats politiques et citoyens, et c'est là une lueur d'espoir. Celle de voir que cela ne se passe pas dans l'indifférence. Que nous sommes nombreux et nombreuses à ne pas baisser les bras et à ne pas céder à la résignation.

Aujourd'hui, le groupe écologiste et citoyen salue bien évidemment la délibération proposée. Nous saluons la mise à l'abri des plus de 700 migrants qui campaient au cœur de notre ville, un accueil inconditionnel indispensable. Il n'y a pas des mauvais migrants, d'un côté, venus soi-disant « profiter » de notre système et de l'autre, les bons réfugiés venant de pays en guerre. Chaque individu a son propre parcours, ses propres raisons d'avoir tout laissé derrière lui. Il est de notre devoir de les accueillir dignement. Parce que qui laisse tout, sa culture, sa langue, ses habitudes pour se projeter vers l'inconnu au péril de sa vie ?

Le budget conséquent mis par la Ville de Nantes représente moins de 1 % de son budget global pour venir abonder celui du CCAS. Cette fois, la Ville de Nantes va tout prendre en charge pour les personnes du square Daviais, en maintenant la pression sur l'État et en lui présentant la facture.

Il est urgent que chaque territoire agisse en proposant des lieux et en contribuant à l'effort nantais, chacun à son niveau, en fonction de ses capacités. Je salue d'ailleurs l'appel des maires du territoire 44, qui se mobilisent également sur le sujet.

Il est tout aussi crucial de continuer à maintenir la pression sur l'Europe, sur l'État, pour que cela bouge. C'est la raison pour laquelle Nantes comme Montreuil, Strasbourg, Paris, Échirolles, Briançon, Lyon 1, Saint-Denis et Grande-Synthe se sont rassemblées au sein d'un réseau pour faire face à cette situation inédite : plus de migrants et une ligne gouvernementale sans ambiguïté. Pour citer Gérard Collomb : « on va leur faire passer l'envie de venir chez nous ! »

Cette étape est donc une première étape, une étape importante qu'il faut réussir, une étape courageuse, dans un État qui tend à criminaliser et à traquer celles et ceux qui viennent en aide

IV – 78

aux migrants, comme Cédric Herrou, un État qui remet en cause l'action des maires, souvent courageuse, qui va à l'encontre des directives étatiques, à l'instar de Damien Carême, maire de Grande-Synthe, qui était avec nous cette semaine.

On sait aujourd'hui, pour reprendre les propos de l'astrophysicien Aurélien Barrau, que nous aurons entre 200 millions et un milliard de réfugiés climatiques dans trente ans. Pas dans cinq siècles ! Nous sommes donc, si nous continuons à refuser d'accueillir ces migrants, en train de décider de léguer à nos enfants un monde en guerre.

Il nous faut donc aller plus loin, continuer à agir ensemble, lutter contre l'épuisement des bénévoles associatifs, qui agissent sans relâche pour trouver des solutions à des situations dramatiques et engager une ligne budgétaire également au niveau de la Métropole. 1 % de notre budget métropolitain représenterait 10 M€ pour soutenir les communes volontaires. C'est possible. Ensemble, nous pouvons le faire pour réellement agir avec humanité avec celles et ceux qui sont et continueront à arriver sur notre territoire. À la veille de la trêve hivernale, unissons toutes nos forces pour que personne ne dorme à la rue, non pas en les chassant de l'espace public, mais leur offrant un toit.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Madame le Maire, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit par mes collègues, mais permettez-moi juste une remarque tout à fait personnelle. Je suis effarée d'entendre ce que j'ai entendu. C'est-à-dire qu'à la fois, on entend dire que c'est quelque chose de difficile, un sujet humain difficile à traiter, et dans le même temps, on entend des propos qui nous mettraient presque en accusation de pouvoir subvenir et d'aider les personnes en détresse en disant que c'est de notre faute si nous sommes dans cette situation. Je trouve cela assez lamentable.

J'utilise le terme utilisé par Myriam Naël ce matin : je suis « effarée », effectivement, de ce type de propos, et je trouve que vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux qui sont posés à nous. Non pas que la ville de Nantes soit la seule qui attire ces publics, bien au contraire : il y a beaucoup, beaucoup d'autres villes qui sont dans la même situation. Nous sommes face à une situation à laquelle il va falloir répondre. Ce n'est pas en disant que nous les attirons par telle ou telle chose, en leur disant qu'ils pourront trouver du travail en venant en Occident ou en France, que les gens viennent. Ces personnes-là, si vous avez eu l'occasion de les rencontrer, sont des personnes qui fuient la guerre, la misère, et qui, franchement, vivent des choses pendant des mois avant d'arriver ici, à Nantes. Et ils arrivent effectivement à Nantes. Ce n'est pas un point de passage, c'est un point d'arrêt, pour eux. Il faut donc que nous travaillions à la manière dont ces personnes vont pouvoir s'insérer dans notre ville, dans notre département.

Je rappellerai simplement les chiffres, et je m'associe d'ailleurs à ce qu'a dit Aïcha Bassal tout à l'heure : je pense qu'effectivement, on ne peut que féliciter le maire pour sa décision. Elle est courageuse d'avoir déclenché d'abord ce plan de sauvegarde communal et d'avoir créé les conditions pour mettre à l'abri des personnes dans une crise humanitaire et sanitaire importante. Que n'aurait-on pas entendu si effectivement, nous avions laissé les choses se dégrader encore et s'il y avait eu ne seraient-ce que des morts ou des attaques, des agressions ?

Je pense qu'il fallait prendre ce genre de décision et je me félicite de faire partie d'une équipe dont le maire prend ce type de décision. Je le dis d'autant plus que quand on voit les chiffres, ce sont 700 personnes qu'il faut mettre à l'abri. Ce sont 700 personnes qu'il va falloir accompagner vers un logement plus pérenne et c'est aussi tout un travail de conviction d'aller chercher des lieux d'accueil et des collectivités pour accueillir ces personnes. Après,

IV – 79

effectivement, avec l'État, c'est à l'État aussi d'assumer sa responsabilité et notamment, de permettre à la plus grande majorité de ces personnes qui ont été mises à l'abri, qui ont droit à ce dispositif national d'accueil, de bénéficier de cette protection.

Je rappelle que depuis deux ou trois ans, nous connaissons des difficultés, et nous ne sommes pas sans rien faire, bien au contraire. Nous avons travaillé, avec Marie-Annick Benâtre, avec les personnels de la Ville de Nantes et du CCAS, à répondre aussi aux besoins humanitaires de ces personnes en termes d'alimentation, en termes d'hygiène, en termes d'accompagnement et d'hébergement. Nous avons contribué à faire des choses depuis un certain nombre d'années maintenant. Je remercie nos agents pour leur engagement depuis des mois sur cette question.

Je voudrais terminer, parce que beaucoup de choses ont été dites, en évoquant ce documentaire, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir, *Histoire d'une nation*, qui est passé récemment sur France 2. C'est l'histoire de la place des immigrés en France de 1870 à 2005, qui nous montre finalement qu'en France, nous sommes dans un pays où un quart de la population vient de l'étranger et que cette intégration de ces immigrés, ces vagues d'immigration italiennes, polonaises, maghrébines, etc. et plus tard, espagnoles, portugaises, ces vagues d'immigration ont connu aussi ces propos xénophobes, ces difficultés à s'insérer et ces rejets.

Cette émission raconte 150 ans de l'immigration en France et moi, j'ai été très touchée, je le dis à titre personnel, puisque j'ai aussi traversé la Méditerranée, pas dans les mêmes conditions, je le reconnais, mais j'ai quand même aussi connu des rejets, avec ma famille, je peux le dire. Quand on a son père qui va travailler et qui trouve, dans la boîte où il met ses affaires, je cite une marque qui n'existe plus, mais c'était à l'époque : « Couscous Garbit, rentre chez toi ! », je peux vous dire que cela, ce sont des propos qui touchent et qui nous incitent en tous les cas à faire en sorte que l'intégration, on va la chercher. Les valeurs de la République sont les valeurs qui nous permettent de nous insérer.

Je vous invite à regarder ce genre d'émission pour vous rappeler quand même que quelquefois, un peu d'humanité et de responsabilité, cela peut faire du bien à chacun d'entre nous.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame.

Madame le Maire, chers collègues, nous n'oublions pas les Nantais. Je vais commencer par vous citer, Madame le Maire : « je tiens à remercier les Nantais pour leur patience, leur empathie et leur solidarité ». Permettez-moi de vous rapporter des témoignages de Nantais, parce qu'en effet, je crois qu'ils méritent vos remerciements.

Le 4 octobre, le foyer logement de Malville devient un centre d'hébergement. Les migrants de la rue de Bréa sont transférés sur ce site. Les habitants du quartier du Breil sont prévenus par courrier non daté déposé dans leur boîte aux lettres le lendemain. Quelle incorrection ! Vous avez raison de remercier les Nantais...

Nous sommes le 20 septembre. Les gymnases sont réquisitionnés. Un responsable d'association témoigne qu'il a été prévenu vingt minutes avant l'arrivée des migrants. Il n'a ensuite plus eu accès à son bureau pendant plusieurs jours. Vous en conviendrez, c'est idéal, en pleine période d'inscription ! Depuis, il reste quatre gymnases occupés. Ils devaient être libérés pour début octobre et dès avant-hier, votre directeur général des services appelait les agents de notre collectivité à se mobiliser pour assurer les permanences dans les gymnases durant la période des vacances scolaires. On peut donc supposer que les Nantais ne sont pas près de retrouver un accès à leurs gymnases. Vous avez raison de remercier les Nantais...

Vous avez proclamé que plus aucune occupation de l'espace public ne serait tolérée. C'était sans compter l'arrivée quotidienne de nouvelles personnes, parfaitement informées par les

IV – 80

réseaux de passeurs de votre générosité nantaise. Il n'aura pas fallu attendre quinze jours pour qu'un site nantais soit de nouveau illégalement occupé. Qu'à cela ne tienne, il est désormais fermé, ce qui signifie que les Nantais n'y ont plus accès. Vous avez raison de remercier les Nantais...

Le site de l'ancien EHPAD de Bréa a été occupé de mars à octobre. Pendant cette période, les voisins de l'immeuble déplorent un début d'incendie et subissent deux inondations. Les dégâts matériels sont considérables pour ces Nantais et leurs courriers et demandes sont restés, depuis juin, lettre morte de la part de vos équipes. Vous avez raison de remercier les Nantais...

Je terminerai par une simple question : ne croyez-vous pas que les Nantais méritent un peu plus de considération de votre part ? Je vous remercie, Madame.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Effectivement, beaucoup de choses ont été dites sur le sujet. Avec ce sujet des migrants, on pourrait parler du local, du national, de l'Europe. Pour éviter les répétitions et être concise, j'ai choisi plutôt un angle qui est peut-être réducteur, mais qui est ici en rapport avec le niveau local.

Madame le Maire, au risque de vous surprendre, je suis d'accord avec vous sur le fait que vis-à-vis des migrants du square Daviais, l'État n'a pas assumé ses responsabilités. Maintenant, si nous cherchions ensemble et si nous approfondissions, si nous creusions cette question de ce que l'on entend par « responsabilités de l'État », je ne suis pas sûre que notre accord perdurerait sur tous les points, parce que vous évoquez la responsabilité de l'État uniquement sous l'angle de l'hébergement et de l'accueil. Or il y a d'autres missions de l'État concernant les migrants.

Il a été mentionné à plusieurs reprises que les migrants ayant obtenu le statut de réfugié, mais n'ayant pas obtenu de logement de droit commun occupaient des places en CADA. C'est un sujet qui a été beaucoup évoqué. Par contre, nous avons peu entendu le fait qu'il y a aussi des migrants qui ont été déboutés à plusieurs reprises et qui restent dans ces CADA, parce que ce n'est pas aux associations de les mettre à la rue. Ils sont donc aujourd'hui en situation irrégulière. Qu'attendez-vous de l'État pour eux ?

Vous avez annoncé que sur les 700 migrants hébergés dans les gymnases, 80 % pouvaient entrer dans un parcours de demande d'asile, pouvaient entamer des démarches. Cela signifie que 20 % ne peuvent pas entamer ces démarches. 20 %, ce sont 140 personnes. Elles ne le peuvent pas et resteront donc en situation irrégulière, avec la perspective de rejoindre des filières de travail au noir ou d'hébergement dans des conditions lamentables. Madame le Maire, qu'attendez-vous de l'État pour eux ?

Par ailleurs, il y a une autre mission de l'État sur laquelle il pourrait prendre ses responsabilités. Nous évoquons une subvention au CCAS. Le Président a déclaré il y a plus d'un an : « je ne veux plus (...) avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus ». Or à Nantes, il y avait, au 1^{er} janvier 2018, 4 223 personnes domiciliées au CCAS, avec une augmentation de 250 %. Être domicilié au CCAS, c'est ne pas avoir d'adresse, soit être à la rue ou en grande précarité de logement. Cette année, nous avons vu des familles, donc des femmes et des enfants dans la rue.

La semaine dernière, c'était un sujet qui était au Conseil métropolitain. Je vous ai demandé ce que vous comptiez faire pour eux. Je dois dire qu'en dehors de l'effarante et scandaleuse réponse de votre vice-président, qui a dit : « je ne sais pas s'ils viennent chercher leur courrier tous les jours au CCAS », je n'ai pas eu de réponse. Je renouvelle donc ma question. Alors que le froid arrive, que comptez-vous faire pour les personnes de la rue domiciliées au CCAS ?

Je vous remercie.

IV – 81

Mme le MAIRE – Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je vous livre peut-être quand même un chiffre, pour que le débat soit à la bonne échelle. D'après Frontex, c'est donc le chiffre officiel de Frontex, cette année, nous en sommes, à la fin août, à 80 000 entrées illégales sur le territoire européen. Je rappelle qu'il y a 511 millions d'habitants. On revient donc sur les chiffres des années 2007-2010. 80 000 personnes, soit 120 000 sur l'année, à accueillir sur l'ensemble du territoire européen, cela n'est pas un problème. Ce n'est pas un problème !

Notre seul problème, c'est de voir comment l'ensemble de nos territoires européens discutent et équilibrent cet accueil. C'est la seule question. Et derrière le débat que nous avons aujourd'hui à Nantes, la question n'est pas seulement nantaise. Elle est de voir comment la responsabilité que nous, nous assumons à Nantes, permet de participer, justement, à ce débat-là et à la répartition des migrants à l'échelle européenne.

Je ne le voulais pas au départ, mais après vos interventions, je m'excuse de vous intégrer dans mon propos, je pense qu'il y a faute de l'État. Madame le Maire l'a très bien dit. Si l'État lui-même ne respecte pas ses propres lois et les directives européennes transposées en droit français, la vie devient extrêmement compliquée. Nous avons un nouveau député de la majorité, que je salue. Je pense que c'est un message qu'il peut effectivement faire remonter auprès de l'État, puisqu'à la question que j'ai posée à Benjamin Griveaux, cela a été dit, j'ai eu droit à deux minutes de non-réponse.

Et même, nous avons déjà les arguments de l'État connus avant la réponse de Benjamin Griveaux. Et ce sont toujours les mêmes ! C'est toujours la question financière : l'État n'a pas d'argent. C'est toujours le discours sur l'appel d'air : l'appel d'air, cela fait très, très peur. J'ai des souvenirs un peu anciens de crises migratoires avec des kurdes que nous avons accueillis à Nantes, et là encore, la municipalité, à l'époque, avait assumé sa responsabilité. Et nous avons déjà le même discours sur l'appel d'air ! Nous l'avons à chaque fois.

Or je pense que ce que nous faisons à Nantes, c'est justement d'essayer, en assumant notre part de responsabilité, de rendre cette question moins complexe et finalement, de rassurer les autres territoires sur le fait qu'eux aussi peuvent assumer leur part de responsabilité. Sauf que si l'État dit : non, moi je ne vous aiderai pas, même si c'est ma responsabilité, il passe aux autres territoires le message inverse. C'est là-dessus qu'il y a faute. Il y a faute juridique et il y a faute politique.

Cette faute politique, je pense qu'elle est grave, que derrière, il y a vraiment problème de réflexion sur la manière dont nous pourrions sortir de cette crise. Je pense effectivement que Nantes assume tout à fait sa responsabilité, nous voterons évidemment tous cette délibération, mais globalement, et c'est assez nouveau, le territoire de Loire-Atlantique a lui aussi assumé sa part de responsabilité. Il y a eu l'appel de Territoires 44, mais il n'y a pas que Territoires 44. Il y a les maires de gauche dans l'agglomération, il y a des maires de droite... Il y a des maires de droite ! J'étais samedi dans le pays d'Ancenis. Nous en avons discuté, ils sont prêts à accueillir.

Nous sommes en plus avec des territoires qui sont aujourd'hui en plein emploi, en Loire-Atlantique, qui sont en recherche sur un certain nombre de métiers. Nous avons donc des parcours d'insertion qu'il est possible de construire, qu'il faut construire avec la Région, totalement absente, qu'il faut construire avec l'État, nous l'avons déjà dit, qui ne répond pas comme nous le souhaiterions, mais nous pouvons totalement régler sereinement cette situation et derrière, dire aux autres territoires : vous aussi, vous pouvez accueillir des migrants et participer à rendre cette question moins cruciale dans la société française.

Parce que votre faute politique, Madame Garnier, en vous éloignant de cet humanisme chrétien (ce n'est pas vraiment Noël, dans certaines interventions, cet après-midi...), vous faites le jeu

IV – 82

de l'extrême-droite, qui a toujours considéré qu'un de ces grands adversaires idéologiques, c'était plutôt la droite démocrate chrétienne. Reprenez l'histoire. Vous faites cette erreur-là, vous faites absolument cette erreur-là. Il faut au contraire partir d'un territoire où beaucoup d'élus, aujourd'hui, sont prêts à bouger, mais après, c'est compliqué.

Je vois comment cela se passe après l'appel de Territoires 44 : il y a des maires qui nous ont dit que cela les intéressait, qui ont commencé à débattre avec leur population, mais il faut trouver les lieux, répondre à des questions techniques, ce n'est donc pas si simple. Mais ils sont prêts à y aller. Il y a cette dynamique, et cette dynamique est assez large. Même l'AMF 44, aujourd'hui, a une position ouverte sur cette question. Nous pouvons donc créer cette dynamique et derrière, c'est là que nous mettons le cordon sanitaire avec le populisme. C'est vraiment là que nous mettons. Si nous faisons l'inverse, si nous jouons l'idée que finalement, notre destin politique, aux uns ou aux autres, c'est de montrer que nous ne nous occupons que des habitants de notre territoire en leur donnant le sentiment faux qu'ils vont pouvoir être protégés du reste du monde, alors nous allons perdre, et vous allez perdre comme nous. Les populismes rôdent partout !

Avec ce qui se passe comme dynamique à Nantes, avec les associations, avec la majorité (j'aurais préféré un consensus fort), avec les autres territoires, des élus, des associations dans les autres territoires, nous avons la possibilité de montrer que la Loire-Atlantique, justement, fait autrement. Je peux vous dire que le cordon sanitaire, il est là. Ne l'affaiblissez pas, réfléchissez bien. Ce que vous faites là dans vos discours, c'est absolument l'inverse de ce qu'il faut faire.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Je vous remercie, Madame. C'est dommage, j'étais d'accord avec le début des propos de Ronan Dantec. Je ne suis pas d'accord avec la suite, parce que je pense sincèrement que c'est tout sauf un débat droite/gauche. Mais si, bien sûr ! Il ne faut pas caricaturer. Vous êtes en train de citer la Région, vous aussi, Mme le Maire l'a fait tout à l'heure. Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes ici au Conseil municipal et je pense que nous partageons tous la même réaction, le même humanisme (l'humanisme tout court, Monsieur Dantec, pas forcément l'humanisme chrétien) face à la situation de détresse de ces centaines de personnes. Cela, cela me paraît évident. Le problème n'est pas là, et je voudrais me référer à ce que vous venez de dire, Madame le Maire.

Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez demandé l'évacuation de Leloup-Bouhier parce que nous n'étions pas en mesure, et je vous crois, bien entendu, d'accueillir 3 000 personnes. Vous vous focalisez donc, et c'est bien, sur la manière de mieux recevoir ces 700 personnes qui occupaient le square Daviais. Mais aujourd'hui, d'après les chiffres des autorités publiques, peut-être à quelques erreurs près, mais à la marge, nous sommes à 3 000 personnes.

Le problème, au-delà de ce que nous nous sommes dit depuis le débat, celui qui me paraît essentiel et sur quoi il serait important que nous puissions échanger ensemble à peu près sereinement, c'est de savoir comment nous faisons. Parce que si aujourd'hui, nous en sommes à 2 500 ou 3 000, comment cela va-t-il se passer ?

Nous savons très bien que l'État ne prend pas ses responsabilités. Nous sommes, nous, dans une situation particulière, Monsieur Dantec, nous sommes la troisième ville de France, cela a été rappelé tout à l'heure, en termes de nombre de personnes migrantes accueillies. Il y a des villes qui n'en accueillent pas, il y a des villes dans lesquelles cela baisse. C'est un problème d'organisation du territoire au plan national. Mais en attendant, comment faisons-nous, nous, pour être capables, demain ou après-demain, de traiter dignement les personnes qui continuent d'arriver chez nous ? Quel est le message que la Ville peut envoyer pour essayer de faire en

IV – 83

sorte que nous ne soyons pas constamment acculés à ces situations de détresse grandissantes ?

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je trouvais que ce débat était plutôt intéressant et constructif, avec des points de vue différents, jusqu'à l'intervention de Ronan Dantec, qui nous fait le traditionnel procès en « inhumanisme ».

(Protestations dans la salle)

Franchement, Monsieur le Sénateur, je crois que ce n'est pas à la hauteur du débat et je ne voudrais pas que nous soyons obligés, les uns et les autres, de voir qui fait quoi au quotidien à titre personnel sur ces sujets et sur ces questions.

Je crois, après avoir écouté ce débat, que finalement, nous partageons un certain nombre de constats : que la situation humaine au square Daviais était évidemment déplorable, que nous sommes collectivement confrontés à une situation de détresse réelle et qu'il y avait une situation sanitaire qui n'était pas tolérable.

Maintenant, de mon point de vue, la réponse que la Ville de Nantes a apportée est une réponse précipitée, premièrement, cela a été dit et je partage complètement cet avis : précipitée, puisque vous aviez dit, Madame le Maire (j'ai repris les propos qui étaient les vôtres, ce sont des citations, qui sont reprises dans *Presse Océan, Ouest-France*, dans l'AFP du 20 septembre, sur le site de France 3) : « la mise à l'abri dans les gymnases de Nantes ne doit pas durer au-delà de début octobre ». Nous voyons bien que si cette décision n'avait pas été précipitée, début octobre, la situation aurait effectivement été réglée, ce qui n'est pas le cas.

Ensuite, contrairement à ce qu'a pu dire Abbassia Hakem, il n'y a pas beaucoup de Villes qui font beaucoup la même chose. La réalité est que comme très peu de Villes font ce que fait la Ville de Nantes, il y a une difficulté, voire une impossibilité à trouver des solutions pour les 700 personnes qui sont accueillies à Nantes. Pour ma part, je considère que la réponse apportée par la Ville de Nantes est une mauvaise réponse parce qu'avec la réponse qui a été apportée, quel est l'intérêt de l'État, aujourd'hui, à bouger, à agir ? Parce que je considère aussi que l'État a une responsabilité. En prenant cette décision-là, vous confortez l'État, qui ne délègue pas aux collectivités, Madame Benâtre, mais dont certaines collectivités prennent cette mission. Il n'y a pas de délégation. Par conséquent, l'État n'a aucun intérêt, à Nantes, à créer des places, aucun intérêt à mobiliser des budgets pour créer des places en CADA à Nantes, justement parce que la Ville de Nantes fait, justement parce que la Ville de Nantes paye, et vous pouvez annoncer que la facture sera adressée au ministère, cela ne changera malheureusement rien.

Ma conviction est que la décision que vous avez prise est en réalité contre-productive, puisqu'à terme, elle ne permettra pas de résoudre la situation inhumaine et dramatique dans laquelle nous nous situons aujourd'hui et qu'elle a des conséquences, comme l'a rappelé Patricia Rio, sur le quotidien, sur la Ville de Nantes. Et si nous partageons le constat, je crois vraiment qu'en termes de solutions, il y avait d'autres manières de faire. Il fallait créer le rapport de forces avec l'État. Je considère qu'il fallait par exemple attaquer l'État sur le non-respect de ses engagements, sur la mise en situation de danger des personnes qui étaient au square Daviais, sur le trouble à l'ordre public, afin de créer le rapport de forces et d'obtenir de l'État qu'il assume réellement et pleinement ses responsabilités.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous donne une information factuelle, là aussi pour éclairer le débat. Il y aura ensuite Christine Meyer, Aïcha Bassal art et je conclurai les échanges.

Un mot factuel, puisque la question des gymnases a été abordée à plusieurs reprises, et je crois qu'il est important, pour ceux qui suivent nos débats, de savoir où en est la situation dans les

IV – 84

gymnases aujourd'hui. Je voudrais d'abord partager avec vous une nouvelle positive, je crois, pour tous ceux qui suivent ces questions : ce matin même, pendant nos débats, une nouvelle étape de ce que nous avons appelé la phase 2, le passage des gymnases à des hébergements plus durables, s'est réalisée à nouveau, puisque ce matin, ce sont, pour la deuxième fois, après la première opération de la semaine dernière, 113 migrants qui ont pu rejoindre des lieux d'hébergement, notamment à nouveau à Saint-Brevin (c'est pour cela d'ailleurs que je tenais à rappeler la position de son maire).

Une des conséquences directes est que le gymnase Léo Lagrange est à son tour rendu à ses utilisateurs, et j'en profite pour répondre à la question de Mme Rio : je sais le soin que mon collègue Ali Rebouh met à prévenir, y compris individuellement. Je peux vous dire qu'il y a eu un contact téléphonique avec chacun des présidents de club, parce que bien sûr, nous comprenons les désagréments que cela peut susciter et pour cela, la meilleure réponse est la bonne information de chacune et de chacun. C'est la première information factuelle que je voudrais partager avec vous.

La deuxième information factuelle, c'est la situation dans d'autres villes, puisque ce sujet a également été évoqué. C'est une erreur, une erreur majeure sur le fond, de penser que cette question est nantaise. Le directeur général de l'OFPPRA l'a dit à plusieurs reprises, considérant que Nantes étant un des symptômes du dysfonctionnement de la politique nationale en France, mais pour vous donner quelques illustrations précises, en ce moment même, à Clermont-Ferrand, 300 personnes sont au cœur d'une place de la ville, la place du 1^{er} Mai, et le maire nous appelle pour savoir comment l'on fait dans cette situation.

Deuxième exemple : à Rennes, courant septembre, la ville a dû ouvrir un gymnase après que l'État a arrêté de financer des places à l'hôtel pour des familles avec enfants.

Troisième exemple, il y a moins d'une semaine, Jean-Luc Moudenc, et son courrier est public, écrivait à son tour au Premier ministre, je cite, pour l'alerter sur « l'essoufflement de la politique d'asile en France et la nécessité de créer des places de CADA ».

Quatrième exemple, mi-août, une situation à Strasbourg extrêmement difficile, où la Ville et la Métropole de Strasbourg ont dû agir. Dernier exemple, Dunkerque, qui a pris contact avec nous il y a quelques jours, puisqu'il y a là aussi des questions qui se posent. Par conséquent, voir les choses par le petit bout de la lorgnette et croire que ce sujet est un sujet strictement nantais et non pas un sujet de choix de politique nationale, est tout simplement décalé de la réalité. Le dialogue doit se poursuivre, les capacités à être force de propositions constructives doivent se poursuivre aussi, mais je voulais donner ces exemples précis de réalité.

Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Très rapidement, Madame le Maire, merci de m'accorder la parole alors que je n'étais pas inscrite.

Je voudrais dire qu'il y a deux niveaux : un niveau local et un niveau plus général, effectivement, par rapport au sujet des migrations. En ce qui concerne la gestion locale, très clairement, je pense que la Ville de Nantes, et vous particulièrement, Madame le Maire, vous avez eu une attitude responsable, c'est-à-dire une attitude qui consistait, d'une part, à n'accepter l'évacuation du square Daviais que lorsqu'il y aurait des solutions de relogement, tout en étant très claire au moment de Leloup-Bouhier, pour ne pas constituer un appel d'air. Je soutiens donc entièrement votre position.

Par contre, sur un sujet extrêmement délicat, extrêmement complexe comme celui des migrations, je trouve, et je tenais à intervenir pour le dire, qu'il y a des propos un peu irresponsables qui sont tenus, de part et d'autre. Je suis en particulier un peu atterrée parce

IV – 85

que d'un côté, j'entends M. Dantec dire qu'il y a 100 000 migrants qui arrivent dans toute l'Europe. Il y en a quand même beaucoup, beaucoup plus, dans toute l'Europe !

M. DANTEC, Conseiller municipal – Des entrées illégales.

Mme MEYER, Conseillère municipale – J'entends bien. Le problème des entrées illégales... Je ne vous ai pas interrompu, alors que j'étais un peu choquée par vos propos. Le problème des entrées illégales, de toute façon, c'est qu'elles sont assez difficilement calculables. Mais enfin, il y en a effectivement beaucoup plus.

Deuxième argument : j'entends dire en même temps, et ce sont effectivement des problèmes qui vont sans doute se poser, il y aura des migrations climatiques qui vont entraîner des millions, voire peut-être des dizaines de millions de migrations dans les trente années qui viennent. Je crois donc que l'on ne peut pas tenir les deux propos en même temps.

Enfin, quand j'entends dire que quelles que soient les raisons des migrants de venir, il faut les accueillir, la seule chose que je dis, c'est que si l'on veut provoquer des réactions populistes et des réactions de rejet, on ne tient pas d'autres propos que cela. J'estime donc que ces propos sont effectivement assez irresponsables, d'autant plus qu'ils sont fondés sur un fondement moral selon lequel ce serait l'Occident qui serait effectivement responsable de tout cela, et je crois que si l'on veut vraiment encourager le populisme, on tient des propos de ce type-là.

(Applaudissements)

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – J'ai plusieurs éléments de réponse à ce que j'ai entendu. Je voudrais d'abord rappeler à M. Grélard que dans ce pays, il y a des compétences et que le droit des étrangers, c'est une compétence de l'État, que le droit d'hébergement d'urgence, c'est une compétence de l'État. Alors quand l'État ne le fait pas, nous prenons nos responsabilités.

Ensuite, pour répondre à Mme Rio au sujet des habitants de Bréa, puisque vous avez précisé que nous n'étions pas en contact avec eux, je voudrais démentir, puisqu'avec ma collègue Catherine Choquet, nous avons reçu six fois le collectif de Bréa. Pour preuve, vous pourrez vous renseigner, puisqu'une des habitantes de Bréa est une ancienne de nos collègues, qui siégeait au Conseil municipal et qui était dans vos rangs, dans votre groupe politique. Depuis le début, nous avons tenu et mis au courant les habitants de Bréa de tout ce qui se passait à Bréa. Nous les avons reçus, nous avons entendu leurs inquiétudes et nous les avons rassurés. Je pourrai vous faire passer, Madame Rio, le dernier mail que j'ai reçu d'un de leurs représentants, qui remerciait la Ville pour les échanges que nous avons eus depuis le début de l'occupation.

Ensuite, je n'ai pas très bien compris les positions entre l'intervention de Mme Garnier, qui nous dit qu'il fallait mettre les personnes à l'abri et l'intervention de Julien Bainvel, qui nous dit tout le contraire.

(Protestation de M. Bainvel)

Il a dit qu'il fallait faire un rapport de forces avec l'État, que nous avons été trop tôt, que la temporalité était trop rapide. Excusez-moi, lorsque j'entends cela, moi, j'entends qu'il ne fallait pas les mettre tout de suite à l'abri.

Mme le MAIRE – Merci. Plusieurs choses... J'avais prévenu, je suis désolée pour ceux qui relèvent la main, que je ne redonnerais pas la parole après l'intervention du rapporteur de la délibération.

Plusieurs éléments... Premièrement, Monsieur Grélard, vous nous disiez tout à l'heure : je n'ai pas compris pourquoi vous étiez intervenus si tard sur la mise à l'abri, et Monsieur Bainvel, vous nous dites que nous sommes intervenus trop tôt sur la mise à l'abri. Je le dis sans malice, parce

IV – 86

que cela a été une vraie question. Je le dis avec beaucoup de sérieux, parce que je comprends totalement la question de Julien Bainvel, la question de la stratégie dans le dialogue exigeant avec l'État. Monsieur Bainvel, je vous le dis, je partage votre question. Je ne partage pas votre réponse, pour une raison simple, qui est qu'à un moment donné, quand cela fait des semaines que cela dure, bientôt des mois, j'assume d'avoir fait primer la dimension humaniste sur la bataille politique. C'est un choix délibéré et assumé comme tel, mais je partage la question.

Par contre, je le dis de manière très franche, Madame Garnier, je ne comprends absolument pas votre position. Vous ne pouvez pas vous cacher sur ce sujet, vous ne pouvez pas vous dérober. Vous êtes vice-présidente de la Région Pays-de-la-Loire. Où étiez-vous, cet été, quand nous avons ouvert un gymnase pour les mettre à l'abri le 1^{er} août ? Vous auriez pu faire le choix, personnellement, en tant que vice-présidente en charge des sports et de la culture, de dire : la Ville met à disposition un gymnase, la Région le fait aussi. Où étiez-vous, à la mi-août, quand, avec Aïcha Bassal, Abbassia Hakem, Jean-Paul Huard, Marie-Annick Benâtre, chaque jour, chaque jour, avec les équipes qui nous accompagnent, nous cherchions des solutions ? Vous avez fait un choix délibéré, en tant que vice-présidente de l'exécutif régional, de vous cacher sur ce sujet. Alors, quand on ne fait rien, on ne donne pas de leçon. C'est votre choix, vous avez fait le choix de vous dérober sur ce sujet. Vous le faites à nouveau aujourd'hui, puisque vous prenez la décision de ne pas voter cette délibération.

Je vais vous dire une chose : quand j'entends qu'une partie des élus de cette assemblée refusent de prendre leurs responsabilités sur ce sujet, que ce soit en votant oui ou en votant non, mais refusent de se prononcer, vraiment, le sentiment qui m'habite est celui de la tristesse, parce que Nantes, ce n'est pas cela. Moi, je crois à l'histoire des villes. Je crois à la grande histoire des villes, celle qui dépasse les générations d'élus ou d'habitants qui se sont succédé, et la grande histoire de Nantes, c'est de toujours avoir été en questionnement, en lucidité, quand nous avons assumé les parts sombres de notre histoire, comme nous avons regardé un certain nombre de sujets douloureux. Alors, je salue, et je le dis, la position d'Hervé Grélard, qui nous dit qu'il va voter cette délibération, parce que je crois que sur ces sujets, on ne peut pas se cacher, on ne peut pas se dérober. On peut avoir des convictions différentes, c'est bien naturel, surtout sur des sujets aussi complexes, aussi sensibles.

Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui se battent à nos côtés, qui se battent à mes côtés depuis maintenant des mois. Je veux saluer l'ensemble des membres du comité de suivi, par exemple, le Secours populaire, le Secours catholique, extrêmement actifs à nos côtés, qui font des propositions concrètes. Je salue le représentant du Secours catholique, Jacques Bourron, et tous ceux qui les accompagnent qui, avec nous, chaque jour, cherchent des solutions, l'évêché, le diaconat protestant, les Bienveilleurs de Daviais, l'ensemble de l'intersyndicale... Je n'en cite que quelques-uns, je ne cite pas l'ensemble des acteurs. Ils sont trop nombreux. J'aurais pu citer Médecins du monde, la Cimade, une partie de celles et ceux qui sont engagés dans notre Cantine, etc. Je les cite parce qu'avec nous, ils cherchent des solutions. Je salue l'initiative de Territoires 44. J'ai rencontré son président. Nous nous sommes mis d'accord sur une manière de travailler.

Oui, le sujet est difficile, mais je crois que là, c'est la force de nos convictions qui est mise à l'épreuve. C'est que chaque matin, quand nous regardons nos enfants ou petits-enfants, au fond de nous-mêmes, on sait qu'il n'y a pas de décalage entre ce que l'on dit et ce que l'on fait. Moi, je suis fière de diriger une ville dans laquelle 40 000 personnes ont signé une pétition pour appeler à la demande supplémentaire de places en CADA. J'assume la partie moins évidente qui va avec ces positions. Oui, j'assume d'avoir ordonné la fermeture du Jardin des Fonderies ce week-end, parce que comme j'ai dit que nous mettrions à l'abri 700 personnes, j'ai dit, dans le même temps, qu'on ne tolérerait plus aucune occupation sauvage sur l'espace public.

IV – 87

Je voudrais effectivement remercier les Nantais, Madame Rio, celles et ceux qui ont été patients dans les gymnases, les rassurer sur le fait que le processus va continuer, et j'en ai décrit une partie aujourd'hui. Je crois vraiment que toutes celles et ceux qui se sont mobilisés à leur manière ont donné le plus beau visage de notre ville. Je crois que nous n'avons aucune leçon à donner sur ces questions, mais que par contre, nous avons une obligation, un impératif : c'est qu'entre ce que l'on raconte dans une assemblée, ce que l'on raconte dans nos engagements et ce que l'on fait concrètement, il n'y ait pas de décalage.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite à voter cette délibération.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Pardonnez-moi, mais comme vous m'avez mise en cause directement, vous me permettez de vous répondre, parce que jusqu'à maintenant, nous n'étions pas d'accord sur tout ce que nous avons pu entendre, mais il y avait au moins une forme de responsabilité de chacun et de sérénité dans les débats.

Or là, vous attendez la fin de nos échanges pour me mettre en cause directement. C'est d'une élégance, Madame le Maire, que je salue ! Si vous avez des choses à me dire, venez me les dire et surtout, assumez, assumez votre politique, Madame le Maire, et ses conséquences. Allez les assumer ! Arrêtez d'aller chercher des responsables qui n'en sont pas et qui n'ont aucune compétence, et vous le savez parfaitement, dans ce domaine-là. Arrêtez d'aller chercher le Conseil régional des Pays-de-la-Loire et arrêtez d'aller chercher (et d'ailleurs vous n'allez pas beaucoup le chercher, curieusement,) le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Vous êtes charmante, avec vos attaques personnelles, mais moi, j'aimerais bien que vous alliez attaquer aussi le maire de Batz-sur-Mer, qui est socialiste, qui est de votre famille politique, et qui refuse aujourd'hui d'accueillir 100 migrants sur son territoire. Il y a un moment où le double langage permanent, où l'on attaque la droite et où l'on n'attaque pas la gauche, alors que, comme l'a dit Marc Reneaume, c'est un sujet pour lequel nous sommes tous sensibles à la détresse de ces personnes, qui est un sujet qui n'est pas de droite et qui n'est pas de gauche... Simplement, assumez les conséquences de votre politique au lieu d'aller chercher des responsables ailleurs. Je crois que c'est la moindre des choses.

Deuxième chose. J'ai écouté attentivement les propos du sénateur Ronan Dantec, qui nous dit qu'il y a 80 000 personnes (je partage les réserves exprimées par Madame Meyer sur ce sujet) qui arrivent illégalement sur le territoire européen. Vous avez bien dit européen, Monsieur Dantec ?

M. DANTEC, Conseiller municipal – Ce sont les chiffres de Frontex.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Si nous, nous en sommes aujourd'hui entre 2 000 et 3 000, ce que nous pouvons raisonnablement penser, cela veut dire que Nantes accueille à elle toute seule sur son territoire 4 % des migrants qui arrivent en Europe. Je veux bien qu'il n'y ait pas de situation exceptionnelle à Nantes, mais cela peut peut-être nous faire un tout petit peu réfléchir à la situation que nous sommes en train de vivre.

Enfin, dernier point, Madame le Maire, parce que vous avez beaucoup parlé des migrants du square Daviais que vous êtes en train, tant bien que mal, de reloger, mais vous avez refusé de répondre à ce que nous allons faire avec les 30 à 40 personnes qui arrivent chaque jour. Cela fait donc à peu près 1 000 personnes par mois et pour celles-ci, il va bien falloir aussi s'occuper de cette situation et avoir une visibilité sur ce que vous voulez faire. Ce n'est pas la question de ce qui se passe aujourd'hui, c'est la question de ce qui va se passer dans quelques semaines, dans quelques mois, sur le territoire nantais. Et là-dessus, nous regrettons de ne pas vous entendre, Madame le Maire, parce que c'est une vraie question. Nous l'avons vu avec les Fonderies et nous le verrons encore.

IV – 88

Mme le MAIRE – Merci. Plusieurs choses. D’abord, je ne crois pas que vous puissiez être surprise de mon intervention sur votre responsabilité de vice-présidente, puisque je vous l’ai déjà dit au Conseil métropolitain la semaine dernière. Je m’étonne donc de votre surprise.

Ce n’est absolument pas une question droite/gauche. Absolument pas ! La preuve en est que ce matin, nos équipes étaient en visite à la Ville d’Ancenis pour regarder comment nous pouvions travailler. Le sujet n’est donc pas partisan. Le sujet est la responsabilité de chacun. Quand on parle et que l’on est en situation d’agir, je considère que l’on doit s’évertuer à une certaine cohérence. Par conséquent, je redis que vous auriez pu faire le choix, comme vice-présidente de l’exécutif régional en charge de la culture et des sports, de prendre vos responsabilités, comme nous l’avons fait. Je regrette profondément que nous n’ayons pas pu nous retrouver sur ce sujet pour faire des propositions concrètes. C’est votre choix, mais entendez, Madame Garnier, que quand on ne fait rien, concrètement, c’est forcément plus compliqué de pouvoir ensuite avoir une expression qui engage un peu de force et de compréhension.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, c’est qu’une fois encore, nous, nous allons aller au bout de cette démarche volontariste. Au total, depuis le début des démarches, entre cette délibération et celle qui sera présentée à la fin, cela représente à peu près 4 millions. Si vous partagez le fait que c’était nécessaire, eh bien, votez cette délibération ! Vous nous dites qu’il fallait le faire, que nous sommes humanistes, Monsieur Reneaume nous dit que nous sommes d’accord sur tout. Alors, chers collègues, engageons-nous sur cette délibération !

La dernière chose que je voudrais dire sur cette question, c’est que nous avons évoqué, les uns et les autres, les associations qui sont mobilisées, les collectifs qui sont mobilisés. Et pour conclure et avant de mettre cette délibération aux voix, je voudrais aussi saluer les Nantais, qui, pour certains, ne sont dans aucune association, dans aucun réseau, mais qui, à titre personnel, à titre bénévole, pour certains, logent des migrants, pour d’autres, ont contribué à proposer un certain nombre de repas. Vraiment, je le redis, je crois que le visage de Nantes, c’est celui-là. Bien sûr, il y a des réactions, et cette décision, nous la prenons en toute conscience, nous l’assumons en toute conscience.

Je peux vous garantir que cet épisode aura été un vrai moment d’enseignement, de la théorie à la pratique, du dire au faire, à quel endroit et avec qui, quand il s’agit de passer à l’action, sur qui l’on peut compter. Je vous garantis que cela aura été un moment extrêmement révélateur, de ce point de vue là.

Je mets la délibération aux voix.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Pardonnez-moi, Madame le Maire, mais si nous ne votons pas cette délibération, puisque cela semble générer des cris d’orfraie dans cette assemblée, c’est uniquement parce que nous n’avons pas de réponse sur ce que vous ferez avec ces 1 000 personnes migrantes qui arrivent par mois sur le territoire nantais. Là-dessus, vous semblez obstinément décidée à ne pas répondre.

Mme le MAIRE – Deux mots : vous ne pouvez pas, d’un côté, comme l’a fortement dit Julien Bainvel, dire : attention, vous êtes en train de vous substituer à l’État, puisque tels sont vos propos... Vous savez donc comme nous que cette politique appartient à l’État. Par conséquent, Madame Garnier, je vous invite à poser la question que vous posez au ministère de l’Intérieur qui est en charge de ce sujet. Ma réaction est extrêmement simple !

(Brouhaha dans la salle)

Mme le MAIRE – Chers collègues je redis deux mots et ensuite, je mets aux voix, parce que je crois que le débat avait plutôt bien commencé et je ne voudrais pas... Je l’ai dit tout à l’heure, mais je me sens obligée de le redire : dans ce pays, la politique d’asile appartient à l’État et heureusement ! Est-ce que vous imaginez une seule seconde la situation de notre pays

IV – 89

si la politique migratoire pouvait être décidée à l'échelle d'une Ville ? Et vous imaginez alors les différences de position entre Nantes et d'autres Villes, évidemment... Cette question est déterminante. Je suis abasourdie de voir que nous ne pouvons pas au moins nous retrouver sur ce qui est simplement la loi, dans ce pays. La loi, dans ce pays, c'est qu'il y a une politique d'asile définie.

Je dirai un dernier mot parce que nous n'en avons pas beaucoup parlé et que pour moi, c'est important. Nous sommes, les uns et les autres, concentrés sur la question de la mise à l'abri, parce que c'est l'urgence, parce que c'était l'urgence humanitaire. Et pourtant, cette mise à l'abri ne suffit pas. Je pense à la question de l'apprentissage du français, déterminante, prioritaire. Je pense à la question de l'accompagnement en matière d'insertion et d'emploi, déterminante, prioritaire. Je le cite aujourd'hui parce que l'urgence nous a amenés bien évidemment à agir d'abord sur la mise à l'abri, et je crois, je le répète, que c'était notre responsabilité profonde de le faire. Il n'en demeure pas moins que si nous voulons créer les conditions d'une intégration réussie, ces questions se posent. Elles ont d'ailleurs été évoquées dès le premier comité de suivi avec les associations et les collectifs qui étaient autour de la table. Je souhaite donc, dans les semaines et les mois à venir, que nous puissions aussi, sur ce sujet, à nouveau, sur notre territoire, être force de proposition.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de P. Rio, M. Reneaume, B. Roussely, A-S Guerra, B. Krysmann, S. Houël, R. Hamel, L. Garnier, J. Bainvel, G. Richard, B. Stekr-Ridel, X. Fournier.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Égalité réelle : rapports annuels 2017 – Présentation – Politiques publiques « lutte contre les discriminations », « égalité femmes – hommes », « migration – intégration »

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. C'est la première fois, mes chers collègues, que les quatre rapports annuels de politiques publiques « lutte contre les discriminations », « égalité femmes – hommes », « migration – intégration » et « accessibilité universelle » sont présentés lors d'une même séance de Conseil municipal, pour démontrer, s'il en était encore besoin, les avancées en matière d'égalité réelle.

En effet, notre ambition, ici, à Nantes, est de réduire les inégalités en luttant contre toutes les formes de discrimination. C'est aussi agir en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de compétence. C'est mener une politique volontariste en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères, et Mme le Maire vient de donner quelques éléments et quelques pistes en la matière, et enfin, c'est construire une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap. C'est bien notre singularité d'y travailler, de l'afficher et d'en faire un enjeu de transversalité.

Au cœur du « vivre ensemble », l'égalité, telle que nous la portons dans notre Ville, se doit d'être réelle, c'est-à-dire qu'elle soit vraiment vécue concrètement par chacune et par chacun et ceci, tout au long du parcours de vie. En effet, l'égalité réelle se traduit dans les actes, doit se traduire dans les faits, doit se traduire sur le terrain, et ceci, par des progrès constants et réguliers.

Les quatre politiques publiques que je vais vous présenter avec mon collègue Benoît Blineau fondent l'action que nous portons en matière d'égalité dans l'ensemble des politiques publiques. L'égalité réelle constitue donc un principe actif de l'ensemble de nos politiques, tant dans sa dimension externe que sa dimension interne.

IV – 90

Le premier rapport concerne la politique publique de prévention et de lutte contre les discriminations, puisqu'il est essentiel de lutter contre les discriminations pour prévenir les ruptures d'égalité. Dans ce champ, notre action est d'intervenir sur l'ensemble des domaines de discrimination comme l'emploi, par exemple, mais c'est aussi mieux prendre en compte les publics discriminés en permettant de libérer la parole et de mieux les accompagner, grâce à des acteurs relais.

Depuis 2015, nous sommes engagés dans une démarche globale nommée « AntidiscrimiNantes », avec pour objectif de mieux accompagner les publics discriminés. Pour cela, nous avons fédéré un réseau d'acteurs et de citoyens qui sont mobilisés pour faciliter l'expression des discriminations et des personnes discriminées et en 2017, nous avons lancé la plateforme d'appel avec un numéro unique appelé « AllôNantes discriminations », à la fois pour écouter, pour informer et pour orienter le public vers des acteurs relais qui sont spécialisés dans l'accompagnement.

Dans le domaine de l'emploi, où l'on sait que les discriminations restent importantes, nous avons renforcé les partenariats avec les entreprises et avec l'ensemble des intermédiaires à l'emploi, en lien avec Nantes Métropole, et en 2017, la Maison de l'emploi a organisé un atelier à destination des entreprises et des chercheuses et chercheurs d'emploi pour aborder notamment les questions qui dérangent liées à l'âge, aux origines, à la maternité ou au handicap. Et parce que l'on sait que la première discrimination commence dès l'accès au stage de troisième, nous nous sommes également engagés dans l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement global afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et faciliter le contact des élèves avec le monde professionnel. Nous agissons aussi pour garantir l'égalité de traitement en interne, et ce sont notamment les actions qui sont portées par notre collègue Olivier Chateau qui ont permis, en 2017, une nouvelle fois, d'obtenir le label « Diversité ».

En 2018, les actions se poursuivent. Elles sont renforcées dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations qui est porté par notre collègue Myriam Naël, aux côtés de Nantes Métropole, aux côtés de l'État et des autres acteurs locaux, avec un éclairage nouveau que nous avons obtenu, qui a été apporté par l'association Tissé Métisse, notamment sur la question des femmes dans les quartiers de la politique de la ville.

Le deuxième rapport est le rapport « égalité femmes – hommes ». Avec ma collègue Sonia Meziane, qui est en charge de ce dossier, notre objectif est d'agir dans tous les domaines de compétence de la Ville, en complémentarité avec les actrices et les acteurs du territoire ainsi qu'avec des citoyens et des citoyennes engagées, notamment dans le cadre du Conseil de l'égalité femmes – hommes. Notre action porte sur le droit à la ville, de jour comme de nuit, sur l'entrepreneuriat au féminin et l'égalité en entreprise, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, sur la sensibilisation dès le plus jeune âge et la prévention chez les jeunes et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

En 2017, nous avons mené deux actions pour le droit à la ville. D'une part, avec mon collègue Benjamin Mauduit, nous avons engagé « les diagnostics en marchant » en nous appuyant à la fois sur le Conseil de l'égalité femmes – hommes et sur le Conseil de la nuit. Ces diagnostics ont permis de lancer les premières bases d'une réflexion qui vise à agir pour l'égalité des femmes et des hommes sur l'espace public, la nuit. D'autre part, avec mon collègue Ali Rebouh et dans le cadre de la démarche « Nantes, terrain de jeux », nous avons également favorisé les pratiques sportives libres des femmes sur l'espace public et mis à l'honneur la pratique du sport chez les filles, notamment par la manifestation « Sportez-vous bien, les filles ! »

Concernant notre engagement en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et au-delà du soutien au dispositif « téléphone grave danger », des sensibilisations ont été menées auprès de nos agents. L'année 2017 a aussi marqué une étape clé dans le lancement

IV – 91

du projet de centre post-traumatique, un engagement fort du mandat, qui fera l'objet d'une délibération spécifique que je vous présenterai tout à l'heure, parce que nous avons mené, au cours de cette année 2017, un travail de diagnostic et de concertation avec l'ensemble des actrices et des acteurs, qui a permis de définir notamment les missions de ce futur centre et de fédérer autour de ce projet.

L'égalité femmes – hommes, c'est aussi promouvoir la place des femmes dans le monde du travail et pour cela, nous avons porté deux actions en 2017 : la première, avec mon collègue Pascal Bolo, sur l'entrepreneuriat féminin, avec des actions de sensibilisation, de communication et d'accompagnement des entrepreneurs, et la deuxième action, avec mon collègue André Sobczak, sur l'égalité professionnelle, notamment en soutenant le projet « NégoTraining », qui aide les femmes à prendre confiance et à négocier leur salaire.

Dans le cadre de notre action auprès des jeunes, nous avons poursuivi, avec ma collègue et voisine Marie-Annick Benâtre, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge, en luttant contre les stéréotypes, grâce notamment à l'intervention des infirmières scolaires de la collectivité et également, pour agir contre l'alcoolisation massive des jeunes. C'est aussi prévenir la violence faite aux femmes. C'est pour cela que nous avons déployé une campagne de prévention « Marre des soirées PLS » dès 2016, mais qui a été reconduite en 2017.

Comme chaque année, ma collègue Élisabeth Lefranc a établi un rapport de situation qui permet de mesurer l'impact des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans notre collectivité et en 2018, nous poursuivons l'action sur la place des femmes dans l'espace public, avec une volonté d'intégrer les préconisations qui sont issues de la démarche, de manière expérimentale, dès la conception des aménagements de projets urbains. Nous poursuivons la démarche « Sportez-vous bien, les filles ! » ainsi que l'opération « NégoTraining ». Nous entrons dans la phase opérationnelle du centre post-traumatique pour les femmes victimes de violences.

Le troisième rapport porte sur la politique publique « migration, intégration et diversité ». À Nantes, nous favorisons l'intégration, l'accès aux droits et la citoyenneté des étrangers avec la reconnaissance des diversités culturelles qui la fondent et ce, en lien avec le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, qui est sous le pilotage de ma collègue Nathalie Blin. Cette politique publique est d'autant plus importante à concevoir aujourd'hui, mais cela vient d'être dit, et surtout, à consolider demain, au regard de l'actualité que je vous ai présentée et dont nous venons de parler.

Face aux enjeux de l'immigration, cette politique publique « migration, intégration et diversité » que nous menons ici, à Nantes, a toujours reposé sur trois fondamentaux. Le premier est la promotion d'un territoire d'hospitalité, le deuxième est la construction d'une ville inclusive et non discriminante et le troisième est la cohésion sociale.

Pour favoriser l'intégration, une de nos actions est de mieux accueillir, de mieux informer et donc, d'offrir une orientation de qualité aux nouveaux Nantais. Pour cela, une nouvelle version du guide d'accueil à l'usage des résidents étrangers a été travaillée en 2017, suite à une évaluation participative qui a mobilisé plus de 20 acteurs relais et de nombreux bénéficiaires. Son ambition est d'être au plus proche des parcours, en s'inspirant évidemment des situations vécues. Nous sommes bien là dans l'expertise d'usage.

Un autre enjeu majeur et pierre angulaire de l'intégration est évidemment l'apprentissage du français. En 2017, nous avons impulsé, en partenariat avec l'État et Nantes Métropole, une coordination locale des acteurs de la formation linguistique pour faciliter l'accès aux formations, améliorer l'accueil et acquérir une connaissance plus fine des besoins. Deux offres de formation ont d'ores et déjà été développées et plus de 50 personnes ont été formées.

IV– 92

Dans l'accès facilité à nos services, deux dispositifs d'interprétariat sont mis en œuvre : une plate-forme d'interprétariat téléphonique, qui permet de traduire 110 dialectes et langues en complément de celui qui est proposé par l'Association Santé migrants de Loire-Atlantique, qui est un partenaire de la Ville et qui intervient plus spécifiquement dans le champ de la santé, de l'éducation et du social. Pour mieux connaître et mieux répondre aux besoins des personnes, nous sensibilisons nos agents au droit des étrangers afin de mieux les outiller.

2017 a également été l'année de la remise officielle à Mme le Maire de l'« Encyclopédie des migrants ». Plus de 50 nantaises et nantais ont participé à ce projet, dont l'objectif est de reconnaître la place des personnes migrantes dans notre société.

S'agissant des suites, en 2018, nous avons poursuivi et nous continuons à poursuivre notre action. Nous allons engager la mise en œuvre expérimentale de lieux d'accueil et d'orientation dans le cadre de la démarche linguistique. 2019 sera l'année de la sortie de la nouvelle version du guide à l'usage des résidents.

Comme vous le pouvez le voir, chers collègues, le bilan de notre action en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité entre femmes et hommes et de migration intégration, qui contribue à l'égalité réelle, est riche et important.

Avant de laisser la parole à notre collègue Benoît Blineau, j'en profite pour remercier sincèrement la mission « égalité », sa directrice, Valérie Alassaunière et l'ensemble des collègues qui ont mis ces actions en œuvre et qui ont participé à la réalisation de ces rapports.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, la délibération qui vient de nous être présentée par Aïcha Bassal traite de l'égalité réelle, et je voudrais en profiter pour mettre l'accent sur deux conseils nantais : le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Ce sont deux instances de dialogue citoyen à la nantaise, centrées chacune sur une politique publique. C'est un peu comme les rencontres de quartiers, mais au lieu d'être dans une approche géographique, on est dans une approche thématique, qui est toujours dans une logique de gouvernance ouverte où les élus prennent les décisions avec l'éclairage des citoyens, qui sont les bénéficiaires de nos politiques publiques. Ces deux conseils réunissent des Nantais et des associations pour construire, avec la municipalité, des politiques publiques plus justes, plus efficaces en matière d'égalité réelle, c'est-à-dire l'égalité qui se traduit dans les faits, l'égalité dans le vécu et dans le quotidien. Je cite également le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, dont Benoît Blineau parlera dans quelques instants. Mais pour revenir aux conseils nantais dont je souhaite parler, le CNCE a fêté ses 10 ans cette année et le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une nouvelle instance, créée depuis 2015 dans le cadre de ce mandat et dans le cadre du renouvellement du dialogue citoyen.

Je pense qu'il est maintenant acquis que pour faire mieux, autrement, plus juste, il convient de travailler l'action publique en mode ouvert et collaboratif. Ce n'est pas juste pour aligner des mots qui font plaisir : c'est parce qu'au travers d'un dialogue continu, on construit, avec les citoyens, les associations et les experts, les décisions publiques qui doivent répondre aux attentes de nos concitoyens.

Quelques exemples pour illustrer les travaux du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Aïcha est entrée dans les détails et je passerai donc rapidement. Je pense en particulier à ce que nous avons appelé le « droit à la ville », qui est au cœur du contrat social, dans l'absolu, et qui, dans le cadre du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, s'est assuré de l'application de ce droit de jour comme de nuit, avec un travail notamment dans

IV – 93

un atelier qui s'est appelé « agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes la nuit sur l'espace public » et également, dans le cadre des pratiques sportives des femmes. Deuxième exemple, l'égalité professionnelle, en favorisant l'entrepreneuriat des femmes, mais également, en favorisant la capacité à négocier les salaires chez les femmes.

En ce qui concerne le CNCE, le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, je souhaite souligner deux points marquants. D'abord, le fait que le CNCE place les Nantais étrangers au cœur de son comité d'animation et que le CNCE permet aux personnes étrangères résidant à Nantes d'exercer une citoyenneté active en contribuant aux politiques publiques municipales.

Pour ce qui concerne les travaux sur la question de l'intégration, de l'accès aux droits et de la citoyenneté des étrangers, le recours possible des agents de la ville à l'interprétariat téléphonique est l'un des exemples de ce que nous avons pu mettre en place dans le cadre du CNCE, de même que l'accès à l'apprentissage de la langue française, qui est un enjeu majeur pour la question de l'intégration. Autre exemple, une réédition prochaine du guide d'accueil pour les mois à venir. Une démarche expérimentale de soutien aux citoyens a également été mise en place, ce que l'on a appelé « les citoyens relais », qui souhaitent participer à l'aide à ces personnes étrangères habitant dans cette ville. Ils ont évidemment participé à la refonte du portail Internet et nous les incitons, et ils le font, à participer à tout le reste de la démarche de dialogue citoyen, puisqu'il ne s'agit pas de les mettre dans un coin, uniquement et exclusivement sur les sujets qui les concernent en tant qu'étrangers, mais également sur les sujets qui les concernent en tant que Nantais, donc tout le reste du dialogue citoyen.

En somme, pour nous, ces dispositifs de participation civique sont deux modalités qui favorisent la citoyenneté active et qui favorisent, au niveau local, le maintien de la république au quotidien.

Merci, Madame le Maire.

Mme le MAIRE quitte la présidence.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. La parole est à Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Monsieur Bolo. Juste un mot de complément sur la politique publique portée par Aïcha Bassal et dont elle vient de nous faire le rapport. Je voudrais rappeler la démarche interne sur le sujet, que nous portons avec Élisabeth Lefranc, sur la lutte contre les discriminations et justement, la promotion de l'égalité, avec toute l'action en interne qui est menée auprès des agents et avec les agents de la collectivité. Nous venons, à ce titre, de renouveler le CCIEDM, le Conseil consultatif interne « égalité, diversité, mixité ». J'en profite vraiment pour remercier les agents volontaires qui s'impliquent dans cette démarche d'amélioration continue de nos dispositifs de lutte contre les discriminations. Merci aussi à celles et ceux qui, au sein du Conseil consultatif, s'inscrivent dans le groupe de sensibilisation, qui vont faire les démarches de former et de sensibiliser leurs collègues aux questions de discrimination. Nous avons d'ailleurs une formation « égalité au travail » qui a été mise en place à destination de tous les nouveaux agents, à laquelle les membres du groupe de sensibilisations participent. Nous disposons également d'une cellule d'écoute interne sur le sujet et nous sommes donc engagés, comme le rappelait Aïcha Bassal, dans une démarche de labellisation, avec le label « diversité » que nous avons obtenu. Et nous candidapons en 2019 pour obtenir le label « égalité » pour avancer encore et progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le travail de la Ville de Nantes et de la Métropole est donc particulièrement reconnu. Il n'y a presque pas une semaine sans que d'autres collectivités viennent s'inspirer des démarches que peuvent avoir la Ville et la Métropole. La semaine dernière encore, la Ville de Bordeaux venait

IV – 94

voir comment nous faisons, comment nous travaillons sur cette question de la labellisation et du travail de lutte contre les discriminations. Je crois que nous pouvons nous réjouir d'être ainsi reconnus au plan national comme particulièrement à la pointe dans ce domaine.

Sur la situation de la lutte contre l'homophobie, qui est une discrimination particulière, je voudrais aussi saluer le travail avec l'association L'Autre Cercle, avec laquelle nous avons travaillé à une exposition, qui a eu lieu à Nantes Métropole et également au CCAS, qui a été très suivie au CCAS, qui sera itinérante et qui va tourner dans les différents services de nos collectivités. Je souligne aussi le travail que nous développons avec Nosig, puisqu'il y a vraiment un partenariat à nouer pour continuer à avancer sur la lutte contre l'homophobie au travail.

Je tenais donc juste à compléter nos dispositifs et à rappeler qu'en interne, nous faisons un vrai travail, avec Katell Favennec, sur cette question de la lutte contre l'homophobie, à la fois sur les politiques publiques et en lien avec les politiques internes. Nous travaillons d'ailleurs au développement d'un jeu de société qui était dans les entreprises privées, mais qui va être développé grâce à l'implication des services de la collectivité, pour les services publics. Nous aurons donc un jeu de société qui permettra de travailler sur cette lutte contre les discriminations et d'expliquer, de faire de la pédagogie sur les moyens de lutter et d'intervenir. J'en profite donc pour remercier la direction « qualité de vie et santé au travail », parce qu'elle est très impliquée dans cette politique.

Voilà, Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Olivier. Sonia Meziane.

Mme MEZIANE, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, je vais faire court, parce que je crois que nous sommes tous fatigués et qu'il nous reste quelques délibérations à voter.

Quoi qu'il en soit, les engagements du mandat sur la question de l'égalité femmes – hommes sont ambitieux et ils s'intègrent de manière transversale dans tous, vraiment tous nos domaines de compétence, nous venons de le voir. De plus, comme vous pouvez le constater, nous avançons en complémentarité avec tous les acteurs, car bien évidemment, la réussite de cette politique publique repose essentiellement sur la mobilisation des secteurs institutionnels, mais aussi économiques, culturels et associatifs. En effet, on ne s'engage pas pour la promotion et le développement de l'égalité sans consulter les acteurs de terrain. Ainsi, notre plus-value, et Aïcha Bassal peut le dire, a été de nous appuyer à la fois sur le Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur les associations, dans toute leur diversité.

Je ne citerai pas toutes les actions, parce que cela a été fait par Bassem, et c'est très bien : je ne ferai pas de redondances et vous endormir. Je vois que vous commencez à être fatigués. Mais je voulais quand même vous dire que je suis fière, en tant que conseillère municipale en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, d'être mobilisée dans une Ville comme Nantes, qui fait réellement avancer les choses.

Nos engagements en faveur de l'égalité réelle sont au cœur de ce projet ambitieux. Je me souviens que ce projet n'a pas été mis en place en 2015, mais en 2014, parce que nous en parlions et qu'une délégation devait être créée, ce qui a été fait. Comptez donc sur ma détermination (je reviens, enfin, après une petite pause personnelle) et sur mon volontarisme pour continuer avec vous, mes chers collègues, à faire avancer cette belle cause de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie de votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci beaucoup, Sonia. S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix cette prise d'acte. Il paraît qu'il faut que nous votions même quand nous prenons acte.

IV– 95

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'est idiot, mais il semble qu'il y ait des jurisprudences stupides en la matière. Nous prenons donc la précaution : qui peut le plus, peut le moins, que voulez-vous que je vous dise...

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE reprend la présidence.

M. BLINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Égalité réelle : rapport annuel 2017 – Présentation – Politique publique d'accessibilité universelle

M. BLINEAU, Adjoint – Je suis très très heureux de vous présenter le rapport d'accessibilité universelle. Je vous invite vraiment à lire ce rapport de façon méthodique et sérieuse et je voudrais surtout que vous fassiez attention aux pages 6 et 7, qui retracent un peu le parcours de travail qui est fait par les personnes du Conseil pour l'accessibilité universelle. Par conséquent, si vous prenez le temps, faites attention : cela vous montre qu'il y a un travail qui est mené presque quotidien pour améliorer l'accessibilité universelle à Nantes.

Notre ambition est de faire une ville inclusive, c'est-à-dire que chaque citoyen, chaque personne en situation de handicap puisse avoir le même exercice et exercer complètement sa citoyenneté, comme peut le faire tout un chacun. L'outil, vous le savez, est le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. Il comprend des présidents d'association ainsi que des experts dans différents domaines, comme le design, etc. C'est un conseil qui fonctionne très bien, vraiment. Aïcha, Olivier, etc. exprimaient qu'à Nantes, nous avons un peu d'avance au niveau de l'égalité, mais je crois que le domaine de l'accessibilité universelle fonctionne vraiment bien.

Un des points forts de la politique, à Nantes, c'est bien sûr la mobilité, avec d'abord le schéma directeur d'accessibilité. À Nantes, nous avons relevé 300 km de parcours pour que tout le monde puisse accéder aux lieux et aux établissements recevant du public les plus importants. Ces 300 km ont été étudiés avec chacun des Nantais grâce à l'action de chaque quartier, qui a étudié les points noirs au niveau de ces parcours, ce qui fait que maintenant, nous arrivons à 60 ou 70 % de possibilité de parcours, d'accessibilité sur ces cheminements. Nous allons continuer à travailler pour arriver aux 100 %, afin que chacun puisse aller de chez lui aux différents établissements recevant du public.

Nous allons parler de la TAN : nous avons encore des records à vous présenter, parce qu'à Nantes, nous avons 100 % d'accessibilité au niveau des tramways et des bus et que nous sommes à 80 ou 90 % d'accessibilité au niveau des arrêts. Il reste encore un peu de travail, mais nous nous y employons également.

Nous avons également travaillé sur les grands projets urbains, particulièrement sur la nouvelle gare. Le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle a été associé au Conseil des usagers de l'espace public de Thomas Quéro. Un travail a été réalisé au niveau du parvis de la gare nord, mais également à l'intérieur de la gare, et le travail actif du Conseil nantais a permis d'améliorer l'accès au niveau des ascenseurs, puisqu'il n'y avait pas suffisamment d'ascenseurs qui avaient été prévus. Grâce à l'intervention, entre autres, de Mme Johanna Rolland, nous avons pu arriver à nos fins et faire en sorte que la future gare de Nantes soit très accessible.

Je vous l'avais expliqué aux différents derniers Conseils, la loi de 2005 a demandé à ce qu'en 2015, tout soit accessible au niveau de notre pays. Malheureusement, le retard étant ce qu'il était, le gouvernement a créé des Ad'AP, qui sont des agendas d'accessibilité programmée. Ces Ad'AP demandent à toutes les grandes Villes de se mettre aux normes dans les neuf ans. Nous sommes en 2018. La première date anniversaire était le 25 septembre 2015. Au bout de trois

IV– 96

ans, un premier bilan peut être réalisé. Une grosse progression a été faite, à Nantes, et à la fin de l'année 2019, nous arriverons à près d'un tiers des équipements qui seront entièrement accessibles.

Un travail très intéressant été fait au niveau de la signalétique, un travail qui a été fait par les associations, entre autres avec l'ADAPEI, qui a permis de créer un guide, un catalogue de pictogrammes, qui facilite l'accès à l'autonomie des usagers. Cette signalétique est en quelque sorte une première en France.

S'agissant du parcours éducatif, le travail qui a été effectué en 2017 visait à obtenir une meilleure coordination des acteurs locaux. Nous sommes en 2018, et le rapport porte sur le travail de 2017. Nous avons voté, au dernier Conseil municipal, plusieurs délibérations approuvant l'accord entre les écoles et les différentes associations pour pouvoir faire une meilleure inclusion des élèves nantais.

Un gros travail a également été réalisé au musée d'Arts. Maintenant, c'est la pratique courante. Pour ceux qui étaient hier à l'inauguration de l'exposition, vous avez pu constater l'accessibilité du musée d'Arts.

Le travail qui est fait entre autres par notre collègue Jean-Jacques Moreau au niveau du plan handisport continue.

En 2017, il y a eu un gros intérêt aussi pour l'accessibilité numérique, avec un travail réalisé sur les différents sites pour mettre aux normes les sites de la Ville de Nantes, et beaucoup de travail aussi sur la langue des signes. Il faut noter qu'au CCAS, il y a maintenant une assistante sociale qui peut recevoir en langage des signes, ce qui fait que la communauté des sourds et des malentendants peut désormais venir de façon plus aisée aux différents services du CCAS.

S'agissant de la suite, nous allons poursuivre tout ce travail, avec des objectifs très précis.

Je voudrais remercier les différents adjoints et conseillers municipaux qui travaillent aussi dans chacun de leur secteur, parce que c'est une politique très transversale et que chacun travaille énormément pour ce qui concerne le handicap. Je remercie des gens comme Ali Rebouh, qui sont à l'écoute du monde du handicap pour différentes actions, David Martineau, à la culture, avec qui je travaille également sur l'APAJH, et je voudrais faire vraiment un remerciement spécial à Alassane Guissé, parce que nous avons une première, avec Alassane, à savoir réussir à amener de jeunes handicapés dans d'autres pays d'Europe. Grâce à l'association T'cap et un plan Erasmus, Alassane a mis en place une possibilité pour de jeunes handicapés d'aller à l'étranger. Nous voudrions continuer ce travail, de façon à ce que les jeunes handicapés puissent également bénéficier des différents processus pour pouvoir se rendre à l'étranger.

Merci pour votre écoute.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je crois qu'il faut souligner que la Ville de Nantes a établi son Ad'AP, c'est-à-dire son agenda d'accessibilité programmée, à partir d'une double approche, qui est tout de même intéressante, une approche globale et une approche concertée.

Une approche globale, cela signifie que le problème a été vu dans son ensemble et non pas seulement à partir de cas particuliers. Première remarque : cet agenda est établi sur neuf ans et, comme l'a rappelé M. Blineau, nous faisons déjà le point au bout de trois ans. Nous suivons donc de façon très précise le programme établi. Deuxièmement, cette accessibilité concerne l'ensemble de la vie sociale, c'est-à-dire par exemple l'école, les loisirs, les informations, les démarches, les transports, bien entendu. Par ailleurs, cette accessibilité prend en compte le déplacement des personnes jusqu'aux établissements, alors que ce n'était pas exigé par la loi.

IV – 97

Enfin, elle porte sur l'ensemble de son patrimoine ERP et IOP, c'est-à-dire établissements recevant du public ou installations ouvertes au public. À titre d'indication, quand même, 100 % des véhicules de transport, aujourd'hui, tramways et bus sont accessibles, et 75 % des arrêts le sont. En ce qui concerne les cheminements piétons, plus de 50 %, 55 % sont accessibles aux personnes aveugles et pour l'essentiel, sont accessibles aux personnes malvoyantes.

Mais il s'agit aussi, je le disais, d'une approche concertée. C'est-à-dire que cet Ad'AP a été établi à partir des calendriers établis en lien avec les associations et les usagers nantais. Deux conseils sont particulièrement présents : le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle et la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle. Toutes les propositions sont faites après avis de ces organismes. Comme on le voit, nous sommes à la fois au plus près du terrain, mais aussi, et c'est le point que je voudrais souligner en conclusion, avec un objectif qui est véritablement un objectif d'universalité.

Qu'est-ce que j'entends par « universalité » ? Deux choses. Une première remarque consiste à rappeler, même si on le sait, que souvent, toutes les mesures qui sont prises au départ pour les personnes handicapées se sont révélées utiles et même, à terme, tout à fait nécessaires pour les personnes entre guillemets « valides », en tout cas, pour tous les citoyens. Ces mesures participent donc au bien-être de tous. Je cite quelques exemples, qui sont connus : c'est aussi un avantage pour les poussettes, pour les livreurs, pour les personnes portant des valises, ou, si je prends le cas de l'éclairage du parvis du musée d'Arts de Nantes, je crois que cela peut aussi être utile quand il commence à faire un peu nuit, sinon un peu d'obscurité. Je crois que c'est finalement agréable pour tout le monde, et même peut-être plus beau, d'avoir un parvis plus éclairé. Ce sont des détails, mais qui facilitent la vie quotidienne. Autre idée intéressante, l'idée d'une continuité dans la chaîne des déplacements. Cette continuité a été faite au départ pour assurer celle des personnes handicapées, mais elle permet aussi, quand on a à effectuer des déplacements, de ne pas avoir de zones qui sont, entre guillemets, laissées vides, pour le commun des mortels.

Mais ce principe d'universalité, de façon plus globale, vise véritablement à quelque chose qui a été rappelé dans tous les rapports précédents, mais que je voudrais souligner en conclusion : il vise à intégrer l'ensemble de tous les citoyens, quelle que soit leur condition originelle dans une vie commune, d'une part, dans le droit commun et d'autre part, dans la vie commune, la vie ordinaire. Dans la vie commune, pourquoi ? Pour constituer un espace commun qui est l'espace délibératif, condition même de la vie démocratique. S'il n'y a pas cet espace commun, il n'y a pas de vie démocratique. Cet espace commun est fondé sur deux choses : d'une part, sur le sentiment que chaque individu a de ne pas être victime d'une discrimination, mais aussi sur le projet qu'il a, le projet social auquel il souhaite adhérer. Je crois que ce sont ces deux éléments qui constituent les piliers ou les deux jambes de la véritable démocratie.

Un élément essentiel, dans ce cadre-là, de l'intégration, qui ne concerne pas les personnes handicapées, en l'occurrence, mais qui concerne plutôt les personnes étrangères, cela a été souligné, mais je me permets de rappeler en conclusion, c'est l'apprentissage du français, parce qu'il n'y a pas d'intégration sans cet apprentissage et sans cet usage commun de la langue. Des progrès ont été faits, comme nous l'ont rappelé nos collègues, mais ils restent encore insuffisants. D'une part, l'apprentissage du français qui est fait par les bénévoles est saturé, actuellement, et d'autre part, l'apprentissage du français, en ce qui concerne les populations étrangères, se fait en priorité vis-à-vis des demandeurs d'emploi, ce qui peut se comprendre. mais ce sont quand même aussi, très souvent des hommes. Et les femmes, en particulier les femmes qui restent au foyer, ne sont pas directement, en tout cas pas totalement concernées. Il reste donc des progrès à faire et je crois que nous devons continuer dans une démarche qui est bonne, mais qui nous laisse encore un peu de marge à assurer.

Merci.

IV – 98

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Aïcha Bassal, pour une délibération sur un projet extrêmement important.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences – Validation du projet – Lancement des marchés de travaux d'aménagement intérieur – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Effectivement, mes chers collègues, nous l'avons rappelé lors de l'examen des rapports sur l'égalité, nous avons ici, à Nantes, la volonté d'agir en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire une égalité qui est inscrite dans les faits, dans le vécu nos concitoyens et concitoyennes. Et l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit également par la lutte contre les violences faites aux femmes. Aussi, nous sommes pleinement engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, depuis la sensibilisation jusqu'à l'accompagnement des femmes, car nous n'avons pas découvert l'ampleur des destructions causées par les violences à l'encontre des femmes depuis qu'elles sont dans l'actualité...

Chaque acte de violence envers une femme, c'est une trajectoire de vie qui est freinée, qui est ternie, qui est brisée, souvent. Cette réalité, nous voulons la changer et nous pouvons la changer. Et parce que vous-même, Madame le Maire, avez cette conviction, vous avez décidé de rendre possible une idée que quatre associations nantaises, SOLidarité femmeS, SOS Inceste, Question Confiance et l'Oasis, vous ont présentée, alors que vous étiez candidate aux municipales. Et vous avez fait le choix d'intégrer ce projet dans votre programme municipal. Cette idée est celle de créer un lieu de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences disposant d'une équipe pluridisciplinaire, un lieu unique pour accueillir et accompagner les femmes en situation d'urgence, confrontées à des violences, mais aussi pour les accompagner dans leur reconstruction.

Je vous le disais, mes chers collègues, les violences faites aux femmes renvoient chacune à des histoires individuelles, des histoires douloureuses, mais elles constituent aussi un fait politique et social. Les violences qui sont faites aux femmes, qu'elles soient physiques ou sexuelles, sont un fait national. Je ne vous ferai pas un exposé de l'ensemble des statistiques dont nous disposons pour l'illustrer, mais j'insisterai sur deux chiffres : chaque année, ce sont 200 000 femmes qui se déclarent victimes de violences conjugales et une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Même s'il est impossible de savoir combien d'actes de violence conjugale sont commis chaque année, dans l'intimité d'une maison ou d'une chambre à coucher, on voit bien que ces deux chiffres que je viens de vous donner suffisent à prendre la mesure du phénomène. Ces violences, nous considérons qu'elles sont indignes d'un grand pays de liberté et d'égalité.

Notre ville n'échappe pas à ce fléau. Pour l'objectiver, savoir de quelle réalité nous parlons, nous avons commencé par missionner l'Agence d'urbanisme de la région nantaise pour la réalisation d'un diagnostic. Ce diagnostic a permis d'estimer l'ampleur de la problématique à Nantes : 12 000 femmes, à Nantes, et 24 500, à Nantes Métropole, seraient victimes de violences physiques ou sexuelles sur une année, et 550 enfants seraient co-victimes à Nantes.

IV – 99

Notre refus des violences n'est pas une posture. Il est un projet, une politique publique à part entière. Nous voulons lever tout ce qui pourrait freiner ou retarder la sortie du cycle infernal des violences, car ce que l'on sait aussi, c'est qu'une femme victime de violences est souvent dans une situation inextricable : contraintes familiales, souci de protéger les enfants, absence de logement, peur de la suite, tout simplement.

Aussi, nous avons également, avec l'AURAN, rencontré les actrices et les acteurs pour mesurer les forces et faiblesses du territoire et ainsi, préciser notre projet. Les paroles qui ont été recueillies ont conforté la nécessité d'apporter des solutions face à des constats sur le terrain et voici ce qu'il en ressort : premièrement, une présence des actrices et des acteurs, mais une absence de prise en charge globale du psycho-traumatisme, deuxièmement, des ruptures de parcours de soins et d'accompagnement, troisièmement, des solutions insuffisantes la nuit et le week-end, quatrièmement, une coordination difficile entre les actrices et les acteurs et enfin, le besoin d'un lieu identifié pour un meilleur suivi de la victime.

Naturellement, ouvrir un lieu dédié est ainsi apparu comme une nécessité, partagée par l'ensemble des actrices et des acteurs et en effet, malgré leur mobilisation, et on le voit bien aujourd'hui auprès des femmes qui sont victimes de violences, le besoin n'est pas pleinement satisfait sur le territoire pour proposer une prise en charge pluridisciplinaire et globale, de la crise aiguë, c'est-à-dire de de l'urgence, jusqu'à la reconstruction. C'est bien là l'objet de ce futur centre de consultation post-traumatique.

Si nous sommes à l'initiative et si aujourd'hui, nous coordonnons le projet, nous ne voulons pas nous substituer à l'action des associations, dont l'engagement est très précieux et dont je veux encore souligner l'investissement, qui, au quotidien, sont présentes pour épauler les victimes, pour les informer sur les droits, pour les accompagner dans les démarches, démarches qui sont encore trop souvent des parcours du combattant, où tant de femmes renoncent et subissent en espérant que la violence cessera.

Ainsi, parce qu'à Nantes, nous avons à cœur de « faire ensemble », et Bassem Asseh l'a rappelé dans ses propos, tout à l'heure, l'ensemble des acteurs et des actrices du territoire ont été consultés et associés au projet. Les principes fondateurs du centre ont été évidemment discutés avec eux et sont conçus en complémentarité de leurs actions. Des concertations ont été mises en place en 2017. Cela s'est déroulé deux temps. Il y a eu des groupes de travail qui ont réuni plus de 42 participants et participantes pour discuter des missions du centre, notamment du lieu, de la composition de l'équipe pluridisciplinaire, et il y a également eu des rencontres institutionnelles avec la préfecture, le Conseil départemental, le CHU, la CAF, le procureur du tribunal de grande instance de Nantes, le bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, des avocats spécialisés sur la thématique des violences faites aux femmes, SOS médecins, la Caisse primaire d'assurance-maladie de Loire-Atlantique, pour ne citer que ces participants.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, c'est en concertation avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels que nous portons ce projet de centre de consultation post-traumatique. Cela peut paraître simple, mais c'est pourtant une première en France. Le centre aura pour objectif de proposer une prise en charge coordonnée, cohérente et pluridisciplinaire, de l'accueil de la victime jusqu'à sa reconstruction, en assurant la continuité de son parcours. Pour ce faire, il sera accessible gratuitement 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et il accueillera les femmes ayant subi des violences avec leurs enfants, qui sont co-victimes. Car, je le rappelle de manière directe ou indirecte, les enfants, au sein des familles, sont toujours victimes de violences conjugales, qui ont des conséquences en chaîne aux effets dévastateurs, tragiques, au sens propre du terme, avec des destins marqués, parfois brisés.

IV – 100

Ce centre aura donc pour mission d'accueillir, d'écouter, d'assurer une mise à l'abri d'urgence, mais également, d'offrir un accompagnement médico-psychologique, d'apporter une aide globale, juridique et sociale pour permettre la reconstruction des femmes. Il offrira également une mise à l'abri d'urgence sur la période des nuits et des week-ends, qui viendra en complémentarité avec ce que propose aujourd'hui SOLidarité femmeS.

Le centre ouvrira ses portes à la rentrée 2019, sur l'Île de Nantes. Nous l'avons voulu proche du CHU actuel et proche du futur quartier de la santé. Nous avons identifié tout un étage d'un immeuble qui est en cours de construction : plus de 750 m² qui seront dédiés à ce centre. Cela se situe précisément à l'angle de Vincent Gâche et c'est en grande proximité des lignes de transport en commun. Ce plateau de 750 m² permettra de créer différents espaces, qui répondent aux différentes fonctions tout en restant proche de l'univers de vie. Il offrira un cadre sécurisant, plus qu'un espace administratif ou médical.

Les travaux d'aménagement vont débuter au début de l'année 2019, c'est l'objet de cette délibération, et la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par l'agence Domus. C'est l'architecte qui a élaboré le projet. Les travaux constitueront à aménager ce qui est aujourd'hui un plateau brut en des espaces de qualité, chaleureux et conviviaux, avec une atmosphère sécurisante et rassurante pour les femmes et les enfants. Ces aménagements doivent répondre aux exigences et aux besoins d'un public qui est fragilisé et souvent en rupture.

Par ailleurs, il y aura un volet sécuritaire qui est conséquent pour protéger les femmes et les salariés du centre, avec des dispositifs spécifiques.

Le coût global de cette opération est évalué à 1 053 600 €.

Avant de vous demander, mes chers collègues, d'approuver cette délibération, j'en profite pour remercier à nouveau la mission « égalité » et notamment, la chargée de projet Anastasia Cancillieri, qui, depuis maintenant plusieurs semaines et plusieurs mois, se démène pour arriver à ce beau projet.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Sonia Meziane.

Mme MEZIANE, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, le lancement de la création du centre post-traumatique destiné aux femmes victimes de violences et à leurs enfants est bien entendu un projet ambitieux, mais c'est également et surtout un projet nécessaire, utile. Et nous pouvons tous et toutes en être fiers, car il permettra aux femmes qui ont subi des violences d'être accompagnées depuis leur situation d'urgence vers un espace d'écoute, afin de les aider à retrouver une dignité et à engager une reconstruction, tout en accompagnant au mieux leurs enfants.

Ce futur centre est un symbole, un symbole fort, car ses multiples missions seront véritablement transversales et pluridisciplinaires, de la prise en charge médicale au suivi psychologique, des conseils sur les questions sociales aux conseils juridiques, de la mise à l'abri d'urgence à l'écoute 24 heures sur 24.

Notre collectivité, grâce à l'engagement et l'impulsion de Mme le Maire, s'est engagée dès 2014 à tout mettre en œuvre pour aider les femmes victimes de violences.

C'est la première fois en France, il faut le noter, qu'une collectivité porte un tel projet, dont l'audace et la dimension prennent leurs racines dans le fruit d'un très important travail de concertation. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a urgence, car d'après l'AURAN, l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, l'ampleur de la problématique concerne 12 000 femmes à Nantes et 24 500 sur le territoire de Nantes Métropole. Cela concerne malheureusement également 550 enfants qui seraient co-victimes.

IV – 101

Aujourd'hui, nous entrons enfin dans la phase opérationnelle de l'aménagement. Le lieu a été trouvé, proche du futur CHU, et l'ouverture est prévue pour le deuxième semestre 2019, conformément à l'engagement 60 de notre projet.

Dans le cadre de ma délégation, je suis heureuse de voir la concrétisation de ce centre et de reprendre ce bébé qui va voir le jour prochainement. Car, malgré les annonces du gouvernement, on voit bien qu'il y a un écart entre ce qui est dit et ce qui est réalisé concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, entre autres. Nous en avons parlé tout à l'heure. Ainsi, je suis fière d'appartenir à cette majorité et de coordonner cette délégation, avec, en ligne de mire, la réalisation de ce centre qui permettra à la fois aux femmes, mais aussi aux enfants qui ont subi des violences de pouvoir, demain, continuer un parcours de vie normal.

Je tiens moi aussi à remercier les services de la mission « égalité », qui ont réalisé un faramineux travail durant ces derniers mois : un grand merci à Valérie Alassaunière et à Anastasia Cancilleri pour leur engagement sans faille et leur professionnalisme.

On continue... !

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes est porté depuis longtemps par la Ville de Nantes. À la maison, au sein de l'entreprise, dans les institutions, sur l'espace public, sur le web, quels que soient le sexe et le genre auquel on appartient, on doit avoir accès aux mêmes droits, aux mêmes opportunités, sans discrimination et sans violence.

Même si la loi avance, on est encore loin de l'égalité réelle. Encore trop de femmes sont victimes de violence. De violence physique, de violence psychologique, culturelle, sociale, institutionnelle. On ne peut plus fermer les yeux.

La prise de conscience collective doit s'accompagner d'actions fortes. L'accompagnement des victimes est indispensable. La création du centre de consultation post-traumatique des femmes victimes de violences va changer la donne sur ce point : un espace sécurisé, chaleureux et accueillant, où l'on se sent en confiance, un endroit où l'on peut trouver une oreille attentive et bienveillante, respirer et prendre le temps de se reconstruire, une structure pluridisciplinaire, multi-acteurs, qui prend la personne dans son ensemble et facilite son accompagnement global : médical, psychologique et juridique.

Encore une fois, sur ce projet, Nantes est exemplaire, innovante et joue collectif.

Il faut aussi agir sur les autres maillons de la chaîne, ce que la Ville de Nantes fait au travers du « plan d'actions égalité femme – hommes 2015-2020 ». Nous sommes convaincus que la clef se trouve dans la prévention et la sensibilisation et ce, dès la petite enfance. Pour éviter de répéter l'histoire dans vingt ans, le curseur est clairement à mettre sur les adultes de demain, dans nos actions d'éducation à l'égalité, mais aussi dans l'approche éducative des personnels au contact des enfants, en les formant à la question du genre, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Madame le Maire, aujourd'hui notre collectivité prouve qu'elle est un allié à la hauteur de l'enjeu.

Bravo pour ce beau projet. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Katell Favennec.

IV – 102

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, je vais faire court, puisque mon amie Sonia a dit quasiment tout ce que je souhaitais dire...

Néanmoins, en France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. On compte en effet près de 160 décès par an. Au-delà de ces terribles chiffres, il y a des vies qui basculent, de graves problèmes de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive, des coûts sociaux et économiques élevés pour les femmes, leur famille et la société. Des troubles chroniques peuvent s'installer sur des années, avec un impact catastrophique sur la vie de ces femmes : épisodes dépressifs à répétition, risques suicidaires, troubles anxieux généralisés, troubles de la personnalité, du sommeil, du comportement alimentaire, entre autres..., si les victimes ne sont pas prises en charge, ce qui est malheureusement souvent bien le cas.

Face à ce problème de santé publique, l'indispensable prévention passe par l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Si l'État doit mettre en œuvre des politiques publiques à la hauteur des enjeux, et nous sommes loin du compte en la matière, dans leur domaine de compétence, les collectivités ont une responsabilité à assumer.

De ce point de vue, la Ville de Nantes porte des actions spécifiques transversales en matière d'éducation, de sport, de jeunesse, de petite enfance, d'action sociale et naturellement, de santé publique.

Avec la délibération soumise à notre vote, nous répondons également à l'enjeu de l'écoute et de l'accompagnement. Plus les victimes sont écoutées, reconnues, soignées et accompagnées par des professionnels formés, meilleur est leur état de santé.

Avec la réalisation de ce projet, à notre échelle, notre majorité municipale contribue aux combats féministes émancipateurs qui a trouvé un écho mondial avec la libération de la parole des femmes. Les élus communistes et républicains sont fiers d'être de ce combat.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Associations « Adolescence et jeunesse » – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une quatrième répartition de subventions pour les associations « adolescence et jeunesse ». En l'occurrence, il s'agit de deux subventions pour deux associations bien connues. La première est celle des Francas. Il s'agit d'un avenant, puisque nous avons une convention importante avec l'association des Francas, qui organise, le 22 novembre prochain, sa Biennale de l'éducation. C'est un temps qui, comme son nom l'indique, se réalise tous les deux ans, qui permet à un grand nombre de professionnels, d'élus et d'associations de jeunesse de se retrouver pour prendre du recul sur les politiques « jeunesse ».

Les thèmes qui seront abordés à l'occasion de cette journée concernent des temps sur les 13-18 ans, en particulier sur la question de la transmission de l'information, un sujet évidemment d'actualité, un deuxième atelier autour de l'esprit critique et de la manière dont on permet à des adultes d'accompagner les jeunes sur l'esprit critique, ce qui n'est pas toujours une attitude

IV– 103

simple à adopter dans le champ professionnel, et enfin, une troisième réflexion autour du numérique, puisque la CAF a en effet développé les « promeneurs du Net ».

Il y a de plus en plus d'informations et d'influence de la part des réseaux sociaux et il est question de trouver le bon positionnement pour l'adulte, entre une posture de face-à-face et une posture à travers ces réseaux sociaux. Cette journée sera anticipée par une douzaine d'événements, parce que la jeunesse, évidemment, n'est pas en reste, pour cette journée. Il y aura des initiatives jeunes, des cafés philo, des soirées débat qui impliqueront des jeunes et des parents, des ateliers d'écriture, des expositions, un festival sur les pratiques numériques, qui permettront de donner à voir et de nourrir cette journée de réflexion. Enfin, il est prévu un temps plus politique pour les élus, les élus à la jeunesse et les élus qui sont concernés par les politiques de la jeunesse, qui ne sont pas donc pas forcément des élus à la jeunesse, puisque la plupart de nos politiques municipales concernent les jeunes, afin de pouvoir digérer ces propositions, ce travail de réflexion, d'avoir aussi une interpellation politique et de profiter du fruit de ces travaux.

La deuxième subvention concerne l'association Résilience. J'en avais parlé au mois de juin dernier. C'est une association nouvelle, nouvelle en tout cas dans son conventionnement avec la Ville, puisque la Ville a décidé de conventionner à hauteur de 35 000 €. C'est donc un conventionnement. Nous avons passé au mois de juin 20 000 € pour une première subvention, mais nous n'avons pas achevé la convention. Il est donc question de passer les 15 000 € complémentaires.

L'association résilience est très impliquée dans le quartier des Dervallières. Elle a travaillé depuis trois ans de façon bénévole. Elle a été à l'origine ou en tout cas, très motrice dans ce que l'on appelle le « festival des projets », qui a permis de sortir une quinzaine de projets chaque année sur le territoire des Dervallières et d'inciter les jeunes à se mettre en mouvement, en action. Ce festival des projets permettait justement de valoriser, de montrer les talents de ces jeunes dans ce quartier des Dervallières.

Cette association souhaite aujourd'hui se structurer en faisant appel à un salarié. La subvention permettra de financer un poste de salarié, un service civique et prévoit aussi de recourir à un stagiaire, ce qui permet, après trois ans de bénévolat et d'implication forte, de structurer une association. On sait que les besoins, et ce n'est pas Ali Rebouh qui me démentira, sont extrêmement forts et très attendus dans ce quartier, et ce sera d'ailleurs également un renfort important dans le cadre d'une « pépinière jeunesse » qui est en train de se mettre en place dans les quartiers du Breil et des Dervallières. C'est une subvention de 15 000 €, qui nécessite évidemment la mise en place d'une convention, qui est jointe en annexe.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Associations « Vie étudiante » – Quatrième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, il vous est proposé de procéder à une quatrième répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante en direction de trois opérateurs. Le premier est le CROUS de Nantes, à hauteur de 13 342 €, afin d'abonder le fonds d'aide sociale destiné aux étudiants domiciliés à Nantes. Pour rappel, il est géré localement par le CROUS selon des orientations définies ensemble, notamment sur les aides au transport, la sécurisation dans le logement et des aides à la

IV– 104

scolarité. Ce fonds permet de compléter ou de suppléer l'aide de droit commun et cette action volontariste de notre collectivité a concerné près de 70 étudiants pour l'année universitaire 2017-2018.

Une deuxième subvention est proposée à l'Université de Nantes, à hauteur de 5 000 € à titre de participation aux manifestations de rentrée étudiante pilotées par l'université, entre le 20 septembre et le 11 octobre sur les différents campus. Ces manifestations, organisées conjointement par les établissements nantais d'enseignement supérieur et la Ville de Nantes, concourent à l'accueil et à l'intégration des étudiants sur le territoire.

Pour terminer, il est proposé une subvention à l'association l'Art'Évolution, bureau des arts d'Audencia (je n'ai pas inspiré le nom de cette association) à hauteur de 500 €, afin de soutenir l'organisation du 16^e Festival Intercult', qui se termine d'ailleurs aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions et avenant – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – La délibération 25 porte sur les actions de coopération et de solidarité internationale, avec des soutiens aux projets et les subventions qui vont avec.

Je commencerai par quatre projets portés par l'association Art à conter, par l'association Ascodé, par l'association Flam Africa et par l'association Casa Africa, projets relatifs entre autres au temps fort « Sénégal », pour des montants respectifs de 500, 1 500, 1 225 et 700 €, que l'on trouvera dans cette délibération. Ces projets permettent de travailler sur les questions de la jeunesse, de l'interculturalité, de l'apprentissage de la démocratie, du développement des sports et du « vivre ensemble ».

J'insisterai un tout petit peu sur la subvention à l'association Tibet – Les enfants de l'espoir, un financement de 1 000 € pour le travail fait sur « Tibet : 60 ans d'exil », temps fort destiné à récolter des fonds. Cet événement se tiendra à la salle festive Nantes Nord ainsi qu'à la Maison de l'Érdre.

On trouvera dans cette délibération également la contribution de la Ville à la coopération entre Rezé et Abu Dis. Il s'agit de cette coopération entre nos trois collectivités. Il est proposé dans ce cadre une nouvelle convention conclue entre Nantes, Rezé et Abu Dis, aux termes de laquelle nous pourrions continuer nos actions absolument indispensables pour l'appui institutionnel, l'instruction socioculturelle et le développement d'un centre de santé, ici, concrètement, à Abu Dis. La convention de 2018 porte sur un montant de 15 000 €.

Pour la coopération Nantes – Dschang, je vous propose de renouveler l'accord triennal de la coopération entre Dschang et Nantes, avec deux axes prioritaires : le développement économique, social et culturel à Dschang, et la contribution aux objectifs locaux portés par les villes de Nantes et de Dschang en matière de cohésion sociale. Pour cette année 2018, elle prend deux formes en termes financiers. Ce sont 40 000 € en tout : 25 000 € de subventions d'investissement et 15 000 € de subventions de fonctionnement.

Enfin, dans cette délibération, on trouvera les éléments de coopération entre Nantes et Agadir, avec une convention portée par l'association Raid emploi pour un montant de 18 000 €.

IV– 105

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, la délibération « actions de coopération et de solidarité internationale » soumise à notre approbation nous permet de rappeler combien nous sommes fiers de l’engagement de la Ville dans ce domaine et notamment, dans son soutien au peuple palestinien, cela a été rappelé. Dans un contexte d’occupation militaire, notre contribution au développement de la culture sur ces territoires est un atout à l’émancipation et nous mesurons combien il est nécessaire de l’amplifier.

Permettez-moi en préalable de dire notre grande satisfaction suite à la libération de notre ami franco-palestinien Salah Hamouri, qui a été effectué quatre cents jours de détention arbitraire sans qu’aucune charge ne soit retenue contre lui. Nos actions diverses, à l’image de l’interpellation du maire de Nantes en direction du président, ont contribué à l’évolution de cette situation. Ces treize mois de détention ont été un affront pour notre pays et le symbole de l’injustice subie par les 5 820 prisonniers politiques palestiniens, dont 270 enfants et 446 détenus en détention administrative. Cette libération vient après celle d’Ahed Tamimi, jeune résistante palestinienne de 17 ans, condamnée à huit mois de prison pour avoir giflé un soldat israélien. Malgré toutes les pressions exercées, Israël n’a pu l’empêcher de venir témoigner à la fête de l’Humanité et de rencontrer les Nantaises et les Nantais, à l’initiative l’AFPS, en présence du maire de la Chapelle-sur-Erdre, de celui de Rezé, du président du Conseil départemental et de nombreux élus de la majorité de gauche nantaise.

Dans ce contexte, le dernier courrier de l’ambassadrice d’Israël demandant la censure d’un reportage télé sur la situation à Gaza témoigne de pressions sous toutes les formes, de contestations, de critiques de la politique de l’État d’Israël et ce, malgré une dégradation sans précédent de la situation. Ainsi, après avoir reconnu Jérusalem comme capitale d’Israël, contrairement aux résolutions internationales, en y ouvrant la nouvelle ambassade des États-Unis, le Président Trump a fermé l’ambassade palestinienne à Washington, ouverte après les accords de paix d’Oslo en 1994 et haut lieu de dialogue. Il menace également de laisser mourir la Cour pénale internationale de La Haye, saisie pourtant par les Palestiniens. Puis il est passé aux punitions financières, avec la suspension de l’aide américaine en Palestine, a annulé le soutien aux hôpitaux palestiniens de Jérusalem-Est et a interrompu la contribution de 360 millions de dollars par an à l’agence des Nations Unies chargée depuis 1950 de l’assistance et de la protection des réfugiés palestiniens. L’ONU serait-elle le problème pour le Président Trump ? Il est clair que toutes ces résolutions concernant la constitution d’un statut final passent par le retrait, pourtant, des forces armées israéliennes du territoire palestinien occupé, par des frontières reconnues, par le statut de Jérusalem, par la sécurité pour toutes et tous.

Alors que ce même Président des États-Unis se dit porteur d’un plan de paix pour le Proche-Orient, pour lequel il vient d’affirmer son attachement à la solution à deux États, le moins que l’on puisse dire est qu’il innove par ses méthodes de promotion de la paix. Au lieu de gagner la confiance des parties par le dialogue, il piétine le droit international et menace ou punit ceux qui résistent.

Madame le Maire, chers collègues, nous soutenons donc cette délibération, parce qu’il faut s’appuyer sur tous les espaces qui s’ouvrent. La France, dans ce contexte, doit prendre toutes ses responsabilités pour contribuer à la résolution de ce conflit territorial, en affirmant et en reconnaissant l’État palestinien, comme vient de le faire la Suède.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Alassane Guissé.

IV– 106

M. GUISSÉ, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de féliciter mon collègue Gildas, qui n'est pas là, à l'occasion de ce temps fort qui a été consacré à Rufisque et au Sénégal et qui a permis à plus de 1 800 personnes de voir les actions de solidarité, les actions de coopération entre nos deux institutions et les actions qui ont été réalisées par les associations de jeunesse.

Les subventions qui viennent de nous être présentées soulignent l'importance que donne notre municipalité à la construction d'un monde indivisible, plus juste et fraternel, à travers sa politique de coopération décentralisée et de solidarité internationale. Elle est une première approche, à l'échelle humaine, des problèmes internationaux, et contribue ainsi à développer la notion de citoyen du monde.

En favorisant l'implication des jeunes sur le territoire, cette politique internationale agit comme un amplificateur de citoyenneté locale. Ils deviennent des citoyens plus actifs et portent un regard plus objectif, plus critique sur leur propre situation. Les séjours de mobilité des jeunes développent leur capacité à être autonomes, responsables d'eux-mêmes et à s'intégrer dans divers processus. C'est une contribution au « mieux-vivre ensemble ».

Pour ce qui concerne le travail qui s'engage entre Nantes, Rezé et la Ville palestinienne d'Abu Dis, il est particulièrement important et symbolique, avec une aide au développement socioculturel et de l'offre de soins. En effet, la coopération par le biais de la culture apporte beaucoup aux populations victimes des conflits, en rendant de la dignité aux habitants. Elle est une bulle d'oxygène pour les habitants et particulièrement les jeunes. Quant à l'aide apportée au centre de santé, elle est nécessairement précieuse dans cette zone où Israël occupe une partie du territoire, pille les ressources, tire à balles réelles sur des manifestants désarmés et emprisonne massivement la population, en témoignent, comme vient de le dire mon collègue, la détention de treize mois de Salah Hamouri, très récemment libéré et celle de Ahed Tamimi, porte-voix de la résistance pacifique de la jeunesse palestinienne.

Au-delà de l'aide que nous apportons, il faut tirer un message politique clair et sans ambiguïté. Cette politique d'occupation et de terreur, contraire au droit international et dénoncée régulièrement par des résolutions de l'ONU, est une impasse à la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Pour les élus écologistes et citoyens, tisser des liens économiques avec Israël n'est pas anodin. Ceux-ci contribueront inévitablement à renforcer directement ou indirectement la colonisation et à améliorer l'image de ce pays oppresseur.

Dans ce contexte, le développement des relations économiques entre notre territoire et Israël, dont l'ambassadrice est venue faire la promotion dernièrement, est absolument opposé avec notre message de solidarité envers le peuple palestinien.

Chers collègues, je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve ((13 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote d' A. Guissé pour Flam Africa.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération porte sur les échanges internationaux. C'est une délibération modeste en termes de somme, puisqu'elle porte au total sur 15 190 €, avec

IV – 107

deux programmes : le travail autour de l'espace Cosmopolis sur la politique portée de citoyenneté européenne et internationale, et au titre des échanges internationaux, la possibilité d'accorder aux différentes associations européennes et aux établissements scolaires, pour un montant de 8 190 €, des financements permettant des échanges avec nos villes partenaires.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Cette délibération porte sur les bureaux des projets, sur le fonds de soutien aux initiatives citoyennes. Nous sommes dans la proximité, dans les onze quartiers nantais, où des centaines d'habitants sont impliqués comme porteurs de projets ou participants collectifs qui participent à l'accueil et au soutien des projets.

Dans cette délibération, quatre projets et réalisations vous sont présentés pour un total de 7 430 € en subventions.

Il est proposé, par le bureau des projets de Malakoff Saint-Donatien, 2 205 € à l'association Idéelles, pour réaliser une fresque sur les conteneurs de tri, une démarche artistique pour valoriser le tri et la propreté. Il est proposé, par le bureau des projets de Nantes sud, 1 500 € pour l'association Armadillo, pour réaliser des ateliers de marionnettes franco-guatémaltèques, « rencontres et échanges pendant les vacances pour jeunes et adultes du quartier ». Il est proposé, par le bureau des projets du centre-ville, 1 700 € pour l'association des commerçants de la rue Léon Blum : piétonnisation, végétalisation et convivialité dans la rue pendant la période estivale. Il est proposé par le bureau des projets du centre-ville, également, 2 025 € pour l'association Passage Sainte-Croix pour réaliser une cabane avec des jeux et livres destinés aux enfants.

Pour le bureau des projets Hauts Pavés – Saint-Félix, il est proposé une régularisation sous forme d'avenant de la subvention votée en juin pour le festival participatif « Nantes Jazz Action » sur les espaces publics du quartier.

À titre d'information, pour la régie d'avance, sept projets collectifs ont été financés, pour un total de 4 954 € :

- par le bureau des projets de Nantes Nord, deux projets : une « balade rêveuse » et des « estivales de Québec et Champlain » impulsées par les habitants et trois bailleurs sociaux ;
- par le bureau des projets du Breil – Barberie, deux projets : découverte de la photographie et spectacle du théâtre clandestin, avec les enfants acteurs ;
- par le bureau des projets de Malakoff Saint-Donatien, des animations festives et musicales Place Toutes Aides ;
- par le bureau des projets du centre-ville, animation autour de boîtes à dons place Dulcie September, à la journée du patrimoine ;
- par le bureau des projets de l'Île de Nantes, animations au square de la rue La Noue-Bras-de-fer avec Voyages, rencontres, arts et culture : des animations et un repas partagé.

Je vous remercie et je vous prie de voter ces subventions.

Mme le MAIRE – Merci. Fabienne Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je vous remercie, Madame le Maire. Jean-Paul, tu as un peu résumé le bureau des projets de façon rapide, parce que je ne peux pas dire qu'il n'y avait que

IV – 108

Nantes Jazz Action Pannonica à Hauts Pavés Saint-Félix, parce qu'il y avait Nantes Jazz Action Pannonica, le Centre chorégraphique national, le Théâtre de la ruche, l'association La Plume et le Clavier, l'association Re-act, le centre socioculturel La Bulle d'air de l'ACCOORD, les commerçants du marché Talensac, de la place Viarme et de la rue des Hauts Pavés.

C'est un projet qui s'est déroulé il y a maintenant quinze jours sur la place Viarme. Ce ne sont pas moins de 2 000 personnes qui sont passées et 150 bénévoles qui ont travaillé. Je voulais vraiment relever cette action, qui a été financée à hauteur de 5 000 € par le bureau des projets. C'était un joli moment, un très beau moment, et cela a permis aussi de faire voir que la place Viarme peut vivre aussi de façon différente. Cela a également permis d'aller vers du public. Toutes les activités culturelles étaient bien évidemment gratuites, ouvertes à toutes et à tous et beaucoup de gens ont pu en profiter. Pour moi, c'était vraiment une édition encourageante, qui a trouvé un public qui est venu durant ce temps et surtout, cela a été de très jolies soirées, avec une très belle ambiance.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, à titre d'information, nous aurions été intéressés d'avoir un bilan sur les projets non retenus dans le cadre de cet appel à projets global, pour connaître un peu les contenus des projets qui ont été proposés et définir également les critères qui ont fait que finalement, ces projets n'ont pas été retenus. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – Je suis tout à fait d'accord pour faire un bilan, le moment venu, ou en tout cas, un point d'étape. C'est ce que nous avons déjà eu l'occasion de faire. Il n'y a pas de souci. Je crois que les projets qui n'ont pas été retenus, ils ne sont pas nombreux, parce que d'une manière générale, les différents bureaux des projets essaient plutôt d'accompagner les idées jusqu'à leur aboutissement, et il est assez exceptionnel que des projets d'habitants soient refusés, sauf si évidemment, ce sont des projets individuels qui ne concernent pas l'intérêt général, ce qui est bien logique. Mais globalement, il y a une attention particulière qui est portée à tous les projets qui sont présentés et nous essayons de leur trouver une issue favorable.

Je remercie donc Fabienne Padovani d'avoir précisé ce qui se passait à Hauts Pavés Saint-Félix et je le regrette, mais j'ai essayé d'être bref pour ne pas vous embêter trop longtemps. Vous pouvez donc toujours intervenir pour compléter mes interventions.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière – Convention de partenariat – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Par cette délibération, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre le Parc naturel régional de Brière et la Ville de Nantes pour une durée de trois ans. La Ville de Nantes est ville partenaire du Parc depuis sa création, en 1970. Elle possède une voix au sein du syndicat mixte et cotise annuellement au parc à hauteur de 22 000 €, notamment pour valoriser l'équilibre et la solidarité entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. C'est aussi la notion, qui vous est chère, d'alliance des territoires.

La convention précise les engagements du Parc en particulier sur les volets pédagogiques, sur les sensibilisations, la communication et la formation dans le domaine de la biodiversité, avec

IV – 109

un engagement du Parc à former notamment des référents « biodiversité » au service des espaces verts de la Ville, à participer aux « 24 heures de la biodiversité », à accueillir des scolaires et à assurer un certain nombre de conférences au Muséum d'histoire. C'est donc un beau partenariat qui se concrétise un peu plus précisément avec le Parc de Brière.

Il vous est proposé d'adopter cette convention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit des marchés de la délibération sur les marchés publics, avec plusieurs marchés, notamment concernant l'acquisition et l'installation de matériel de sport dans les équipements sportifs de la Ville et de la Métropole. Le marché est conclu pour une durée de quatre ans. Les dépenses annuelles sont estimées à 380 000 €.

Le point suivant concerne l'acquisition de mobiliers de bureau. C'est un groupement de commandes entre la Ville, la Métropole, le CCAS et l'EBANSN. Il convient de lancer une nouvelle procédure, puisque le marché actuel arrive à son terme. Le montant annuel de la consultation est estimé à 170 000 €.

Le point suivant concerne la fourniture d'outillages techniques pour la Ville de Nantes. C'est un groupement de commandes avec le CCAS, la Métropole et l'EBANSN. Cette consultation comprend 25 lots. Le montant global sur quatre ans est estimé à 1 920 000 €. Le point suivant concerne le câblage informatique de douze sites scolaires. L'idée consiste à améliorer l'activité pédagogique et périscolaire avec les nouveaux supports, des vidéoprojecteurs interactifs. Il y a donc de nouveaux réseaux à passer dans ces écoles. Vous avez le détail de chaque école dans les annexes. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires à partir de février prochain et le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 419 000 € TTC.

Il y a ensuite un marché concernant la construction d'une nouvelle école dans le quartier Île de Nantes. Cela concerne juste le marché global de performance, avec la modification de la prime allouée aux candidats, qui était prévue à hauteur de 37 975 € et qui sera d'un montant de 55 015 € après révision auprès des quatre candidats.

Le point suivant est du même ordre, pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Doulon Bottière, avec, pour les candidats retenus, une prime allouée d'un montant de 24 000 € par candidat.

Nous avons ensuite une autorisation de signature. La commission d'appel d'offres, le 24 septembre dernier, a retenu un prestataire, concernant le marché de livraison en liaison froide pour les multi-accueils de la petite enfance de la Ville de Nantes, sachant que 23 sites ne sont pas en mesure de produire sur place. Il vous est donc demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre tel que vu par la commission d'appel d'offres en septembre dernier, pour un montant de 334 187 €.

Le point suivant concerne également une autorisation de signature pour un réaménagement. Il s'agit du marché de réaménagement et de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés de la Ville, donc la maintenance et la réparation. Le marché actuel venant à échéance, 24 corps d'État sont concernés. 82 accords-cadres sont conclus. Il vous est proposé d'adopter ce marché tel que la commission d'appel d'offres l'a retenu. Vous avez le détail de tous les corps de métiers concernés, pour un montant de 7,2 M€.

IV– 110

Le dernier point porte sur l'extension de la famille d'achats dans le groupement de commandes avec les différents points : acquisition et maintenance de sanitaires publics automatiques, réparation et maintenance des matériels immobiliers et sportifs, accompagnement et mise en œuvre d'une stratégie de relation multicanale aux usagers, conseil en gestion de la dette et étude sur les énergies et l'environnement. Ce sont les différents points concernés par cette extension de la famille d'achats.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Elisabeth Lefranc. Il s'agit de la délibération sur les opérations foncières immobilières. Nous sommes boulevard Salvador Allende et nous vous proposons d'acquérir, à titre gratuit, auprès de Nantes Métropole, 1 277 m² pour faire déjà des jardins familiaux.

Le deuxième dossier concerne quelque chose d'assez classique, que nous retrouvons à chaque Conseil. Ce sont les transferts de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de voirie, d'un certain nombre de parcelles.

Le troisième point concerne aussi quelque chose d'assez usuel, qui est la constitution d'une servitude au profit d'Enedis, pour la pose d'une armoire électrique. Cela se situe rue de Port-la-Blanche et rue Eugène Thomas.

Dans le dernier dossier, au 4 rue Désiré Colombe, nous vous proposons d'accepter de faire un bail emphytéotique de vingt-cinq ans avec l'association Jour 2 crèches, qui réunit deux crèches, Pinocchio et Cheval à bascule, et qui se propose d'ouvrir une structure pour accueillir 60 enfants dans des locaux neufs et optimisés. Nous vous proposons donc la signature d'un bail emphytéotique de vingt-cinq ans avec une redevance annuelle de 55 000 €. Lorsque l'association aura vendu les deux patrimoines, elle pourra ainsi verser une participation à la Ville de Nantes sous la forme d'un droit d'entrée à hauteur de 200 000 €.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Cette délibération concerne le personnel. Vous avez, dans une première partie, l'adaptation du tableau des effectifs, avec les créations que nous avons évoquées ce matin concernant le conservatoire, avec 22 créations au total et 6 suppressions de postes, dont la plupart étaient en surnombre. Ensuite, vous avez les transformations habituelles, qui visent à adapter la nature des postes aux besoins des services ou au grade des agents.

IV– 111

Vous avez ensuite un grand chapitre sur la création du compte personnel de formation, qui vient remplacer le DIF, avec toutes les modalités de mise en œuvre de ce compte et avec l'accent que nous avons souhaité mettre sur un plus grand nombre d'heures de formation possibles pour les agents de catégorie C.

Vous avez, dans le chapitre 3 de la délibération, l'actualisation de l'architecture du régime indemnitaire. C'est dû au fait que des décrets sont sortis au niveau de la fonction publique d'État concernant les conservateurs de bibliothèques, et nous pouvons enfin les traduire à la fonction publique territoriale.

Au chapitre 4, vous avez une correction. Une erreur dans la rédaction d'une délibération d'un précédent Conseil municipal a été réalisée et nous vous proposons de la corriger.

En chapitre 5, nous vous proposons d'expérimenter la médiation préalable obligatoire en confiant cette mission au Centre de gestion 44. Nous vous donnons les contenus et les dispositions, les sujets qui peuvent être appelés à être traités par cette médiation. C'est une médiation qui intervient avant la saisie du tribunal administratif. La mission est effectuée à titre gratuit par le Centre de gestion.

De la même manière, nous vous proposons de mettre en place un référent déontologue et un référent alerte éthique, mission qui, là encore, serait confiée au Centre de gestion 44.

Au chapitre 7, vous avez un renouvellement de mise à disposition des conservateurs d'État auprès de la Ville de Nantes. Cela concerne trois conservateurs de l'État qui sont mis à disposition. Nous vous proposons de renouveler cette mise à disposition.

Au chapitre 8, il y a le renouvellement de la convention avec le Centre de gestion concernant les secrétariats des instances médicales.

Enfin, comme nous le retrouvons chaque année à cette période, il y a le chapitre 9, qui concerne toute l'organisation du recensement de la population, qui aura lieu début 2019.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (13 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission mixte – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la traditionnelle délibération, à cette époque, qui nous demande de prendre acte de la réunion de la commission qui traite de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Cette commission mixte, comme elle s'appelle, a examiné la situation des services que nous avons mutualisés entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes et a examiné à la fois les clés de répartition et les montants des refacturations qui se passent entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole ou plus exactement, le plus souvent, entre la Métropole et la Ville de Nantes, puisque la plupart de ces postes mutualisés sont des agents qui sont aujourd'hui des agents de Nantes Métropole et dont l'activité pour la Ville de Nantes fait l'objet d'une refacturation.

Tout cela est parfaitement transparent, avec la recherche permanente de clés de répartition qui à la fois, correspondent à une réalité, sans être pourtant des usines à gaz absolument incompréhensibles. Les services ont essayé de chercher des ratios pertinents et c'est ce qui est soumis, comme traditionnellement, à votre approbation.

IV – 112

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Rapport d'activité de Nantes Métropole 2017 – Information

M. BOLO, Adjoint – Non moins traditionnellement en cette saison, le rapport d'activité 2017 de Nantes Métropole vous est soumis. Il est en effet tout à fait normal, notamment pour ceux de nos collègues qui ne siègent pas au Conseil métropolitain, que le Conseil municipal de Nantes, comme les Conseils municipaux des 24 communes de l'agglomération, soit informé le plus complètement possible de l'activité de Nantes Métropole sur leur territoire.

Le seul problème qui m'est posé, mais qui vous concerne finalement un peu aussi, à cette heure, c'est que les services, n'écoulant que leur devoir d'exhaustivité, m'avaient proposé un premier PowerPoint de 97 *slides*, qui m'a paru un peu important. Je leur ai donc demandé de réduire et ils sont arrivés victorieux avec un PowerPoint de 90 *slides*... Une intervention a été faite visant à vous épargner, et je ne devrais pas le dire comme cela, en tout cas, à ne pas mettre dans la présentation l'exhaustivité des politiques publiques conduites par Nantes Métropole et leur traduction sur le territoire de la Ville de Nantes, et à me limiter d'abord à une synthèse financière, parce qu'il est quand même important que vous le sachiez, et ensuite, à une synthèse de l'activité des pôles de proximité pour Nantes.

S'agissant de la synthèse financière, une fois que l'on aura rappelé brièvement le système de gouvernance de Nantes Métropole, fondé sur le Conseil, le Bureau métropolitain, les services et les syndicats mixtes et les pôles de proximité, le compte administratif global de Nantes Métropole, pour 2017, s'est équilibré de la manière suivante : tous budgets confondus, les dépenses réelles s'élèvent à un peu plus d'un milliard d'euros, dont 669,3 millions pour le fonctionnement. Vous pouvez constater, par ce petit diagramme, que l'on peut noter particulièrement une épargne brute très importante, qui témoigne de la nature des interventions de Nantes Métropole, qui est à la fois un établissement public qui rend des services quotidiens aux habitants de l'agglomération, aussi importants que la distribution de l'eau, l'assainissement ou la collecte et le traitement des déchets, mais qui est également en charge d'équipements et d'investissements structurants, puisque je vous le rappelle, Nantes Métropole a un programme d'investissement de près de 2 milliards, si l'on prend en compte les budgets annexes, pour le mandat actuel.

Pour l'investissement, justement, il y a plus de 328 millions, près de 329 M€ réalisés en 2017, ce qui illustre ce que je viens de dire à l'instant. Vous voyez la structure de financement de ces investissements, avec un faible recours à l'emprunt, conformément à la stratégie financière que Nantes Métropole avait adoptée en 2015 et qui, je peux vous le préciser, est tout à fait tenue. Et au regard de débats qui nous ont agités ou qui ont agité certains au Conseil métropolitain de vendredi dernier, je répète ce qu'a dit Mme la Présidente de Nantes Métropole à ce moment-là : la trajectoire financière sera tenue, et ce n'est pas parce que des surcoûts peuvent apparaître sur tel ou tel projet que l'on peut parler de dérapage ou de non-maîtrise. De grands mots ont été employés de manière tout à fait vaine.

La structure des dépenses par type de politiques publiques est un élément que je crois qu'il était important de laisser. Vous voyez qu'un quart très important est consacré à l'enseignement supérieur, au développement économique, à l'emploi et à l'innovation. Ce quart m'est cher, pour l'emploi et l'innovation, notamment. Mais un autre quart m'est cher, puisqu'il s'agit des déplacements, où se concentrent les dépenses liées à la DSP de la SEMITAN. Mais vous voyez aussi les autres politiques publiques : environnement, énergie, qui prennent une place

IV – 113

croissante, et les grands services publics que sont l'eau, les espaces publics et les solidarités. Cela, c'était pour les dépenses totales.

Voilà pour la structure des dépenses d'investissement par politiques publiques. Là aussi, nous voyons les gros morceaux que sont l'enseignement supérieur et le développement économique. Cela traduit bien, finalement, quelles sont les priorités politiques et quels sont les projets que nous poursuivons pour notre métropole sur ce mandat.

S'agissant des grandes masses du budget général, il y a un peu trop de texte pour que ce soit parfaitement lisible, mais vous le voyez quand même, avec cette épargne de gestion qui est tout à fait importante. Elle cumule là le budget principal et les déchets.

Les indicateurs financiers confirment la bonne situation financière de Nantes Métropole, de manière difficilement contestable. La répartition traditionnelle des dépenses et recettes pour 100 € est présentée, pour que l'on voie, traduites en pourcentage, les répartitions tous budgets confondus, budget principal et budgets annexes.

S'agissant de la synthèse de l'activité des pôles pour Nantes, nous allons prendre un exemple, celui du pôle Loire, Sèvres et vignoble. Vous voyez la liste d'actions qui ont été faites par ce pôle dans le quartier de Nantes Sud cher à Olivier Chateau.

Avec votre accord, mes chers collègues, nous n'allons pas développer l'ensemble de cette liste, de cet inventaire à la Prévert, cela n'aurait pas grand sens. Je vous propose donc de l'annexer, de l'inclure dans le procès-verbal de notre séance. Chacun pourra ainsi s'y reporter aisément, sans pour autant que je vous donne lecture d'une bonne quarantaine de *slides*... Je peux m'arrêter sur le pôle Erdre et Cens, qui m'est particulièrement cher, vous le comprendrez, mais je pense que le plus raisonnable est que chacun puisse s'y reporter en fonction de ses centres d'intérêt ou tout simplement, de ses désirs d'informations.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci. J'interviens rapidement pour deux choses. Peut-être que M. Bolo s'était un tout petit peu assoupi avant de reprendre la parole en fin de séance, mais je voudrais juste préciser que dans la délibération précédente, vous nous avez dit que nous prenions acte d'avoir reçu ce rapport, mais en fait, nous devons approuver ce rapport. Ce n'est pas tout à fait pareil. Cela ne change pas notre vote parce que nous sommes gentils et que nous sommes en fin de séance.

Je voulais juste préciser aussi que je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne l'ai pas fait à la Métropole, ni avec Mme le Maire, ni avec Mme la Présidente, ce dont je suis navré, mais puisque vous l'avez évoqué, quand vous parlez des dépassements d'investissement, je rappelle que nous avons voté, lors de la dernière séance du Conseil métropolitain, des ajouts aux enveloppes d'investissement que nous avons déjà votées, qui, additionnés les uns aux autres, représentent exactement 30 M€. Il n'est pas difficile de rester dans le budget, quand on parle d'enveloppes d'investissement, en jouant tout simplement sur les calendriers et en bénéficiant de certains retards que nous avons sur d'autres investissements. Par conséquent, lorsque l'on dit que malgré ces augmentations d'enveloppes d'investissements, le budget sera parfaitement respecté, je suis tenu, gentiment, de m'inscrire en faux.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Écoutez, sur les opérations, nous avons bien dit que sur le mandat, nous serions à environ 2 milliards d'investissements, et il est évident, mais ce serait de la mauvaise gestion budgétaire que de procéder autrement, que la compensation des surcoûts ou des sous-coûts se fait sur le global et sur la durée du mandat. Il est évident que nominalement, nous avons baissé, lors de la DM de Nantes Métropole, nous avons diminué les crédits de paiement tout simplement pour nous ajuster à ce que nous pensions raisonnable de devoir payer au

IV– 114

terme de l'exercice. Donc effectivement, il y a des reports d'une année sur l'autre. Cela fait partie de la gestion. Effectivement, il y a des compensations avec des choses qui, à un moment, vont coûter plus cher et d'autres qui vont coûter moins cher, ou d'autres que nous ne ferons pas, d'ailleurs, pour telle ou telle raison.

Mais en tout cas, ce n'est pas un signe de mauvaise gestion ou de non-maîtrise. Lorsque, au Conseil métropolitain, que nous n'allons pas refaire ici, si vous le voulez bien, ont été pointés ces dépassements de coûts, notamment sur le MIN, la tonalité générale des interventions, et je ne pense pas trahir leur esprit, était de nous accuser d'un manque de maîtrise. Or je vous dis : non, ce n'est pas un manque de maîtrise, surtout lorsqu'il s'agit de s'adapter aux demandes légitimes d'opérateurs économiques particulièrement importants pour notre territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets ce rapport aux voix dont nous avons à prendre acte, dont le Conseil a été informé.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Accueil périscolaire dans les écoles publiques – Association Nantes Action périscolaire – Mission d'information et d'évaluation – Communication du rapport de la mission

M. BOLO, Adjoint – Enfin, Madame le Maire, une délibération consensuelle, dans notre Conseil, puisque s'agissant du rapport de la mission d'information et d'évaluation que j'ai eu l'honneur de présider avec l'assistance efficace, je regrette qu'il ne soit plus là pour l'entendre, de Julien Bainvel, qui a même présidé une séance en mon absence, cette MIE sur l'action périscolaire a rendu un rapport, qui vous a été remis, qui est particulièrement exhaustif, comme c'est l'habitude. Je voudrais donc, au nom de tous les membres de la commission, remercier d'abord les services de la direction de l'éducation, qui ont fait un travail tout à fait remarquable pour nous alimenter en informations précises et exhaustives, que retrace ce rapport. Ce travail a été particulièrement sérieux et il s'est traduit par une adoption du rapport à l'unanimité. C'est la raison pour laquelle je me réjouissais de la concorde qui régnait enfin dans notre Conseil. Et j'espère que cela va continuer.

Mme le MAIRE – Merci. Nous n'avons pas à voter sur ce point, simplement à prendre acte de sa transmission.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Décision modificative 2018 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Cette délibération est une décision modificative qui a un peu plus de volume que d'autres, que nous avons adoptées jusqu'ici, pour une simple raison, qui n'est pas simple du tout, d'ailleurs, c'est qu'effectivement, il a fallu que, devant les défaillances de l'État, et nous en avons longuement parlé tout à l'heure, la Ville de Nantes et son CCAS prennent leurs responsabilités pour mettre à l'abri les migrants du square Daviais et même avant cela, pour prendre des mesures de distribution de repas, des mesures de distribution de kits d'hygiène, pour l'ouverture des bains-douches, avec une activité renforcée, et tout cela nécessite un ajustement des crédits de dépenses pour un total de 4,2 millions, dont 3,5 millions de versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour un accueil plus digne des personnes migrantes.

IV– 115

Vous avez le détail dans la délibération. Nous ajoutons 490 000 € de gardiennage relatif au dispositif d'accueil des migrants. Cette décision modificative, pour ce total de 4,2 millions, est aussi impactée en moins par un moindre reversement des forfaits post-stationnement à la Métropole. Vous vous souvenez que nous avons voté la mesure parallèle en DM à la Métropole. Les recettes de fonctionnement sont donc ajustées du fait principalement de la baisse des recettes de FPS de 3,5 millions, notamment due à quatre mois de décalage de versement des recettes par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, l'ANTAI, mais également, au fait que comme nous le supposions, le FPS n'est pas une vache à lait, comme certains l'ont dit, pour la collectivité, mais qu'il encourage fortement à un meilleur paiement du stationnement payant par les automobilistes. C'est donc un encouragement, un peu sévère, mais c'est un encouragement à plus de civisme. Et nous sommes finalement heureux de voir que le FPS ne rapporte finalement pas autant que nous avons pu l'imaginer et l'envisager, tout simplement du fait des quatre mois de décalage, mais également, du plus grand civisme de nos concitoyens.

Par ailleurs, en dehors de cette décision modificative, sur les subventions et prix, nous avons les traditionnels projets CLAP et la subvention de 2018 au comité des œuvres sociales. Je ne reviens pas sur les autres en détail. De mémoire, je ne vois pas de choses qui étaient particulièrement significatives. Il s'agit là de l'application, je le rappelle, des décisions du budget primitif qui ont déjà été prises, et c'est leur individualisation.

Il y a aussi des dispositions tarifaires : les équipements sportifs de la Ville mis à disposition des collèges, l'occupation du domaine public par des cabines photographiques automatiques, les cimetières... C'est une série de tarifs, notamment la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il y a aussi des dispositions financières, avec une convention de partenariat entre la Ville et la MGEN et les conventions avec des bailleurs et la SEMITAN pour le financement de dispositifs de médiateurs de quartier, puisque, M. Grélard n'est plus là, mais nous avons des médiateurs de quartier depuis longtemps, à Nantes, et les bailleurs y participent. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas inscrits dans un dispositif qui a un label et une marque particulière que l'équivalent, qui est parfois mieux, il faut bien le dire, n'existe pas à Nantes.

Je crois que je n'ai rien oublié. J'ai dit l'essentiel. Il doit y avoir, à la fin, des remises gracieuses et annulations de titres.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions sur cette dernière délibération, je la mets aux voix.

Le Conseil approuve (13 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote d' A. Bassal pour la CAFLA.

Mme le MAIRE – Merci à chacune et chacun. Je lève la séance de ce Conseil.

La séance est levée à 17 h 53.